



Bilan social 2018

TABLE DES MATIÈRES

1. SORBONNE UNIVERSITE EN QUELQUES CHIFFRES	6
2. LES EMPLOIS	9
2.1. EFFECTIFS TOTAUX.....	13
2.1.1. <i>Nombre d'effectifs</i>	13
2.1.2. <i>Âge et parité</i>	20
2.1.3. <i>Répartition géographique des agents de SU</i>	26
2.1.4. <i>Internationalité au sein de Sorbonne Université</i>	27
2.2. EFFECTIFS PAR TYPOLOGIE.....	28
2.2.1. <i>Effectifs par statut</i>	28
2.2.1.1. Les personnels titulaires.....	28
2.2.1.2. Les agents contractuels.....	30
2.2.2. <i>Effectifs par type de personnels</i>	33
2.2.2.1. Enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants.....	33
2.2.2.2. BIATSS.....	38
2.3. AGENTS BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI.....	45
3. LA CARRIÈRE	47
3.1. MOUVEMENTS ET SUIVI DES PERSONNELS.....	47
3.2. TAUX DE ROTATION ET DEPRECARISATION.....	52
3.3. PROMOTION DE CORPS ET DE GRADE.....	53
4. RÉMUNÉRATIONS	54
4.1. MASSE SALARIALE ET REMUNERATIONS.....	57
4.2. REMUNERATIONS ACCESSOIRES.....	66
5. AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ET CONGÉS	68
5.1. DURÉE, AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL.....	70
5.2. ABSENCES ET CONGÉS.....	72
5.2.1. <i>Congés pour maladie</i>	72
5.2.2. <i>Autres types de congés</i>	73
6. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	78
6.1. MÉDECINE DE PREVENTION.....	81
6.2. ACCIDENTS DE SERVICE ET ACCIDENTS DE TRAVAIL.....	82
6.3. REGISTRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL.....	83
7. FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS	84
7.1. LE BUDGET.....	85
7.2. LES THEMATIQUES DE FORMATION.....	86
7.3. LES ACTIONS DE FORMATION.....	87
7.4. LES PERSONNELS FORMES.....	87
8. RELATIONS PROFESSIONNELLES	88
9. ACTIONS SOCIALES ET SPORTIVES	94
9.1 ACTION SOCIALE.....	94
9.2. ACTIVITES SPORTIVES.....	99
10. DOCTORANTS	100

11. ANNEXES	103
11.1. ANNEXE 1 : REGROUPEMENTS DES POPULATIONS	103
11.2. ANNEXE 2 : PARTENAIRES : EFFECTIFS PHYSIQUES	107

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1	Répartition des effectifs en effectifs physiques selon l'origine des fonds en 2018 à SU	13
Tableau 2	Répartition des effectifs physiques par niveaux facultaires et universitaire en 2018 à SU.	15
Tableau 3	Répartition des ETPT 2018 à SU sur l'ensemble des personnels présents du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2018.	18
Tableau 4 :	Âge minimum, médian, maximum et moyen des agents (hors doctorants) par corps en 2018 à SU.....	22
Tableau 5 :	Détail par sexe de l'âge minimum, médian, maximum et moyen des agents (hors doctorants) par corps en 2018 à SU.....	25
Tableau 6	Répartition des effectifs physiques par type de personnels et par sexe au sein des personnels titulaires en 2018 à SU.	28
Tableau 7	Répartition des effectifs physiques par type de personnels et par sexe au sein des personnels contractuels (hors doctorants et contrats étudiants) en 2018 à SU.....	30
Tableau 8	Répartition des effectifs physiques par statut et par sexe au sein des enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs (hors doctorants) en 2018 à SU.	33
Tableau 9	Répartition des professeurs et maîtres de conférences enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires titulaires par sexe et section CNU en 2018 à SU.	35
Tableau 10	Répartition des enseignants titulaires par sexe et discipline du second degré en 2018 à SU.....	37
Tableau 11	Répartition des BIATSS par statut, catégorie et sexe (effectifs physiques, hors contrats étudiants) en 2018 à SU.	39
Tableau 12	Répartition des BIATSS ITRF titulaires par branche d'activité professionnelles (BAP) et catégorie fonction publique en 2018 à SU.....	42
Tableau 13	Répartition des BIATSS contractuels (hors contrats étudiants) par branche d'activité professionnelles (BAP) et catégorie fonction publique en 2018 à SU.	42
Tableau 14 :	Arrivées par sexe de personnels titulaires et contractuels (hors doctorants et contrats étudiants) à SU en 2018	49
Tableau 15:	Motif des départs par sexe des personnels titulaires en 2018 de SU	50
Tableau 16	Départs par sexe de personnels titulaires et contractuels (hors doctorants et contrats étudiants) en 2018 de SU.....	51
Tableau 17	Taux de rotation* de personnels par catégorie et statut (hors doctorants et contrats étudiants) à SU en 2018.....	52
Tableau 18	Dépréciation des contractuels en 2018 à SU par processus de « cdisation » de contractuels (flux) ou titularisation en 2018 à SU.....	52
Tableau 19	Promotions de corps et de grade BIATSS en 2018 à SU	53
Tableau 20	Promotions de corps et de grade des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs en 2018 à SU	53
Tableau 21	Masse salariale annuelle 2018 par catégories et répartition (en coûts employeurs) à SU	57
Tableau 22	Détail par sexe de la masse salariale annuelle par sexe et par catégorie (en coûts employeur) en 2018 à SU.....	60
Tableau 23	Rémunération nette mensuelle, primes comprises, par catégorie (quartiles et déciles) en 2018 à SU	61
Tableau 24	Détail des rémunérations nettes mensuelles médianes, primes comprises, par catégorie et par sexe en 2018 à SU	63
Tableau 25	Détail par sexe des dépenses indemnitaires par types de primes en 2018 à SU	67
Tableau 26	Répartition par sexe des modalités de service (personnels titulaires) en 2018 à SU	70
Tableau 27	Nombre d'enseignants chercheurs en CRCT ou en délégations en 2018 et nombre de jours associés à SU.....	71
Tableau 28	Répartition par sexe des enseignants chercheurs en CRCT ou en délégation en 2018 à SU	71
Tableau 29	Détail par sexe de la répartition des congés pour maladie en 2018 à SU.....	72
Tableau 30	Congés de maternité / paternité et accueil enfant en 2018 à SU.....	73
Tableau 31	Congés parentaux en 2018 à SU.....	74
Tableau 32	Congés longue maladie / longue durée, par sexe en 2018 à SU.....	76
Tableau 33	Congés bonifiés par sexe en 2018 à SU	77
Tableau 34	Répartition de l'activité médicale de prévention à SU en 2018.....	81
Tableau 35	Agents reçus en visite médicale à SU en 2018	81
Tableau 36	Dénombrement des accidents (service, travail, mission et trajet) reconnus en 2018 à SU	82
Tableau 37	Formations en matière de santé, sécurité et conditions de travail en 2018 à SU.....	83
Tableau 38	Répartition par thème des signalements au registre de santé et de sécurité au travail (RSST) en 2018 à SU	83
Tableau 39	Répartition du budget des formations (tout financement) en 2018 à SU	85
Tableau 40	Nombre de stagiaires et dépenses nettes par thématiques de formation en 2018 à SU	86
Tableau 41	Nombre de jours de formation par catégorie de formation en 2018 à SU.....	87
Tableau 42	Nombre de sessions et d'heures de formation en 2018 à SU	87

Tableau 43	Répartition du nombre de stagiaires et d'individus par type de formation, par populations et par catégories fonction publique en 2018 à SU.....	87
Tableau 44	Répartition du nombre de stagiaires par sexe par type de formation, par populations et par catégories fonction publique en 2018 à SU.....	87
Tableau 45	Nombre de réunions des instances au sein de SU en 2018.....	90
Tableau 46	Nombre d'élu et parité au sein des instances en 2018 à SU	90
Tableau 47	Zoom sur la parité au sein des instances statutaires à SU en 2018	92
Tableau 48	Nombre de jours de formation des membres du CHSCT et du CA en 2018 à SU.....	92
Tableau 49	Décharges attribuées aux organisations syndicales pour le CHSCT en 2018 à SU	93
Tableau 50	Subventions accordées aux listes représentées dans les instances en 2018 en euros à SU	93
Tableau 51	Répartition des personnels reçus en entretien par les assistantes sociales en de 2018 à SU.....	96
Tableau 52	Répartition des aides financières en nombre de bénéficiaires et montants selon les catégories en 2018 à SU.....	97
Tableau 53	Répartition des autres prestations en nombre de bénéficiaires titulaires et contractuels et montants selon les catégories en 2018 à SU	98
Tableau 54	Nombre d'enfants pris en charge par la halte-garderie de SU en 2018.....	98
Tableau 55	Nombre d'activités sportives proposées et nombre de personnels inscrits en 2017-2018 à SU	99
Tableau 56	Effectifs et parité des doctorants en 2018 à SU.....	101
Tableau 57	Agés minimum, maximum des doctorants de SU en 2018.....	101
Tableau 58	Masse salariale annuelle 2018 et répartition (en coût employeur)	101
Tableau 59	Détail de la population des partenaires de SU en effectifs physiques en 2018	107

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Graphique 1 :	Répartition des effectifs physiques selon l'origine des fonds en 2018 à SU.....	18
Graphique 2 :	Répartition par sexe des effectifs physiques en 2018 à SU.....	20
Graphique 3 :	Répartition par sexe des effectifs en ETPT en 2018 à SU.....	21
Graphique 4 :	Répartition par tranche d'âge des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et des BIATSS en 2018 (effectifs physiques, hors doctorants et hors contrats étudiants) à SU.....	22
Graphique 5 :	Âge minimum, maximum et médian des agents (hors doctorants) par corps en 2018 à SU.....	24
Graphique 6 :	Répartition géographique du lieu de résidence des agents (hors doctorants et contrats étudiants) en 2018 à SU.....	26
Graphique 7 :	Répartition géographique des nationalités des nouveaux chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs internationaux (hors doctorants) de SU en 2018*.....	27
Graphique 8 :	Répartition des effectifs physiques Enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs/BIATSS parmi les personnels titulaires en 2018 à SU.....	29
Graphique 9 :	Pyramides des âges des fonctionnaires (en effectifs physiques) en 2018 à SU.....	29
Graphique 10 :	Répartition Enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs/BIATSS parmi les personnels contractuels en 2018 (effectifs physiques, hors doctorants et contrats étudiants) à SU.....	31
Graphique 11 :	Pyramides des âges des contractuels (en effectifs physiques, hors doctorants et contrats étudiants) en 2018 à SU.....	31
Graphique 12 :	Pyramides des âges des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs contractuels (en effectifs physiques, hors doctorants) en 2018 à SU.....	32
Graphique 13 :	Pyramides des âges des BIATSS contractuels (en effectifs physiques, hors contrats étudiants) en 2018 à SU.....	32
Graphique 14 :	Répartition titulaires/contractuels parmi les chercheurs et enseignants-chercheurs en 2018 (effectifs physiques, hors doctorants) à SU.....	34
Graphique 15 :	Pyramides des âges des enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs (en effectifs physiques, hors doctorants) en 2018 à SU.....	34
Graphique 16 :	Répartition des enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires titulaires par discipline CNU en 2018 (effectifs physiques) à SU.....	35
Graphique 17 :	Répartition titulaires/contractuels des BIATSS en 2018 (effectifs physiques, hors contrats étudiants) à SU.....	38
Graphique 18 :	Répartition par catégorie de fonction publique des BIATSS en 2018 (effectifs physiques, hors contrats étudiants) à SU.....	38
Graphique 19 :	Répartition par sexe et catégorie de fonction publique des BIATSS en 2018 (effectifs physiques, hors contrats étudiants) à SU.....	40
Graphique 20 :	Répartition par type de population et catégorie de fonction publique des BIATSS en 2018 (effectifs physiques, hors contrats étudiants) à SU.....	40
Graphique 21 :	Pyramides des âges des BIATSS (en effectifs physiques, hors contrats étudiants) en 2018 à SU.....	41
Graphique 22 :	Détail par sexe des branches d'activité professionnelle des ITRF titulaires en 2018.....	43
Graphique 23 :	Détail par sexe des branches d'activité professionnelle des BIATSS contractuels (hors contrats étudiants) en 2018.....	44
Graphique 24 :	Nombre et répartition des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2018 à SU.....	46
Graphique 25 :	Mouvements en effectifs physiques des personnels titulaires en 2018 à SU.....	48
Graphique 26 :	Mouvements en effectifs physiques des personnels contractuels (hors doctorants et contrats étudiants) en 2018 à SU.....	49
Graphique 27 :	Répartition de la masse salariale annuelle 2018 (coût employeur, y compris chômage) à SU.....	59
Graphique 28 :	Masse salariale annuelle 2018 (coût employeur) par population à SU.....	59
Graphique 29 :	Rémunération nette mensuelle, primes comprises, hors doctorant, par catégorie en 2018 à SU.....	65
Graphique 30 :	Montant des primes versées aux personnels de SU par sexe et types de population en 2018.....	66
Graphique 31 :	Parité parmi les élus en 2018 à SU.....	91
Graphique 32 :	Répartition géographique du lieu de résidence des doctorants de SU en 2018.....	101
Graphique 33 :	Répartition géographique des nationalités des doctorants internationaux de SU en 2018, en effectifs physiques.....	102

1. SORBONNE UNIVERSITE EN QUELQUES CHIFFRES

Structures de Sorbonne Université

Nombre d'unités de formation et de recherche, d'écoles internes, d'observatoires et d'instituts au sein de Sorbonne Université (SU) : 33

- o 24 Unités de formation et de recherche (UFR) en :
 - Archéologie et histoire de l'art
 - Biologie
 - Chimie
 - Etudes ibériques et latino-américaines
 - Etudes anglophones
 - Etudes germaniques et nordiques
 - Etudes italiennes
 - Etudes slaves
 - Géographie et aménagement
 - Grec
 - Histoire
 - Ingénierie
 - Langue française
 - Langues étrangères et appliquées
 - Latin
 - Littérature française et comparée
 - Mathématiques
 - Médecine ;
 - Musique et musicologie
 - Occident moderne
 - Philosophie
 - Physique
 - Sociologie et information pour les sciences humaines
 - Terre-environnement-biodiversité
- o 9 Ecoles internes/observatoires :
 - Celsa : école des hautes études en sciences de l'information et de la communication,
 - ESPE : école supérieure du professorat et de l'éducation ;
 - L'Institut d'astrophysique de Paris (IAP),
 - L'Institut Henri-Poincaré (IHP),
 - L'observatoire océanographique de Banyuls-sur-Mer,
 - L'observatoire océanographique de Villefranche-sur-Mer,
 - L'OSU – Ecce Terra ;
 - La station biologique de Roscoff,
 - Polytech-Sorbonne,

Nombre d'unités de recherche : 135

Ressources humaines 2018

Plafond d'emplois 2018 établissement (ETP) : 7 896

Activité financière de l'année 2018 (exécution budgétaire, source compte-financier 2018)

Fonctionnement (y compris dépenses de personnels et amortissements des biens de l'État) : 670 476 k€

Investissement : 16 070 k€

Campus

Nombre de campus à Paris : 17

- o Campus Curie.
- o Campus des Cordeliers ;
- o Campus médical (deux sites : Pitié-Salpêtrière et Saint-Antoine) ;
- o Campus Pierre et Marie Curie ;
- o Centre d'études catalanes
- o Centre d'études slaves
- o Centre universitaire de Clignancourt
- o Centre universitaire de Malesherbes
- o ESPE - Batignolles
- o ESPE - Boursault
- o ESPE - Molitor
- o Institut d'art et archéologie
- o Institut d'études hispaniques
- o Institut de géographie et aménagement
- o Institut National de l'Histoire de l'Art (INHA)
- o La Sorbonne
- o Maison de la recherche

Nombre de campus en Île-de-France accueillant des halles technologiques expérimentales : 3

- o Ingénierie et énergie à Saint-Cyr-l'Ecole ;
- o Eau et environnement à Ivry-sur-Seine ;
- o Vieillesse à l'hôpital Charles-Foix d'Ivry-sur-Seine.

Nombre de sites en région : 3

- o Station biologique de Roscoff ;
- o Observatoire océanographique de Banyuls-sur-Mer ;
- o Observatoire océanographique de Villefranche-sur-Mer.

Population étudiante accueillie pour l'année universitaire 2018-2019

Nombre total d'étudiants inscrits en 2018-2019 : 60 517

- o 20 651 inscrits en lettres (dont 1 501 doctorants et dont 1673 cumulatifs), hors ESPE et inter-âge,
- o 17 174 inscrits en médecine (dont 3 947 étudiants infirmiers, 175 étudiants ergothérapeutes, 252 étudiants kinésithérapeutes et 124 étudiants podologues),
- o 22 702 inscrits en sciences (dont 2 386 doctorants et dont 5 296 cumulatifs).

7 483 stagiaires en formation continue en 2018 (dont 2 039 en lettres (hors CELSA et Inter-âge), 5 444 en médecine et 1 487 inscrits en sciences) ;

58,7% de femmes inscrites à SU en 2018-2019 : 68,2 % en lettres, 71,7 % en médecine et 40,1 % de femmes inscrites en sciences ;

18,9% d'étudiants internationaux inscrits à SU en 2018-2019 : 20,9 % d'étudiants internationaux inscrits en lettres, 13,4 % en médecine et 21,2 % en sciences ;

18 205 diplômés en 2017-2018 (un étudiant étant diplômé 2 fois compte pour 2 étudiants) : 5 307 en lettres (dont 187 docteurs d'Université), 6 758 en médecine et 6 140 en sciences (dont 938 docteurs d'Université).

Sorbonne Université comptait 170 associations étudiantes en 2018

Avertissement

Ce bilan social regroupe les informations de l'ensemble de Sorbonne Université, créée le 1^{er} janvier 2018 à partir de la fusion de l'Université Pierre et Marie Curie et l'Université Paris Sorbonne. Ce bilan représente donc la version 0 de cette nouvelle université car la comparaison avec les années précédentes n'est pas possible.

Sauf précision du contraire, l'ensemble des données sur les effectifs concernent les effectifs de Sorbonne Université présents au 31 décembre 2018. De même, sauf précision du contraire, aucune des données n'inclue les 34 personnels invités ni les vacataires.

Ce bilan social isole dans un chapitre à part les doctorants pour prendre en considération leur double statut de chercheurs salariés avec un contrat doctoral de SU mais également inscrits comme étudiants en doctorat.

2. LES EMPLOIS

Les clefs pour comprendre

Types de population

Les personnels **BIATSS** (Bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, personnels sociaux et de santé) et les personnels Enseignants-chercheurs, Enseignants et Chercheurs sont divisés en différents types de population :

- o Les personnels **BIATSS**, répartis en **quatre types de population** :
 - les personnels Ingénieurs Techniciens de Recherche et Formation (ITRF) ;
 - les personnels Administratifs de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (AENES) ;
 - les personnels des Bibliothèques et des musées ;
 - les personnels médicaux et sociaux ;
 - les personnels d'orientation et d'insertion.
- o Les personnels **Enseignants-chercheurs, Enseignants et Chercheurs**, répartis en **cinq types de population** :
 - Les personnels enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires ;
 - Les personnels enseignants-chercheurs ;
 - Les personnels enseignants du 2nd degré ;
 - Les personnels enseignants du 1^{er} degré ;
 - Les chefs de clinique, les post-doctorants et les ATER.
- o Les doctorants sont traités au sein du chapitre 9.

Plafond d'emploi

Des moyens budgétaires, permanents ou temporaires, permettent à SU de créer des postes, supports budgétaires nécessaires à la rémunération des agents.

Le « **Plafond établissement** », voté au conseil d'administration, détermine le nombre maximum des emplois rémunérés par l'établissement.

Le nombre d'agents

Il correspond au nombre de **personnes physiques au 31 décembre de l'année**. Est agent sur une période tout individu ayant soit une carrière, soit un contrat de travail géré par l'établissement.

- o Agent fonctionnaire : agent public de l'État, titulaire ou stagiaire financé par la SCSP (Subvention pour Charges de Service Public) ;
- o Agent contractuel ou non titulaire : agent non titulaire de l'État ayant un contrat de travail (CDD ou CDI) ; son poste peut être financé sur budget État, sur ressources contractuelles ou sur ressources propres.

ETPT

L'ETPT ou **Équivalent Temps Plein Travaillé** au sein de ce bilan social prend en compte la quotité de temps travaillé par un agent ainsi que sa période d'activité sur l'année. L'ETPT d'un agent pour un grade donné, se calcule en multipliant la quotité travaillée de l'agent par la durée d'activité sur un an (=nombre de jours travaillés). Le nombre d'heures payées à prendre en compte pour un agent, est le nombre d'heures annuelles cumulées au dernier jour de l'année ou au dernier jour de travail de l'agent.

Titulaire

Personne qui a satisfait aux **procédures de recrutement des fonctionnaires** et qui a été **titularisée** dans un grade de la hiérarchie des emplois de la fonction publique, d'un établissement public à caractère

administratif ou, cas dérogatoire, de quelques rares établissements publics à caractère industriel ou commercial. Dans ce document, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés dans la catégorie des titulaires.

Catégorie fonction publique

Dans la fonction publique, les statuts particuliers définissent la catégorie à laquelle appartient un corps. Un corps donné appartient à une et une seule catégorie. Il existe aujourd'hui **3 catégories (A, B et C)**. Au sein de ce bilan social, les catégories A sont subdivisées en 2 catégories : A et A+.

Corps

Les corps regroupent les fonctionnaires qui ont vocation à occuper le **même type d'emploi**. Les fonctionnaires d'un corps donné sont tous soumis au **même texte statutaire** (statut particulier). Tout fonctionnaire appartient à un corps et est titulaire d'un grade.

A partir du tableau 3, les corps des personnels sont regroupés afin d'apporter plus de lisibilité au document (cf. annexe 1).

Grade

Sauf exception, **les corps sont subdivisés en plusieurs grades** : un grade initial (ou grade de base) et un ou plusieurs grades d'avancement.

Contractuel

On considère généralement comme équivalents les termes de **non-titulaire** et de contractuel. Parmi les non-titulaires (ou contractuels), on peut distinguer des **sous-populations** constituées selon les **critères courants** suivants :

- o La **durée du contrat** : contrat à durée indéterminée (CDI) / contrat à durée déterminée (CDD) ;
- o La **nature de l'emploi** occupé : contrat sur emploi permanent à temps complet, contrat sur emploi permanent à temps incomplet / contrat pour besoins occasionnels ou saisonniers ;
- o L'origine du **financement**, budget de l'Université ou contrat de recherche, permettant la rémunération.

Contrat étudiant

Dans le cadre de l'article D811-2 du Code de l'éducation fixant les conditions de recrutement et d'emploi des étudiants au sein des établissements publics d'enseignement supérieur, SU recrute par contrat des étudiants de SU, en particulier pour exercer les activités suivantes : accueil et accompagnement des étudiants sur les campus, accueil et tutorat en bibliothèques, soutien informatique, aide aux étudiants handicapés, promotion des formations, animation culturelle et sportive...

Vacataire

Un vacataire est une personne à laquelle l'administration fait appel pour exécuter une vacation, c'est-à-dire une tâche précise ne présentant aucun caractère de continuité et limitée dans le temps.

Personnels des établissements partenaires

- o Personnels d'établissements publics administratifs ou d'enseignement supérieur et de recherche exerçant leur activité à l'université ;
- o Des personnels rémunérés par des Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) travaillant au sein des unités de recherche de SU.
Les EPST sont notamment :
 - le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
 - l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) ;
 - l'Institut de recherche pour le développement (IRD) ;
 - l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ;
 - l'Institut national de recherche agronomique (INRA).
- o Personnels employés par des personnes morales de droit privé (associations, fondations, entreprises, etc.).

Synthèse

- ▶ En 2018, le personnel de SU est composé à 43,6 % d'enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs (3 311 EC, E et C), de 39,7 % de BIATSS (3 592 BIATSS) et de 16,7 % de doctorants salariés de l'université avec un contrat doctoral. Les étudiants sous contrat étudiant s'élèvent à 579 et sont classés parmi les BIATSS contractuels.
 - ✓ Les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs sont pour 77,1 % titulaires, majoritairement représentés par les enseignants du supérieur (90,4% de PR, MCF, PUPH, MCUPH). Pour un peu moins d'un quart (22,9 %), ils sont contractuels, majoritairement chefs de clinique, post-doctorants ou ATER : 82,2% de la population des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs contractuels. Parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs titulaires, plus de la moitié sont spécialisés en sciences (54,3 %).
 - ✓ La part des titulaires chez les BIATSS (60,1%) est inférieure à celle observée pour les EC. En retirant la population des contrats étudiants de la catégorie des BIATSS contractuels, la part des BIATSS titulaires passe à 71,6% de la totalité des BIATSS. Sur l'ensemble des BIATSS, les personnels de catégorie A+/A sont les plus nombreux (40,8 %) mais il existe une répartition très différente selon le statut. Les personnels de catégorie A+/A représentent 32,1 % des titulaires et 62,6 % des contractuels.
- ▶ Les effectifs rémunérés sous plafond État représentent 80,5 % des effectifs totaux rémunérés par SU en 2018.
 - ✓ Les effectifs enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs rémunérés sous plafond État représentent quasiment la totalité (93,6 %) des effectifs enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de SU.
 - ✓ Les effectifs BIATSS rémunérés sous plafond État représentent 70,1 % du total des effectifs BIATSS.
 - ✓ Les contrats doctoraux sont financés pour 75,7% à partir de la subvention pour charge de service publique et pour l'autre part par des contrats de recherche.
 - ✓ 25,5 % des 856 BIATSS contractuels hors contrats étudiants sont en CDI, soit 218 personnes.
- ▶ En termes d'effectifs physiques, les femmes sont minoritaires (41,8 %) dans la catégorie des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs, mais cette répartition se fait de façon hétérogène entre les titulaires où les femmes sont fortement minoritaire (40,0 %) et les contractuels où la répartition genrée se rapproche de l'équilibre (48,0%).

- ▶ Plus particulièrement, la parité au sein des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs de SU répond à une combinaison de disparités :
 - selon les disciplines : les femmes sont par exemple majoritaires parmi les chefs de clinique (55,3 %).
 - selon le corps : 45,3 % des MCF regroupés sont des femmes mais seulement 28,3 % des PR regroupés sont des femmes. De même 47,3 % des MCUPH sont des femmes mais seulement 24,6 % des PUPH sont des femmes.
- ▶ Parmi les personnels titulaires, la proportion de femmes est très proche de la parité (49,9 %).
- ▶ La population des BIATSS est majoritairement féminine avec 62,8% de BIATSS. Ce taux de féminisation est plus accentué parmi les agents contractuels (64,5% des BIATSS contractuels) que parmi les agents titulaires (61,6% des BIATSS titulaires).
- ▶ Au sein de la population des BIATSS, la proportion de femmes diffère selon le corps et la catégorie : 85,6 % chez les AENES avec 88,4 % dans les catégories C et 76,9 % dans les catégories A et A+, 66,0 % parmi les personnels de bibliothèque avec 79,1 % dans les catégories A et A+ et 47,1 % dans les catégories C et 57,3 % de femmes chez les ITRF avec 59,3 % chez les B et 55,7 % dans les catégories A et A+. Et enfin au sein de la population des BIATSS contractuels, respectivement 63,4% et 63,8% des agents de catégorie A et A+ et des agents de catégorie C sont des femmes tandis que 76,2% des agents de catégorie B sont des femmes.
- ▶ 50,2 % de l'ensemble de la population, hors doctorants et contrat étudiant, a moins de 45 ans (51,4 % pour les femmes et 48,96 % pour les hommes).
- ▶ L'âge médian hors doctorant se situe à 43 ans, les BIATSS étant plus jeunes que les enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs (différence de 4 ans entre les âges médians de ces deux populations). Parmi les enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs, l'âge médian des titulaires s'établit à 48 ans avec un écart de 10 ans entre les MCF regroupés et les PR regroupés, un écart de 14 ans entre les MCUPH et les PUPH et un écart de 7 ans entre les enseignants du second et du premier degré. L'âge médian des chefs de clinique, des post-doctorants et des ATER est très proche (entre 29 et 32 ans). L'âge médian des BIATSS se situe à 41 ans, 47 ans pour les titulaires et 27 ans pour les contractuels. Les AENES ont un écart de respectivement 3 ans et 2 ans avec les bibliothèques et les IRTF.
- ▶ 89,7% des agents (hors doctorants et contrats étudiants) résident en Île-de-France (5 673 agents) ; 1,1% résident en Alpes-Maritimes (70 agents), 1,2% au Finistère (77 agents), 1,1% en Pyrénées-Orientales (70 agents), 6,5% dans les autres départements de France et 0,3% hors du territoire français (21 agents).
- ▶ SU a recruté 175 nouveaux agents en 2018 de nationalité étrangère soit 19,6% des nouveaux agents de SU. 9,0 % des agents¹ de SU étaient internationaux au 31 décembre 2018.

¹ hors doctorants et contrats étudiants

2.1. EFFECTIFS TOTAUX

2.1.1. Nombre d'effectifs

Tableau 1 Répartition des effectifs en effectifs physiques selon l'origine des fonds en 2018 à SU

		Effectifs		
		Sous plafond	Hors plafond	Total
ENSEIGNANTS-CERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CERCHEURS				
	Titulaires	2 554	0	2 554
	Contractuels	545	212	757
	Total EC, ENS ET CERCHEURS	3 099	212	3 311
	DOCTORANTS	960	308	1 268
BIATSS				
	Titulaires	2 157	0	2 157
	Contractuels	362	1 073	1 435
	Total BIATSS	2 519	1 073	3 592
	TOTAL GENERAL	6 578	1 593	8 171
ENSEIGNANTS-CERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CERCHEURS				
Titulaires	PR	617	0	617
	MCF	1 268	0	1 268
	PUPH	293	0	293
	MCUPH	131	0	131
	Physiciens adjoints	4	0	4
	Astronomes	5	0	5
	Astronomes adjoints	5	0	5
	PRAG	152	0	152
	PRCE	59	0	59
	PROF. EPS	8	0	8
	PROF. Ecole	12	0	12
	Total EC, ENS ET CERCHEURS titulaires	2 554	0	2 554
	Contractuels	Professeurs contractuels sur poste 2nd degré	11	1
Chefs de clinique		262	0	262
Post-doctorants		2	203	205
ATER		155	0	155
Personnels associés (y compris PAST)		55	8	63
Autres CDD		56	0	56
Autres CDI		4	0	4
Total EC, ENS ET CERCHEURS contractuels		545	212	757
Total EC, ENS ET CERCHEURS	3 099	212	3 311	

		Effectifs		
		Sous plafond	Hors plafond	Total
DOCTORANTS		960	308	1 268
BIATSS				
Titulaires	ADMENESR	5	0	5
	AC EPCSCP	1	0	1
	AAE	30	0	30
	SAENES	73	0	73
	ADJENES	164	0	164
	Total AENES	273	0	273
	Ingénieurs de recherche	111	0	111
	Ingénieurs d'études	319	0	319
	Assistants ingénieurs	177	0	177
	Techniciens	528	0	528
	Adjointes techniques	591	0	591
	Total ITRF	1 726	0	1 726
	CPE	3	0	3
	POI	3	0	3
	C.TC. S. SOC	0	0	0
	INFENES	3	0	3
	ASS. Social (B)	2	0	2
	Total Médicaux-sociaux	5	0	5
	Conservateurs généraux des bibliothèques	1	0	1
	Conservateurs des bibliothèques	21	0	21
Bibliothécaires	21	0	21	
Bibliothèques adjointes spécialisés	56	0	56	
Magasiniers	51	0	51	
Total Bibliothèques	150	0	150	
Total BIATSS titulaires	2 157	0	2 157	
Ctr.	Total BIATSS contractuels hors contrats étudiants	362	494	856
	Contrats étudiants	0	579	579
Total BIATSS		2 519	1 073	3 592
TOTAL GENERAL		6 578	1 593	8 171

* Zoom BIATSS contractuels (hors contrats étudiants) : répartition de cet effectif selon l'origine des fonds.

		Effectifs BIATSS		
		Sous plafond	Hors plafond	Total
BIATSS titulaires				
Titulaires	Cat. A+	149	-	149
	Cat. A	543	-	543
	Cat. B	659	-	659
	Cat. C	806	-	806
	Total BIATSS Titulaires	2 157	-	2 157
BIATSS contractuels (hors contrats étudiants)				
CDI	Cat. A+	17	23	40
	Cat. A	56	62	118
	Cat. B	13	19	32
	Cat. C	11	17	28
	Total BIATSS CDI	97	121	218
CDD	Cat. A+	12	55	67
	Cat. A	91	220	311
	Cat. B	106	55	161
	Cat. C	56	43	99
	Total BIATSS CDD	265	373	638
Total BIATSS contractuels (hors contrats étudiants)		362	494	856
Total BIATSS		2 519	494	3 013

Tableau 2 Répartition des effectifs physiques par niveaux facultaires et universitaire en 2018 à SU.

	Effectifs			
	Faculté des lettres	Faculté de médecine	Faculté de sciences et ingénierie	Niveau universitaire
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS				
Titulaires	787	436	1 326	5
Contractuels	191	331	235	0
Total EC, ENS ET CHERCHEURS	978	767	1 561	5
DOCTORANTS	199	156	912	1
BIATSS				
Titulaires	459	221	1 019	458
Contractuels	329	207	588	311
Total BIATSS	788	428	1 607	769
TOTAL GENERAL	1 965	1 351	4 080	775

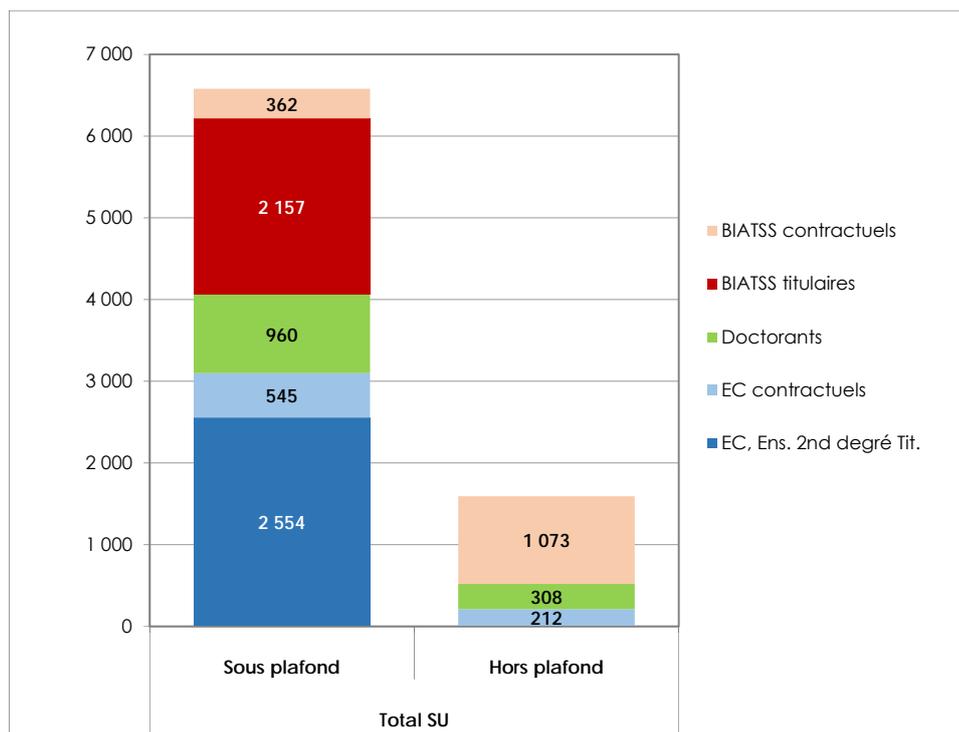
		Effectifs			
		Faculté des lettres	Faculté de médecine	Faculté de sciences et ingénierie	Niveau universitaire
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS					
Titulaires	PR	223	14	378	2
	MCF	402	34	831	1
	PUPH	0	269	23	1
	MCUPH	0	119	12	0
	Physiciens adjoints	0	0	4	0
	Astronomes	0	0	5	0
	Astronomes adjoints	0	0	5	0
	PRAG	109	0	42	1
	PRCE	41	0	18	0
	PROF. EPS	0	0	8	0
	PROF. Ecole	12	0	0	0
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	787	436	1 326	5
	Contractuels	Professeurs contractuels sur poste 2nd degré	0	1	11
Chefs de clinique		0	262	0	0
Post-doctorants		9	39	157	0
ATER		92	3	60	0
Personnels associés (y compris PAST)		34	25	4	0
Autres CDD		55	0	1	0
Autres CDI		1	1	2	0
Total EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels		191	331	235	0
Total EC, ENS ET CHERCHEURS	978	767	1 561	5	
DOCTORANTS		199	156	912	1
BIATSS					
Titulaires	ADMENESR	3	0	1	1
	AC EPCSCP	0	0	0	1
	AAE	12	0	8	10
	SAENES	44	6	13	10
	ADJENES	72	15	47	30
	Total AENES	131	21	69	52
	Ingénieurs de recherche	9	15	58	29
	Ingénieurs d'études	62	36	135	86
	Assistants ingénieurs	14	29	103	31
	Techniciens	88	61	304	75
	Adjoints techniques	136	59	348	48
	Total ITRF	309	200	948	269
	CPE	3	0	0	0
	POI	3	0	0	0
	C.T.C. S. SOC	0	0	0	0
INFENES	1	0	1	1	
ASS. Social (B)	0	0	0	2	
Total Médicaux-sociaux	1	0	1	3	

		Effectifs			
		Faculté des lettres	Faculté de médecine	Faculté de sciences et ingénierie	Niveau universitaire
	Conservateurs généraux des bibliothèques	0	0	0	1
	Conservateurs des bibliothèques	1	0	0	20
	Bibliothécaires	3	0	0	18
	Bibliothèques adjoints spécialisés	5	0	0	51
	Magasiniers	6	0	1	44
	Total Bibliothèques	15	0	1	134
	Total BIATSS titulaires	459	221	1 019	458
Ctr.	Total BIATSS contractuels hors contrats étudiants	160	169	300	227
	Contrats étudiants	169	38	288	84
	Total BIATSS	788	428	1 607	769
TOTAL GENERAL		1 965	1 351	4 080	775

* Zoom BIATSS contractuels (hors contrats étudiants) : répartition de cet effectif par niveaux factulaires et universitaire.

		Effectifs BIATSS			
		Faculté des lettres	Faculté de médecine	Faculté des sciences et ingénierie	Niveau universitaire
		BIATSS titulaires			
Titulaires	Cat. A+	17	15	62	55
	Cat. A	91	65	244	143
	Cat. B	137	67	317	138
	Cat. C	214	74	396	122
	Total BIATSS Titulaires	459	221	1 019	458
		BIATSS contractuels (hors contrats étudiants)			
CDI	Cat. A+	2	21	4	13
	Cat. A	29	24	14	51
	Cat. B	8	1	7	16
	Cat. C	12	3	9	4
	Total BIATSS CDI	51	49	34	84
CDD	Cat. A+	0	14	40	13
	Cat. A	54	65	120	72
	Cat. B	17	24	73	47
	Cat. C	38	17	33	11
	Total BIATSS CDD	109	120	266	143
Total BIATSS contractuels (hors contrats étudiants)		160	169	300	227
Total BIATSS		619	390	1 319	685

Graphique 1 : Répartition des effectifs physiques selon l'origine des fonds en 2018 à SU

Tableau 3 Répartition des ETPT 2018 à SU sur l'ensemble des personnels présents du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

2018		ETPT
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS		
Titulaires		2 535,0
Contractuels		748,1
Total EC, ENS ET CHERCHEURS		3 283,1
DOCTORANTS		1 255,2
BIATSS		
Titulaires		2 101,3
Contractuels		844,4
Total BIATSS		2 945,7
TOTAL GENERAL		7 483,9
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS		
Titulaires	PR regroupé	626,3
	PUPH	291,7
	MCF regroupé	1 268,2
	MCUPH	127,4
	2nd degré	207,5
	1er degré	12,3
	Autres EC titulaires	1,6
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	2 535,0
Contractuels	Chefs de clinique	277,5

	2018	ETPT
	Post-doctorants et ATER	365,6
	Autres EC contractuels	105,0
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels	748,1
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS	3 283,1

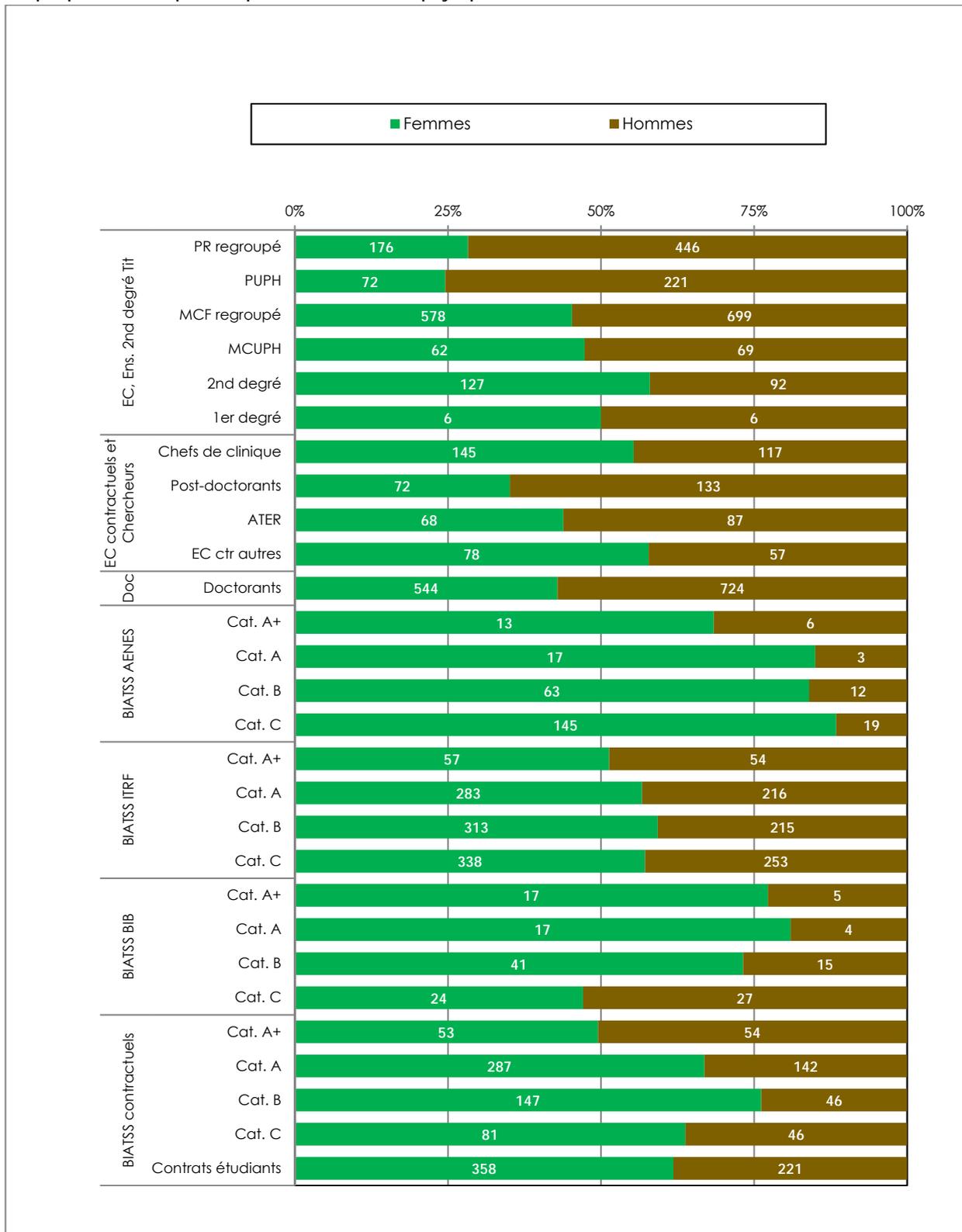
DOCTORANTS	1 255,2
-------------------	----------------

		BIATSS
Titulaires	Catégorie A+	19,3
	Catégorie A	21,8
	Catégorie B	71,5
	Catégorie C	170,6
	BIATSS AENES	283,2
	Catégorie A+	21,6
	Catégorie A	19,7
	Catégorie B	53,6
	Catégorie C	46,3
	BIATSS BIB	141,2
	Catégorie A+	107,3
	Catégorie A	461,2
	Catégorie B	514,3
	Catégorie C	594,1
	BIATSS ITRF	1 676,9
Total BIATSS titulaires	2 101,3	
Contractuels	Catégorie A+	107,1
	Catégorie A	411,9
	Catégorie B	174,2
	Catégorie C	151,2
	Total BIATSS contractuels	844,4
Total BIATSS	2 945,7	

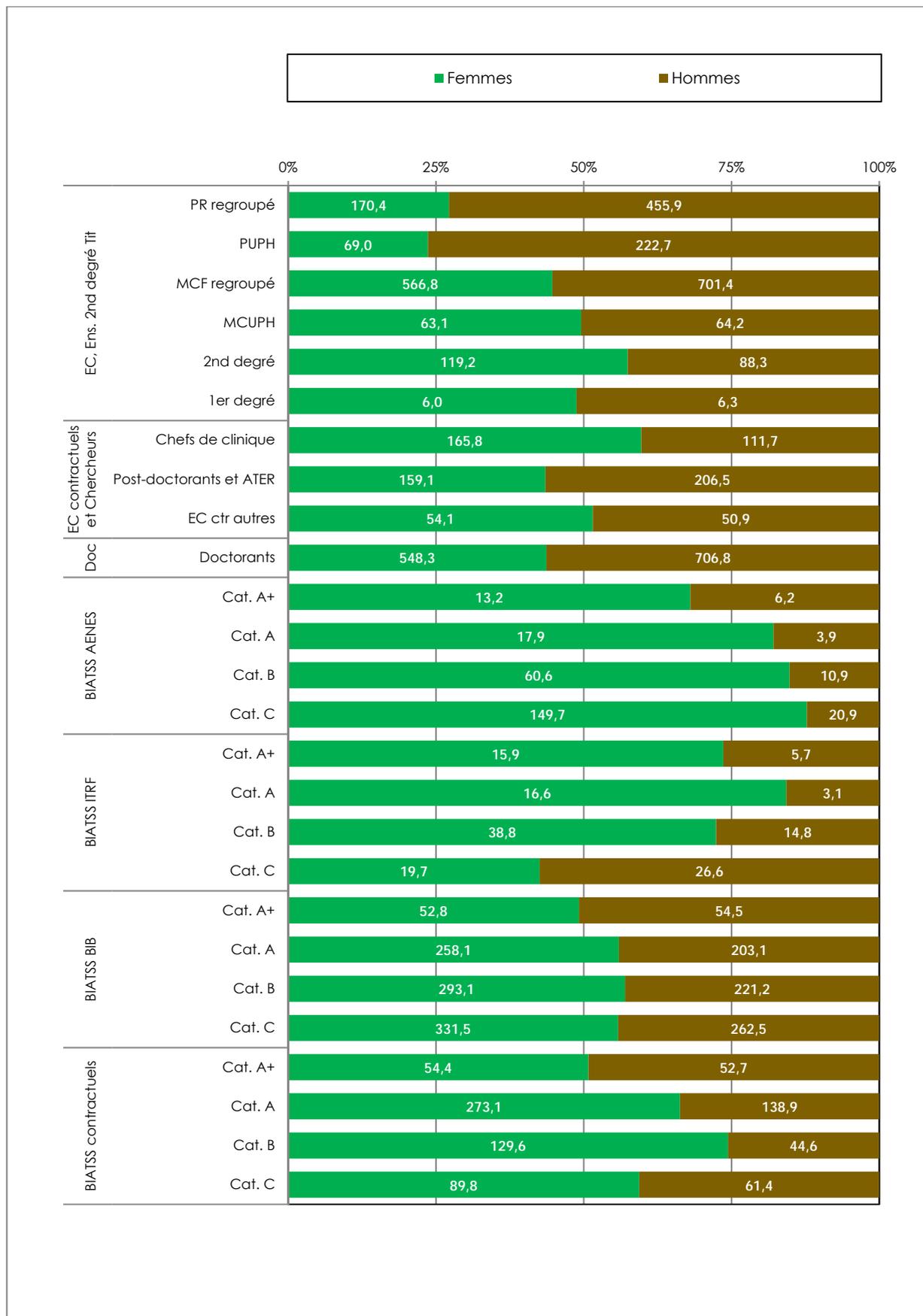
TOTAL GENERAL	7 483,9
----------------------	----------------

2.1.2. Âge et parité

Graphique 2 : Répartition par sexe des effectifs physiques en 2018 à SU



Graphique 3 : Répartition par sexe des effectifs en ETPT en 2018 à SU



Graphique 4 : Répartition par tranche d'âge des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et des BIATSS en 2018 (effectifs physiques, hors doctorants et hors contrats étudiants) à SU

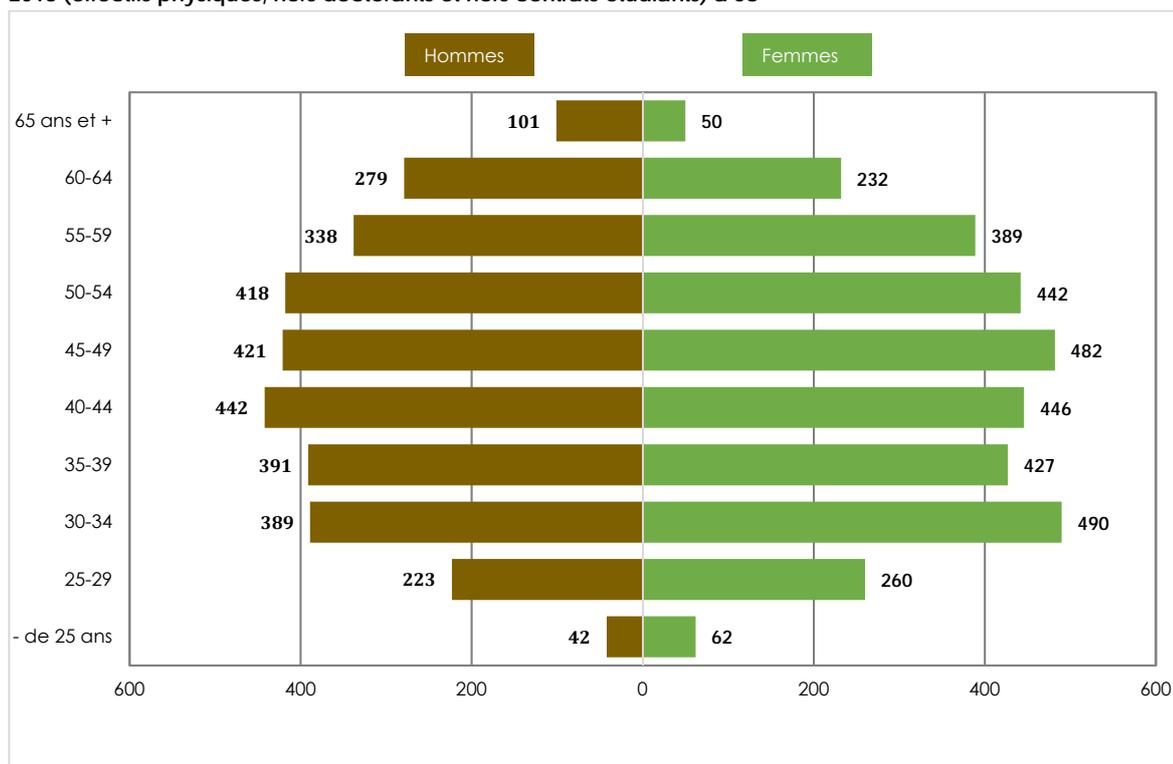


Tableau 4 : Âge minimum, médian, maximum et moyen des agents (hors doctorants) par corps en 2018 à SU

	Age min.	Age médian	Age max.	Age moyen
--	----------	------------	----------	-----------

ENSEIGNANTS-CERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CERCHEURS				
Titulaires	25	48	69	49
Contractuels	22	31	66	33
ENSEMBLE EC, ENS ET CERCHEURS	22	45	69	45

BIATSS				
BIATSS titulaires	22	47	67	47
BIATSS contractuels	17	27	67	31
ENSEMBLE BIATSS	17	41	67	40

ENSEMBLE	17	43	69	43
-----------------	-----------	-----------	-----------	-----------

ENSEIGNANTS-CERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CERCHEURS					
Titulaires	PR regroupé	32	54	69	54
	PUPH	38	56	69	56
	MCF regroupé	28	44	67	45
	MCUPH	32	42	67	46
	2nd degré	25	49	65	48
	1er degré	33	56	60	51
	Ensemble Enseignants-chercheurs Titulaires	25	48	69	49

		Age min.	Age médian	Age max.	Age moyen
Contractuels	Chefs de clinique	28	31	39	31
	Post-doctorants	24	32	66	33
	ATER	25	29	46	30
	Autres EC contractuels	22	38	64	41
	Total Enseignants-chercheurs contractuels	22	31	66	33
ENSEMBLE EC, ENS ET CHERCHEURS		22	45	69	45

BIATSS					
AENES	Cat. A+	34	53	62	52
	Cat. A	31	48	65	47
	Cat. B	25	49	65	49
	Cat. C	24	49	66	48
	BIATSS AENES	24	49	66	48
Bibliothèques	Cat. A+	28	39	64	42
	Cat. A	26	46	67	47
	Cat. B	27	45	63	44
	Cat. C	25	48	67	47
	BIATSS Bibliothèques	25	46	67	45
ITRF	Cat. A+	28	48	67	48
	Cat. A	24	44	66	44
	Cat. B	22	46	66	45
	Cat. C	22	51	66	50
	BIATSS ITRF	22	47	67	47
Ensemble BIATSS titulaires		22	47	67	47
Contractuels	Cat. A+	23	39	67	39
	Cat. A	21	33	67	36
	Cat. B	19	31	63	35
	Cat. C	19	34	65	38
	Contrats étudiants	17	22	54	23
	Ensemble BIATSS contractuels	17	27	67	31
ENSEMBLE BIATSS		17	41	67	40
ENSEMBLE		17	43	69	43

Graphique 5 : Âge minimum, maximum et médian des agents (hors doctorants) par corps en 2018 à SU

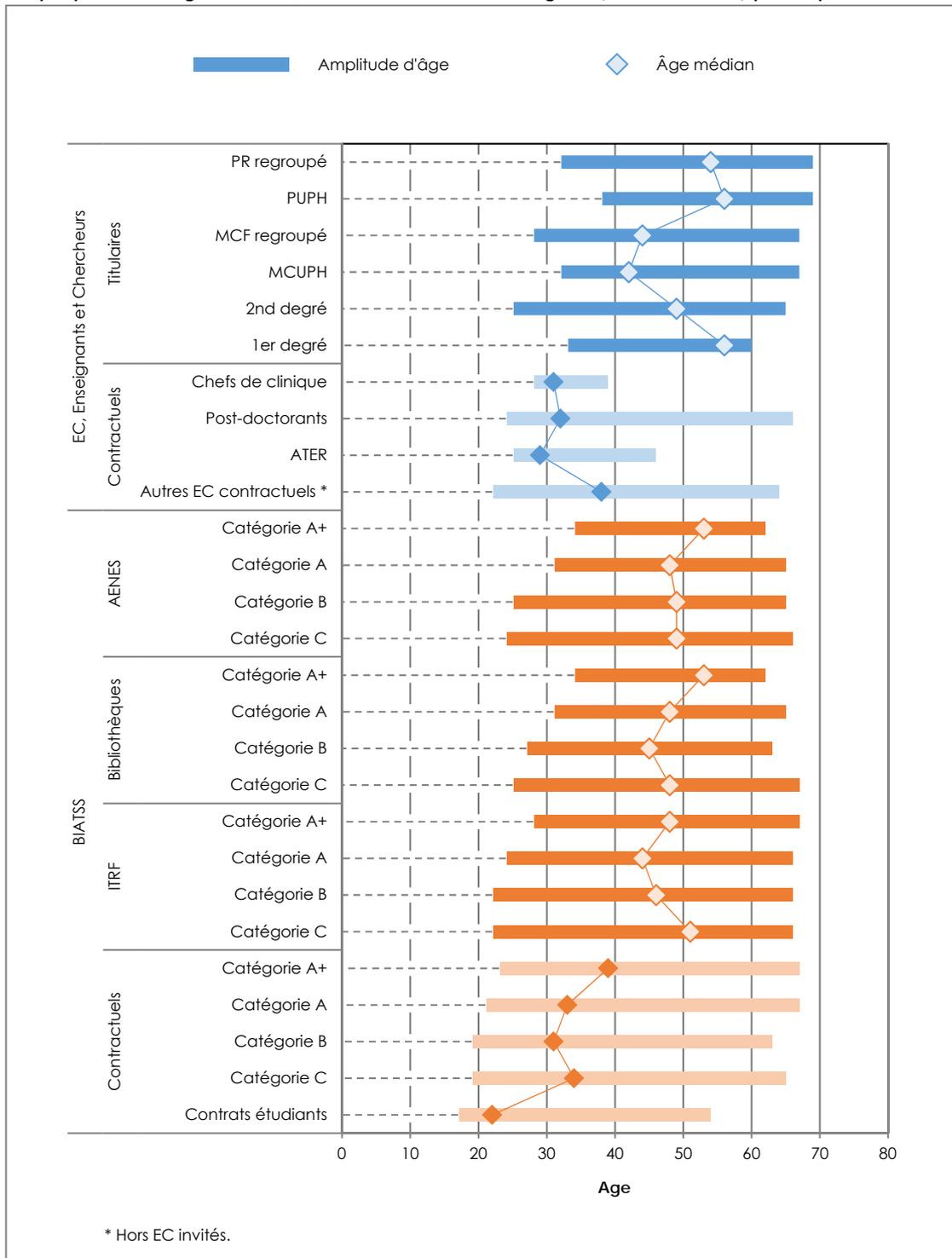


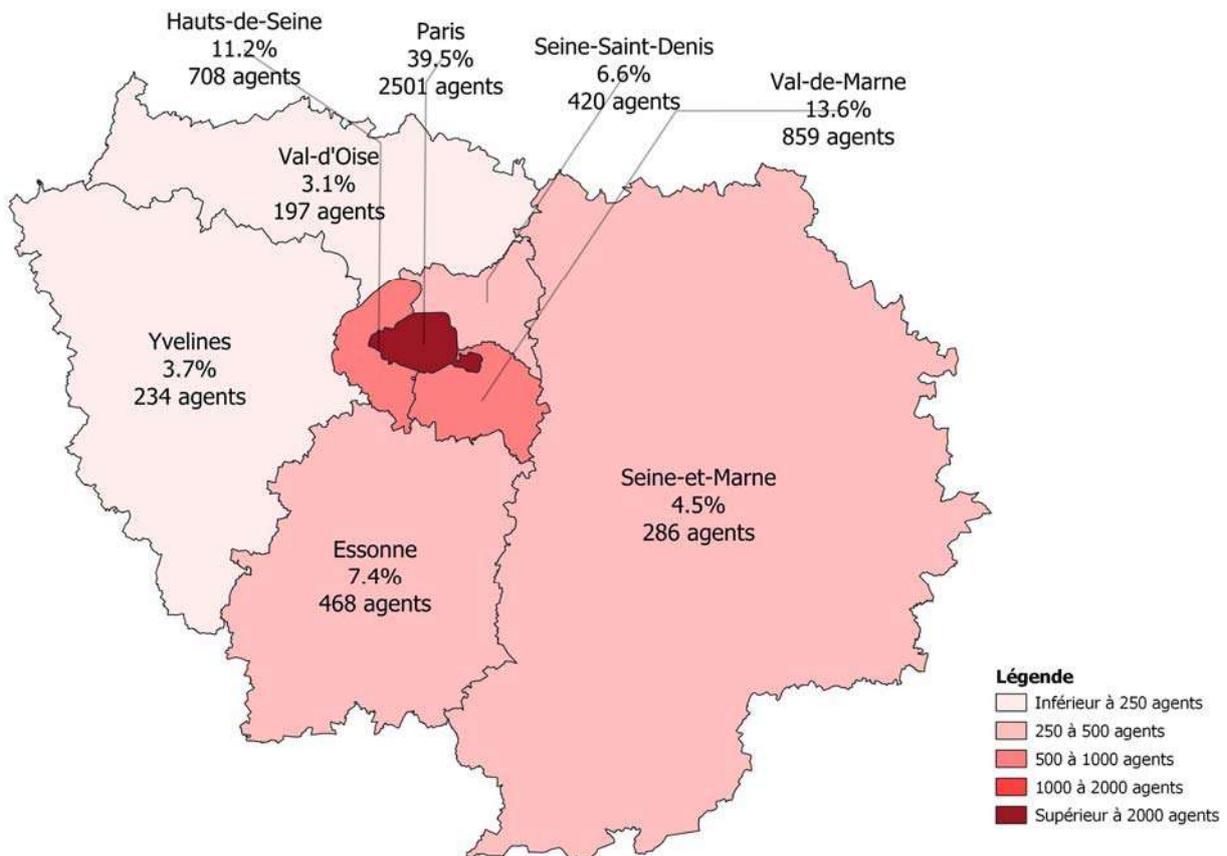
Tableau 5 : Détail par sexe de l'âge minimum, médian, maximum et moyen des agents (hors doctorants) par corps en 2018 à SU

2018		Age min		Age médian		Age max		Age moyen	
		H	F	H	F	H	F	H	F
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS									
	Titulaires	25	28	49	48	69	68	49	48
	Contractuels	22	22	32	31	66	63	33	33
	ENSEMBLE	22	22	46	44	69	68	46	44
BIATSS									
	Titulaires	24	22	47	48	67	67	47	47
	Contractuels	18	17	26	28	67	67	30	31
	ENSEMBLE	18	17	41	41	67	67	40	40
TOTAL GENERAL		18	17	44	42	69	68	44	42
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS									
Titulaires	PR regroupé	32	36	54	54	69	67	54	54
	PUPH	38	41	57	53	69	68	56	53
	MCF regroupé	29	28	43	45	67	66	44	46
	MCUPH	32	35	41	42	67	66	46	46
	2nd degré	25	28	47	50	65	64	47	49
	1er degré	33	42	43	58	57	60	47	55
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS Titulaires	25	28	49	48	69	68	49	48
Contractuels	Chefs de clinique	28	28	31	31	39	38	31	31
	Post-doctorants	25	24	32	32	66	45	33	33
	ATER	25	25	29	30	46	43	30	31
	Autres EC contractuels *	22	22	41	35	64	63	44	38
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels	22	22	32	31	66	63	33	33
Total EC, ENS et CHERCHEURS		22	22	46	44	69	68	46	44
BIATSS									
Titulaires	Catégorie A+	46	34	57	52	62	57	56	50
	Catégorie A	32	31	37	46	57	65	42	48
	Catégorie B	38	25	49	49	60	65	50	48
	Catégorie C	30	24	52	49	64	66	49	48
	BIATSS AENES	30	24	52	49	64	66	50	48
	Catégorie A+	29	28	31	39	64	62	41	42
	Catégorie A	26	27	43	47	67	65	45	48
	Catégorie B	30	27	48	44	56	63	45	43
	Catégorie C	26	25	49	47	64	67	47	47
	BIATSS Bibliothèques	26	25	48	44	67	67	45	45

2018		Age min		Age médian		Age max		Age moyen	
		H	F	H	F	H	F	H	F
	Catégorie A+	28	31	48	48	67	65	48	48
	Catégorie A	25	24	43	44	65	66	44	44
	Catégorie B	25	22	46	45	66	65	46	45
	Catégorie C	24	22	50	52	66	66	49	50
	BIATSS ITRF	24	22	47	47	67	66	47	47
	Total BIATSS titulaires	24	22	47	48	67	67	47	47
Contractuels	Catégorie A+	23	24	35	42	67	62	36	42
	Catégorie A	22	22	32	34	65	67	35	37
	Catégorie B	19	20	29	33	63	63	33	35
	Catégorie C	19	20	41	34	62	65	39	37
	Contrats étudiants	18	17	22	22	44	54	23	22
	Total BIATSS contractuels	18	17	26	28	67	67	30	31
Total BIATSS		18	17	41	41	67	67	40	40
TOTAL GENERAL		18	17	44	42	69	68	44	42

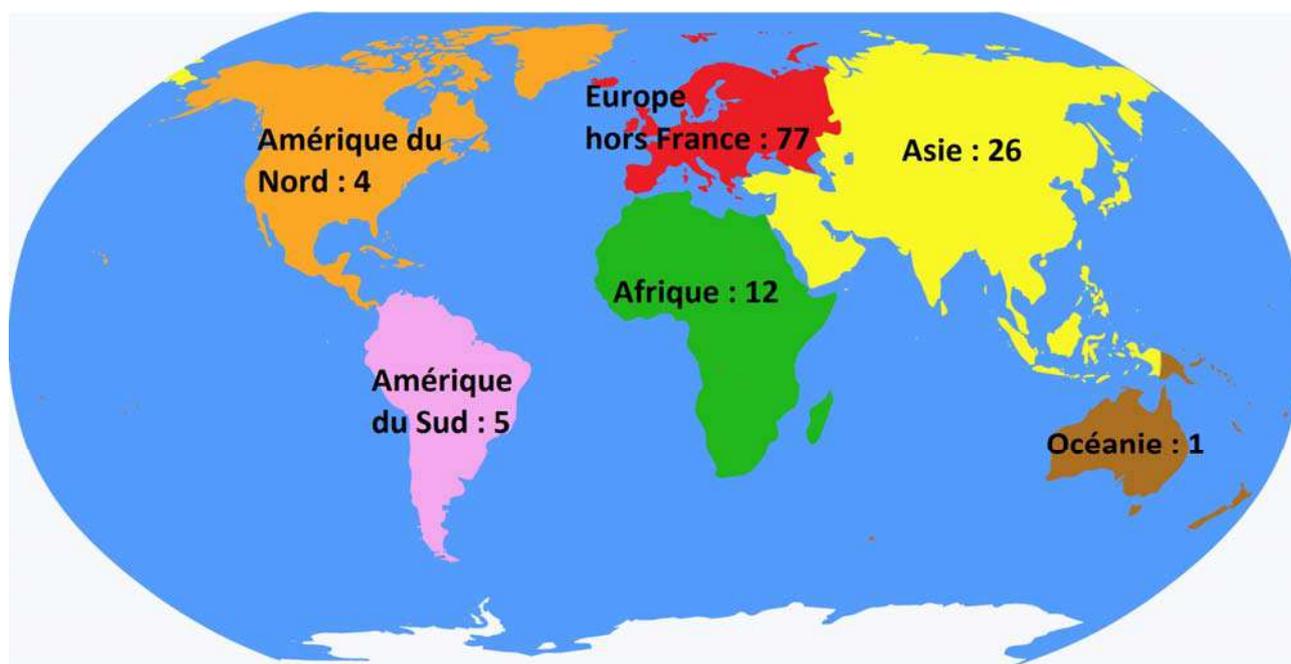
2.1.3. Répartition géographique des agents de SU

Graphique 6 : Répartition géographique du lieu de résidence des agents (hors doctorants et contrats étudiants) en 2018 à SU



2.1.4. Internationalité au sein de Sorbonne Université

Graphique 7 : Répartition géographique des nationalités des nouveaux chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs internationaux (hors doctorants) de SU en 2018*



2.2. EFFECTIFS PAR TYPOLOGIE

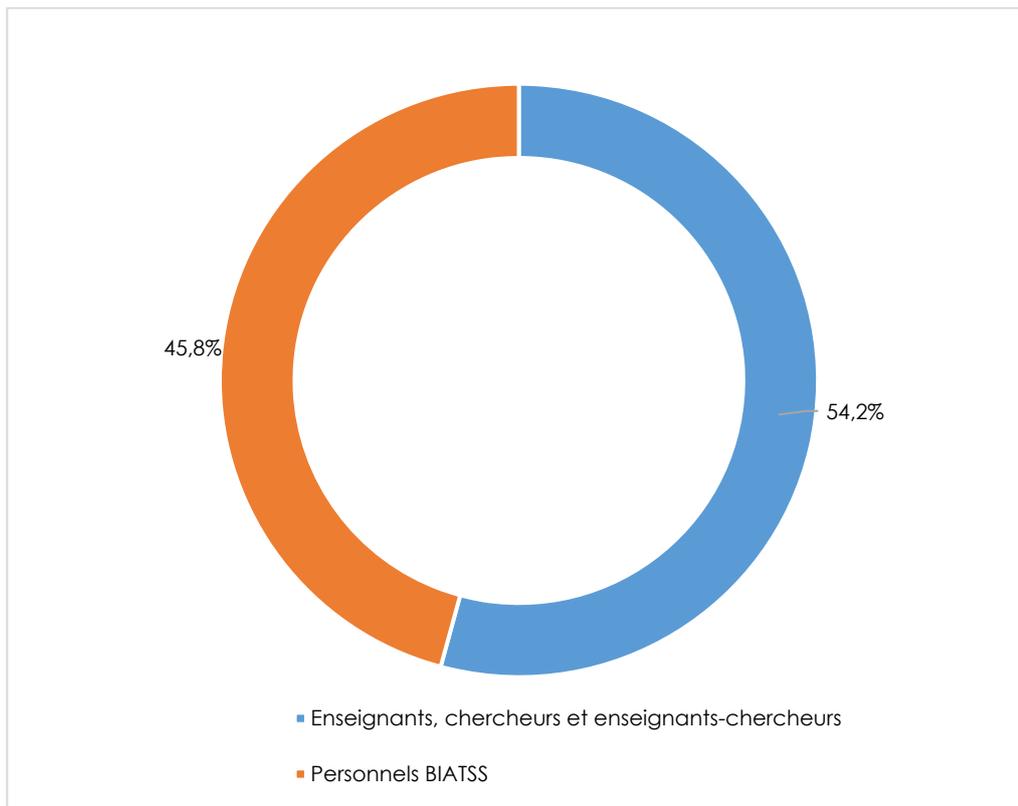
2.2.1. Effectifs par statut

2.2.1.1. Les personnels titulaires

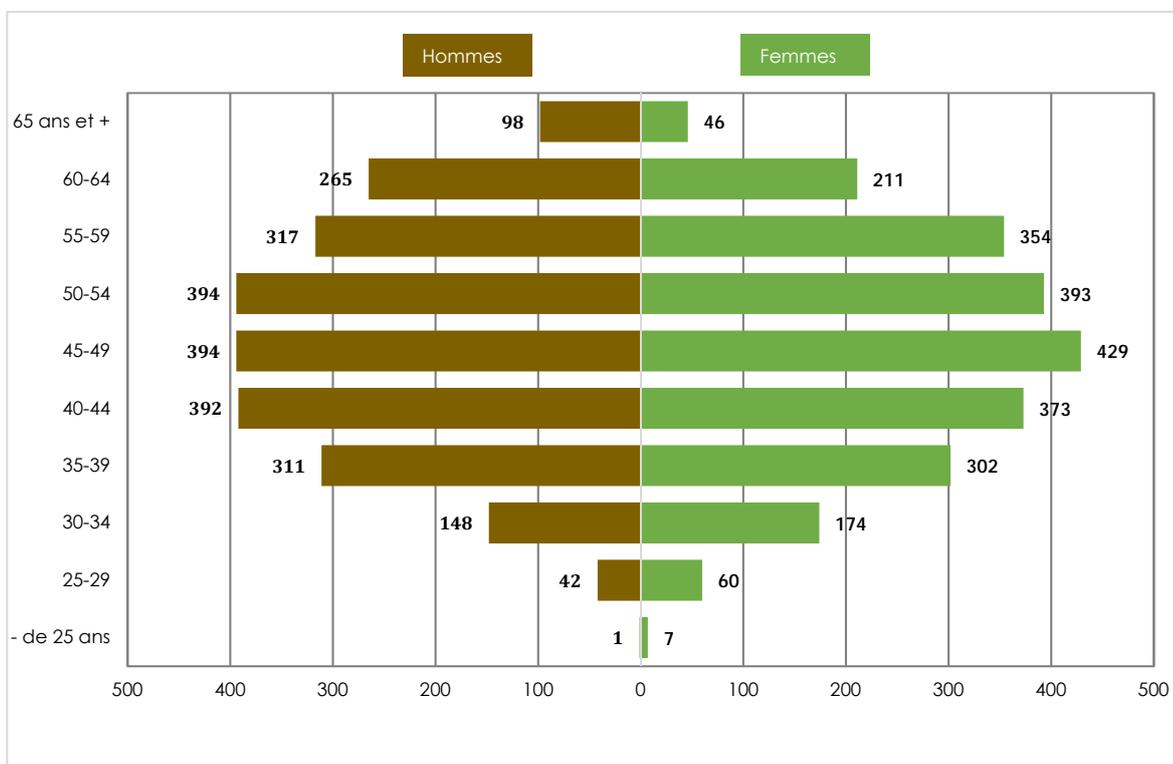
Tableau 6 Répartition des effectifs physiques par type de personnels et par sexe au sein des personnels titulaires en 2018 à SU.

		Hommes	Femmes	Total	%Femmes
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS					
EC	PR regroupé	446	176	622	28,3%
	MCF regroupé	699	578	1 277	45,3%
	PUPH	221	72	293	24,6%
	MCUPH	69	62	131	47,3%
	2nd degré	92	127	219	58,0%
	1er degré	6	6	12	50,0%
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS	1 533	1 021	2 554	40,0%
BIATSS					
BIATSS	AENES A+	6	13	19	68,4%
	AENES A	3	17	20	85,0%
	AENES B	12	63	75	84,0%
	AENES C	19	145	164	88,4%
	BIB A+	5	17	22	77,3%
	BIB A	4	17	21	81,0%
	BIB B	15	41	56	73,2%
	BIB C	27	24	51	47,1%
	ITRF A+	54	57	111	51,4%
	ITRF A	216	283	499	56,7%
	ITRF B	215	313	528	59,3%
	ITRF C	253	338	591	57,2%
	Total BIATSS	829	1 328	2 157	61,6%
TOTAL GENERAL		2 362	2 349	4 711	49,9%

Graphique 8 : Répartition des effectifs physiques Enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs/BIATSS parmi les personnels titulaires en 2018 à SU



Graphique 9 : Pyramides des âges des fonctionnaires (en effectifs physiques) en 2018 à SU



Age moyen :
 homme : 48,2 ans
 femme : 47,3 ans

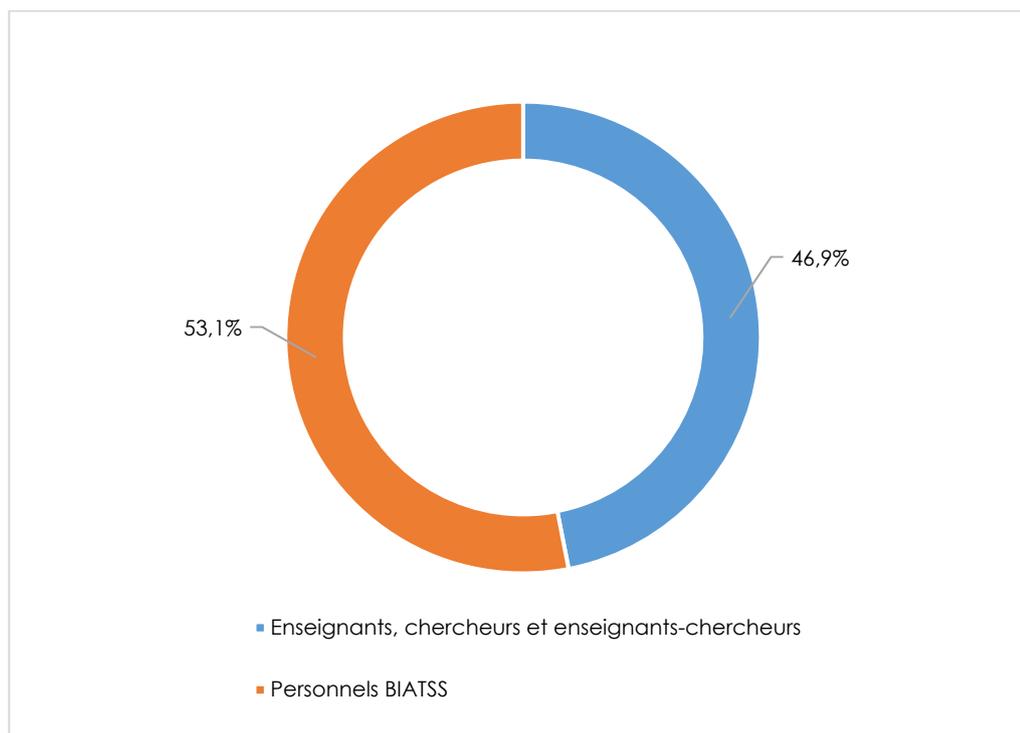
Age médian :
 homme : 48 ans
 femme : 48 ans

2.2.1.2 Les agents contractuels

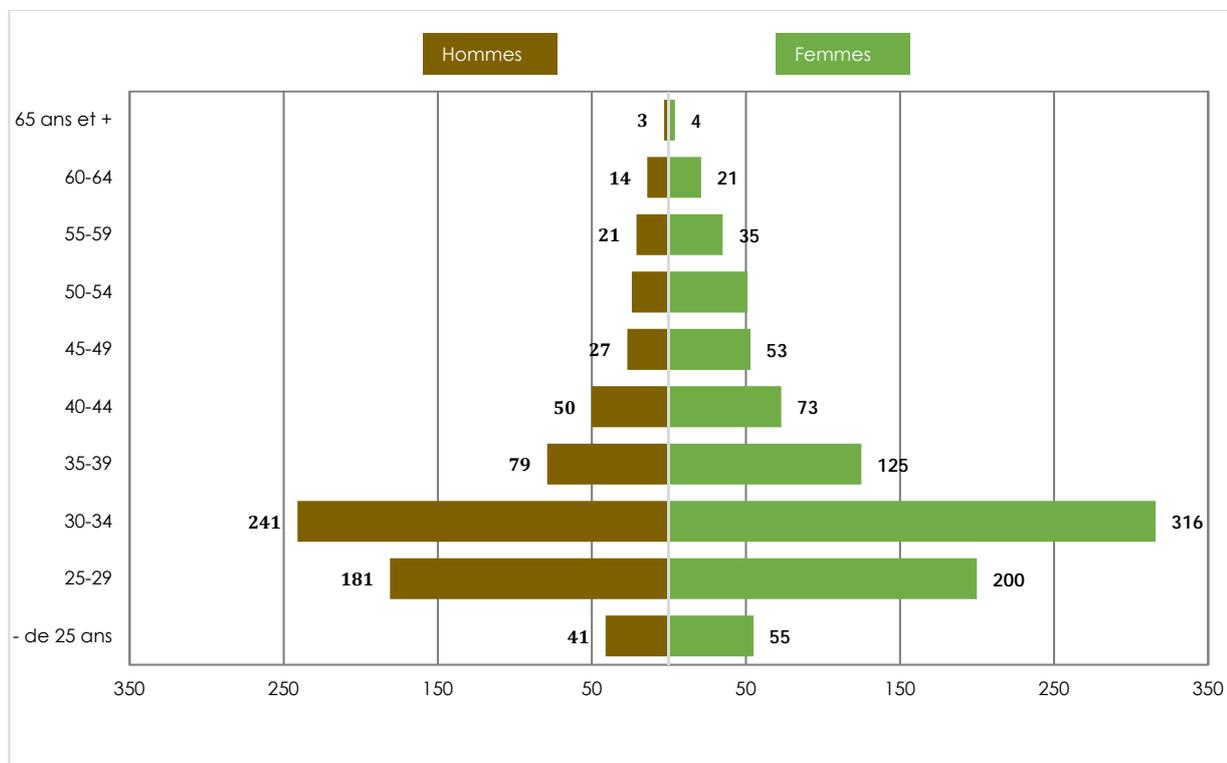
Tableau 7 Répartition des effectifs physiques par type de personnels et par sexe au sein des personnels contractuels (hors doctorants et contrats étudiants) en 2018 à SU.

		Hommes	Femmes	Total	%Femmes
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS					
EC	ATER	87	68	155	43,9%
	Post-doctorants	133	72	205	35,1%
	Chefs de clinique	117	145	262	55,3%
	Associés	34	29	63	46,0%
	Lecteur/Maître de langue	14	42	56	75,0%
	2nd degré	6	6	12	50,0%
	Autres	3	1	4	25,0%
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS	394	363	757	48,0%
BIATSS					
BIATSS	CDD A+	38	29	67	43,3%
	CDD A	109	202	311	65,0%
	CDD B	43	118	161	73,3%
	CDD C	35	64	99	64,6%
	CDI A+	16	24	40	60,0%
	CDI A	33	85	118	72,0%
	CDI B	3	29	32	90,6%
	CDI C	11	17	28	60,7%
	Total BIATSS	288	568	856	66,4%
TOTAL GENERAL		682	931	1 613	57,7%

Graphique 10 : Répartition Enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs/BIATSS parmi les personnels contractuels en 2018 (effectifs physiques, hors doctorants et contrats étudiants) à SU



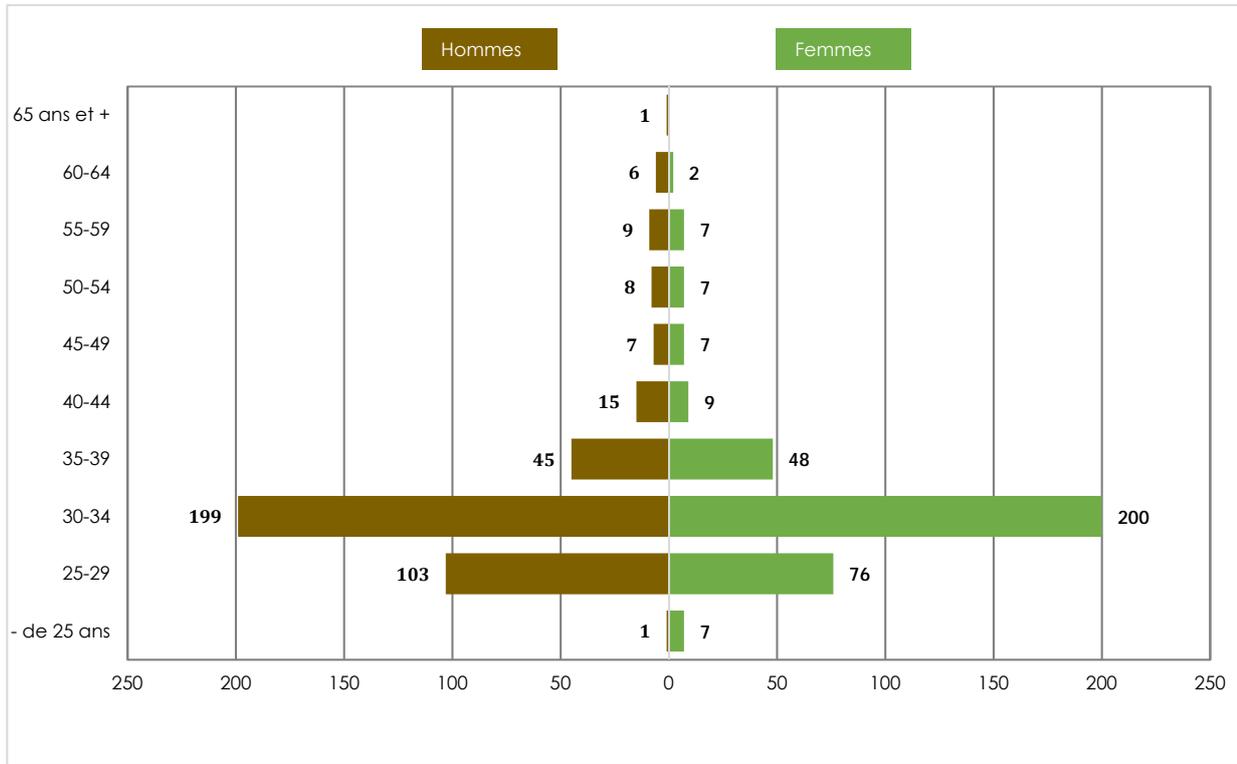
Graphique 11 : Pyramides des âges des contractuels (en effectifs physiques, hors doctorants et contrats étudiants) en 2018 à SU



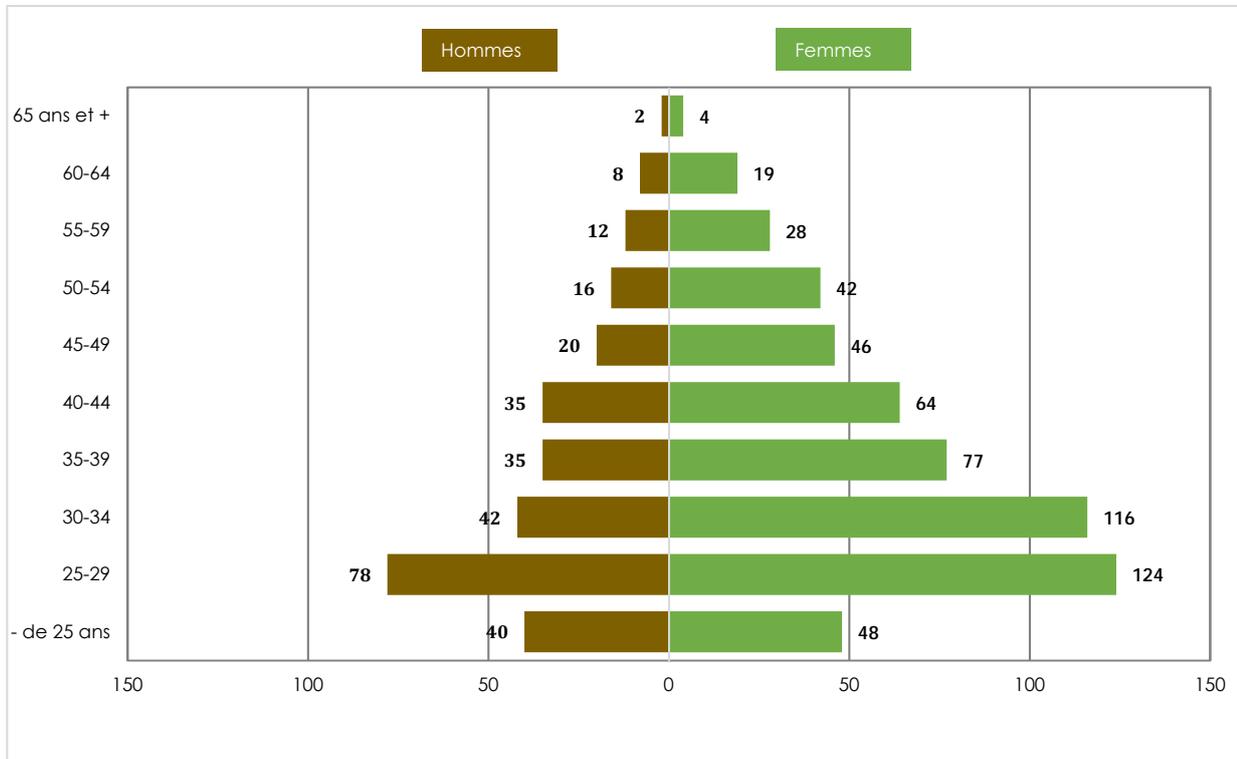
Age moyen :
 homme : 34,3 ans
 femme : 35,4 ans

Age médian :
 homme : 32 ans
 femme : 32 ans

Graphique 12 : Pyramides des âges des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs contractuels (en effectifs physiques, hors doctorants) en 2018 à SU



Graphique 13 : Pyramides des âges des BIATSS contractuels (en effectifs physiques, hors contrats étudiants) en 2018 à SU



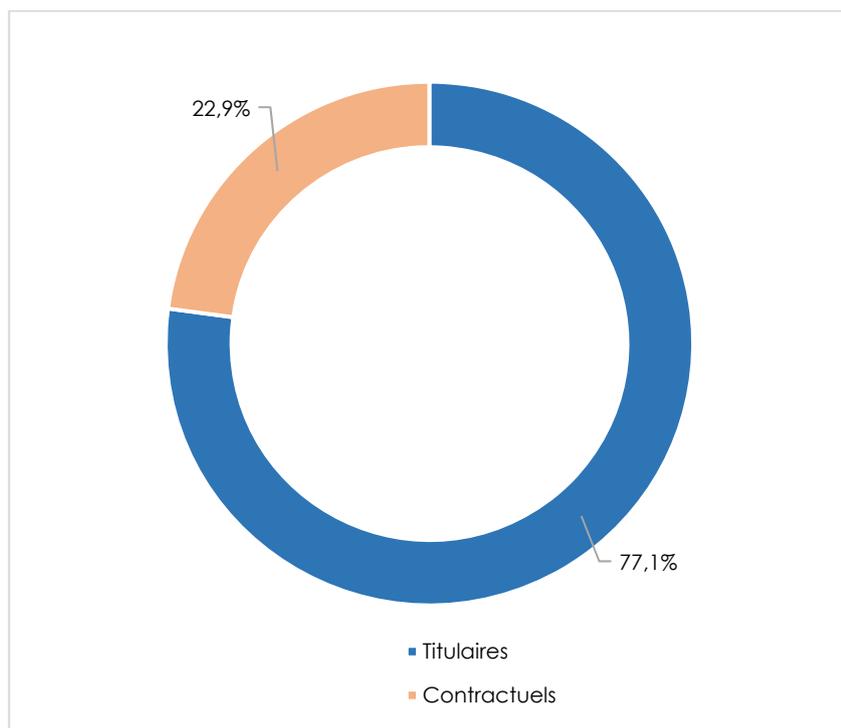
2.2.2. Effectifs par type de personnels

2.2.2.1 Enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants

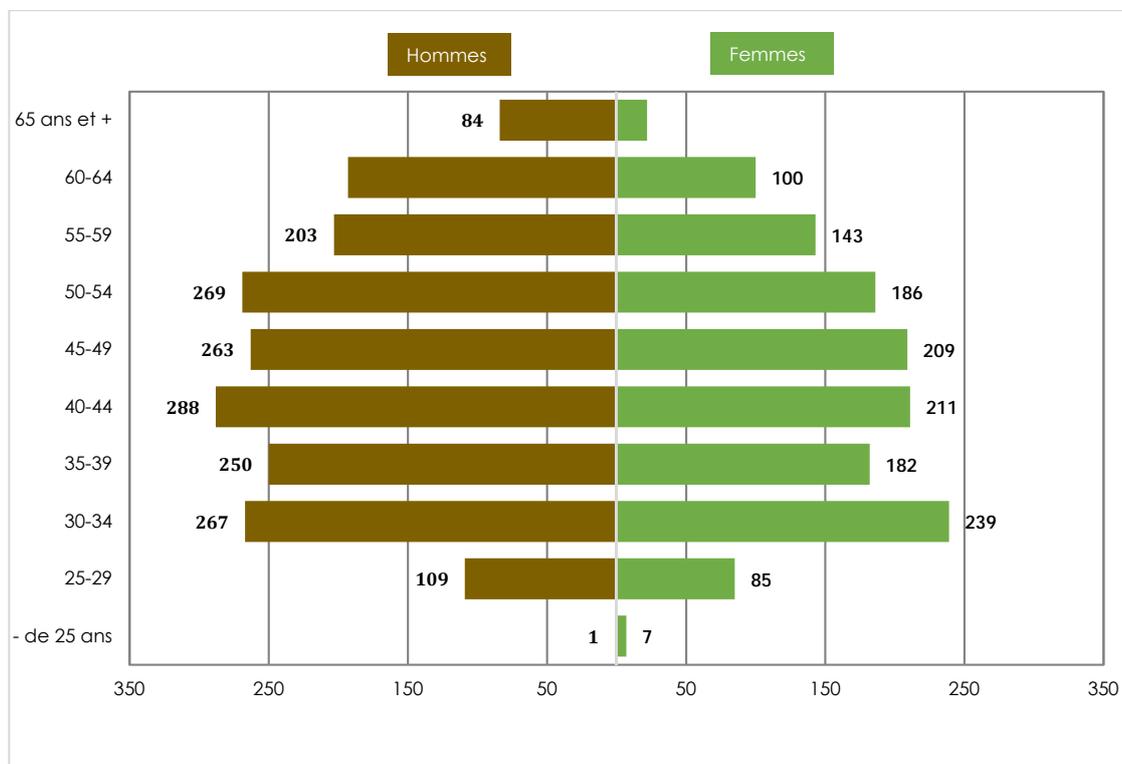
Tableau 8 Répartition des effectifs physiques par statut et par sexe au sein des enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs (hors doctorants) en 2018 à SU.

		Hommes	Femmes	Total	%Femmes
TITULAIRES					
Titulaires	PR	446	176	622	28,3%
	MCF	699	578	1 277	45,3%
	PUPH	221	72	293	24,6%
	MCUPH	69	62	131	47,3%
	Prof. 2nd degré	92	127	219	58,0%
	Prof. 1er degré	6	6	12	50,0%
	Total titulaires	1 533	1 021	2 554	40,0%
CONTRACTUELS					
Contractuels	ATER	87	68	155	43,9%
	Post-doctorants	133	72	205	35,1%
	Chefs de clinique	117	145	262	55,3%
	Associés	34	29	63	46,0%
	Lecteur/Maître de langue	14	42	56	75,0%
	Prof. 2nd degré	6	6	12	50,0%
	Autres	3	1	4	25,0%
	Total contractuels	394	363	757	48,0%
TOTAL GENERAL (enseignants, chercheurs, enseignants-chercheurs)		1 927	1 384	3 311	41,8%

Graphique 14 : Répartition titulaires/contractuels parmi les chercheurs et enseignants-chercheurs en 2018 (effectifs physiques, hors doctorants) à SU



Graphique 15 : Pyramides des âges des enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs (en effectifs physiques, hors doctorants) en 2018 à SU



Age moyen :
 homme : 45,9 ans
 femme : 44,1 ans

Age médian :
 homme : 46 ans
 femme : 44 ans

Graphique 16 : Répartition des enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires titulaires par discipline CNU en 2018 (effectifs physiques) à SU

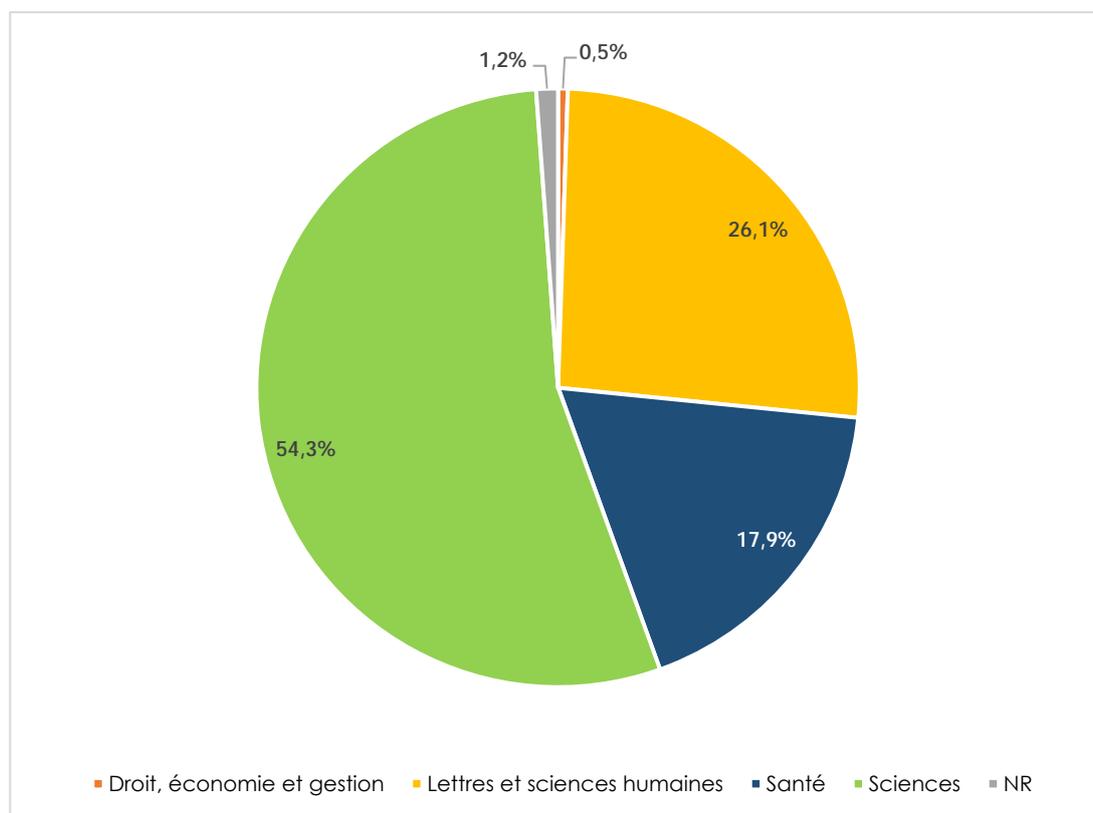


Tableau 9 Répartition des professeurs et maîtres de conférences enseignants-chercheurs et hospitalo-universitaires titulaires par sexe et section CNU en 2018 à SU.

		MCF	%F	PR	%F	MCUPH	%F	PUPH	%F	Total
Droit, économie et gestion	01 Droit privé et sciences criminelles	1	0%							1
	02 Droit public	1	0%	1	100%					2
	03 Histoire du droit et des institutions			1	100%					1
	05 Sciences économiques	1	100%	1	100%					2
	06 Sciences de gestion	3	100%	3	0%					6
Lettres et sciences humaines	07 Sciences du langage linguistique et phonétique générales	10	40%	10	30%					20
	08 Langues et littératures anciennes	23	61%	12	17%					35
	09 Langue et littérature françaises	53	60%	30	37%					83
	10 Littératures comparées	6	83%	5	60%					11
	11 Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	51	65%	17	47%					68
	12 Langues et littératures germaniques et scandinaves	31	58%	12	42%					43
	13 Langues et littératures slaves	15	67%	10	40%					25
	14 Langues et littératures romanes espagnol, italien, portugais, autres langues romanes	42	67%	17	53%					59
	15 Langues et littératures arabes, chinoises, japonaises, hébraïques, d'autres domaines linguistiques	5	40%	3	0%					8
	16 Psychologie, psychologie clinique, psychologie sociale	3	67%	1	100%					4
	17 Philosophie	20	45%	13	31%					33
	18 Architecture et Arts plastiques, du spectacle, musique, musicologie, esthétique, sciences de l'art	16	56%	10	30%					26
	19 Sociologie, démographie	8	63%	3	0%					11
	20 Anthropologie biologique, ethnologie, préhistoire			1	100%					1
	21 Histoire et civilisations histoire et archéologie des mondes anciens et des mondes médiévaux ; de l'art	33	58%	20	35%					53
	22 Histoire et civilisations histoire des mondes modernes, histoire du monde contemporain ; de l'art ; de la musique	36	42%	23	17%					59

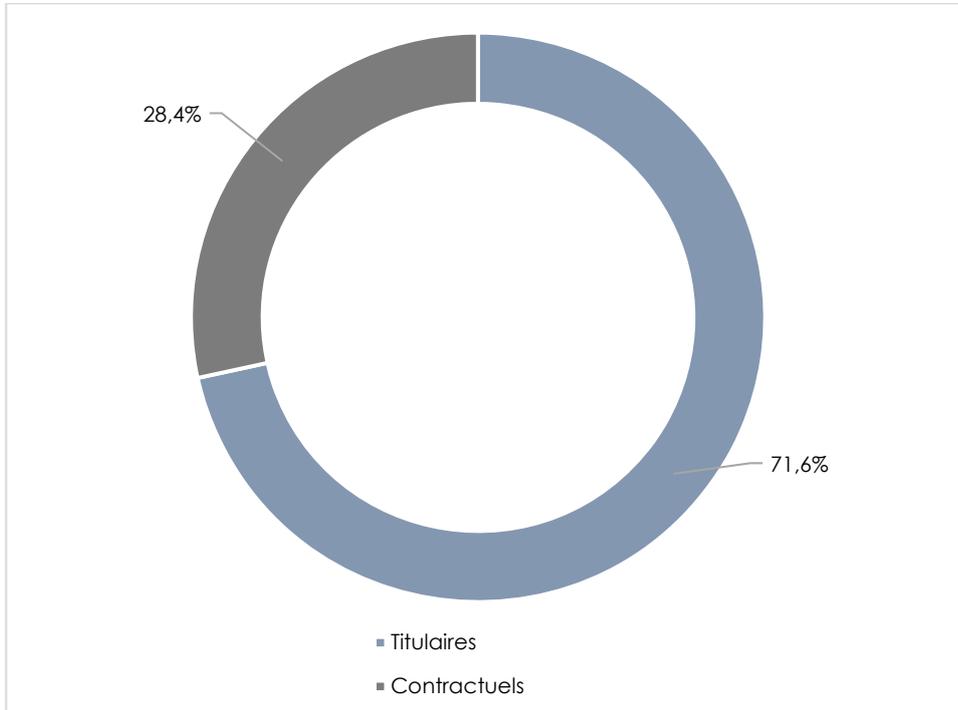
		MCF	%F	PR	%F	MCUPH	%F	PUPH	%F	Total
	23 Géographie physique, humaine, économique et régionale	15	40%	13	31%					28
	24 Aménagement de l'espace, urbanisme	3	67%	3	67%					6
	70 Sciences de l'éducation	3	33%							3
	71 Sciences de l'information et de la communication	16	75%	8	63%					24
	72 Épistémologie, histoire des sciences et des techniques	2	0%	2	0%					4
	73 Cultures et langues régionales	1	100%							1
	74 Sciences et techniques des activités physiques et sportives	1	0%							1
Sciences	25 Mathématiques	52	17%	25	8%					77
	26 Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	50	38%	38	13%					88
	27 Informatique	87	33%	47	21%					134
	28 Milieux denses et matériaux	59	34%	26	35%					85
	29 Constituants élémentaires	20	10%	13	23%					33
	30 Milieux dilués et optique	37	27%	21	29%					58
	31 Chimie théorique, physique, analytique	61	30%	23	26%					84
	32 Chimie organique, inorganique, industrielle	57	47%	18	33%					75
	33 Chimie des matériaux	28	43%	11	45%					39
	34 Astronomie, astrophysique	14	14%	10	20%					24
	35 Structure et évolution de la Terre et des autres planètes	23	39%	10	20%					33
	36 Terre solide géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère	22	55%	11	0%					33
	37 Météorologie, océanographie physique et physique de l'environnement	21	43%	9	22%					30
	60 Mécanique, génie mécanique, génie civil	37	43%	19	5%					56
	61 Génie informatique, automatique et traitement du signal	14	7%	9	11%					23
	62 Énergétique, génie des procédés	7	43%	3	33%					10
	63 Génie Électrique, Électronique, optronique et systèmes	33	24%	11	27%					44
	64 Biochimie et biologie moléculaire	33	64%	10	30%					43
	65 Biologie cellulaire	84	58%	29	41%					113
66 Physiologie	44	59%	16	38%					60	
67 Biologie des populations et écologie	32	41%	15	20%					47	
68 Biologie des organismes	33	52%	10	20%					43	
69 Neurosciences	20	60%	10	50%					30	
Santé	42 Morphologie et morphogenèse					8	38%	18	50%	26
	43 Biophysique et imagerie médicale					8	75%	20	20%	28
	44 Biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physiologie et nutrition					20	40%	21	33%	41
	45 Microbiologie, maladies transmissibles et hygiène					17	53%	16	38%	33
	46 Santé publique, environnement et société					6	67%	5	20%	11
	47 Cancérologie, génétique, hématologie, immunologie					17	71%	27	22%	44
	48 Anesthésiologie, réanimation, médecine d'urgence, pharmacologie et thérapeutique					10	10%	19	16%	29
	49 Pathologie nerveuse et musculaire, pathologie mentale, handicap et rééducation					10	60%	29	24%	39
	50 Pathologie ostéo-articulaire, dermatologie et chirurgie plastique					3	33%	11	27%	14
	51 Pathologie cardiorespiratoire et vasculaire					5	60%	18	6%	23
	52 Maladies des appareils digestif et urinaire					5	40%	30	10%	35
	53 Médecine interne, gériatrie, chirurgie générale et médecine générale					7	57%	21	0%	28
	54 Développement et pathologie de l'enfant, gynécologie-obstétrique, endocrinologie et reproduction					8	25%	39	46%	47
55 Pathologie de la tête et du cou					4	0%	14	29%	18	
Non renseigné	10	30%	9	22%	3	33%	5	0%	27	
Total général	1 277	45%	622	28%	131	47%	293	25%	2 323	

Tableau 10 Répartition des enseignants titulaires par sexe et discipline du second degré en 2018 à SU.

		PRAG	%F	PRCE	%F	PROF. EPS	%F	Total
0080	DOCUMENTATION			1	100%			1
0100	PHILOSOPHIE	3	33%					3
0201	LETTRES CLASSIQUES - GRAMMAIRE	2	100%					2
0202	LETTRES MODERNES	11	64%	4	100%			15
0421	ALLEMAND			1	100%			1
0422	ANGLAIS	26	92%	11	27%			37
0426	ESPAGNOL	2	50%	4	75%			6
1000	HISTOIRE GEOGRAPHIE	4	25%	2	100%			6
1300	MATHEMATIQUES	11	64%	5	40%			16
1400	TECHNOLOGIE			2	50%			2
1414	SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE	4	25%	1	0%			5
1415	SII OPTION INGENIERIE ELECTRIQUE	2	0%					2
1500	PHYSIQUE - CHIMIE	2	100%	2	0%			4
1510	SCIEN.PHY.-PHY.APPLI	2	0%	1	0%			3
1600	SCIENCES. DE LA VIE ET DE LA TERRE	7	71%	1	100%			8
1700	EDUCATION MUSICALE	5	60%	2	100%			7
1800	ARTS PLASTIQUES	7	57%	1	100%			8
1900	EDUCATION PHYS. ET SPORTIVE	12	33%	10	60%	8	50%	30
4100	GENI MECANIQUE	1	0%					1
4201	MECANIQUE GENERALE	1	0%					1
6500	ARTS APPLIQUEES			1	100%			1
7100	BIOCHIMIE-GENIE BIOLOG.-BIOTECHNO.	1	100%					1
8010	ECONOMIE ET GESTION	2	50%	1	0%			3
NR	NON RENSEIGNE	47	57%	9	56%			56
TOTAL		152	61%	59	56%	8	50%	219

2.2.2.2 BIATSS

Graphique 17 : Répartition titulaires/contractuels des BIATSS en 2018 (effectifs physiques, hors contrats étudiants) à SU



Graphique 18 : Répartition par catégorie de fonction publique des BIATSS en 2018 (effectifs physiques, hors contrats étudiants) à SU

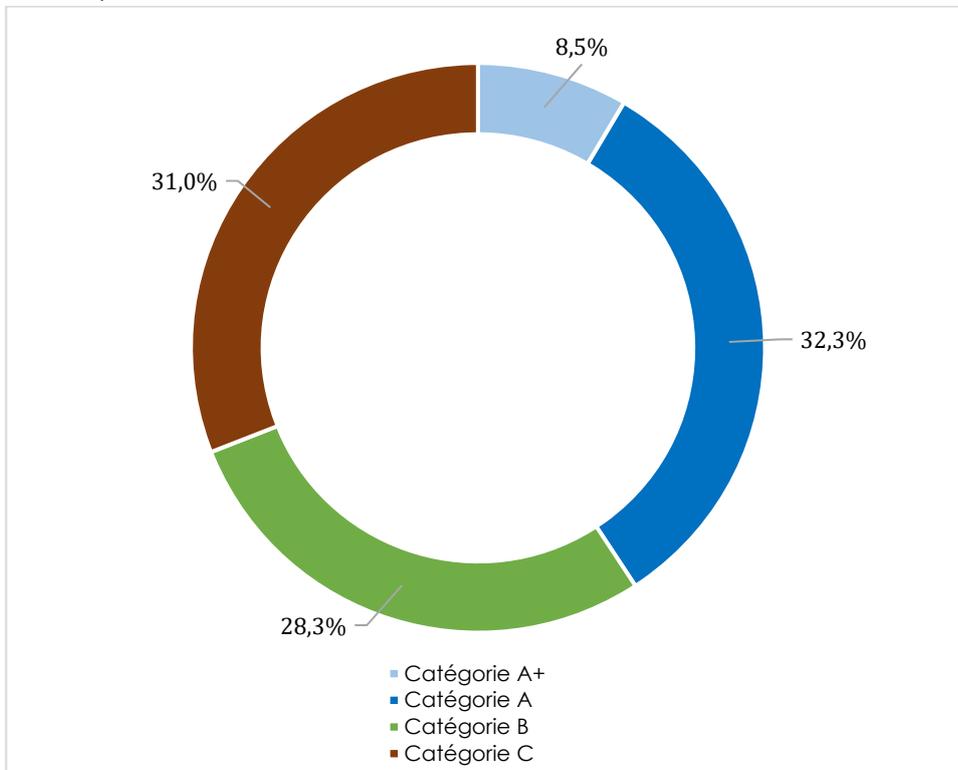
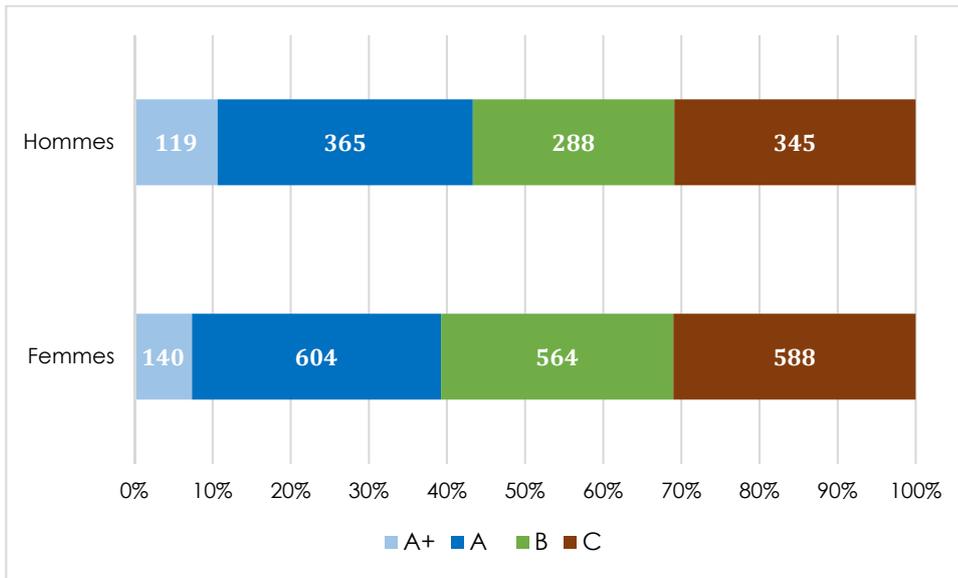


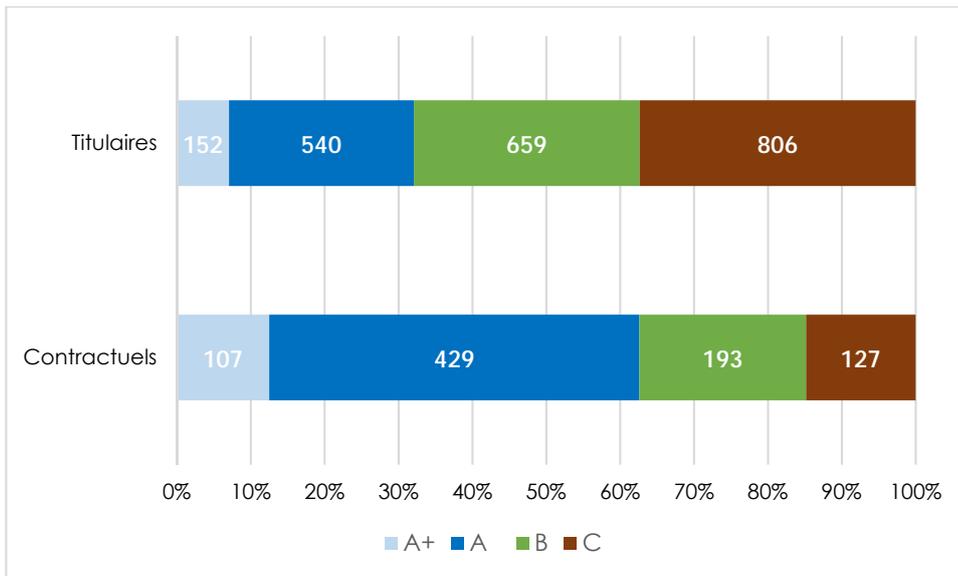
Tableau 11 Répartition des BIATSS par statut, catégorie et sexe (effectifs physiques, hors contrats étudiants) en 2018 à SU.

		Hommes	Femmes	Total	%Femmes
TITULAIRES					
Titulaires	AENES A+	6	13	19	68,4%
	AENES A	3	17	20	85,0%
	AENES B	12	63	75	84,0%
	AENES C	19	145	164	88,4%
	BIB A+	5	17	22	77,3%
	BIB A	4	17	21	81,0%
	BIB B	15	41	56	73,2%
	BIB C	27	24	51	47,1%
	ITRF A+	54	57	111	51,4%
	ITRF A	216	283	499	56,7%
	ITRF B	215	313	528	59,3%
	ITRF C	253	338	591	57,2%
	Total titulaires	829	1 328	2 157	61,6%
CONTRACTUELS					
Contractuels	CDD A+	38	29	67	43,3%
	CDD A	109	202	311	65,0%
	CDD B	43	118	161	73,3%
	CDD C	35	64	99	64,6%
	CDI A+	16	24	40	60,0%
	CDI A	33	85	118	72,0%
	CDI B	3	29	32	90,6%
	CDI C	11	17	28	60,7%
	Total contractuels	288	568	856	66,4%
TOTAL GENERAL (BIATSS)		1 117	1 896	3 013	62,9%

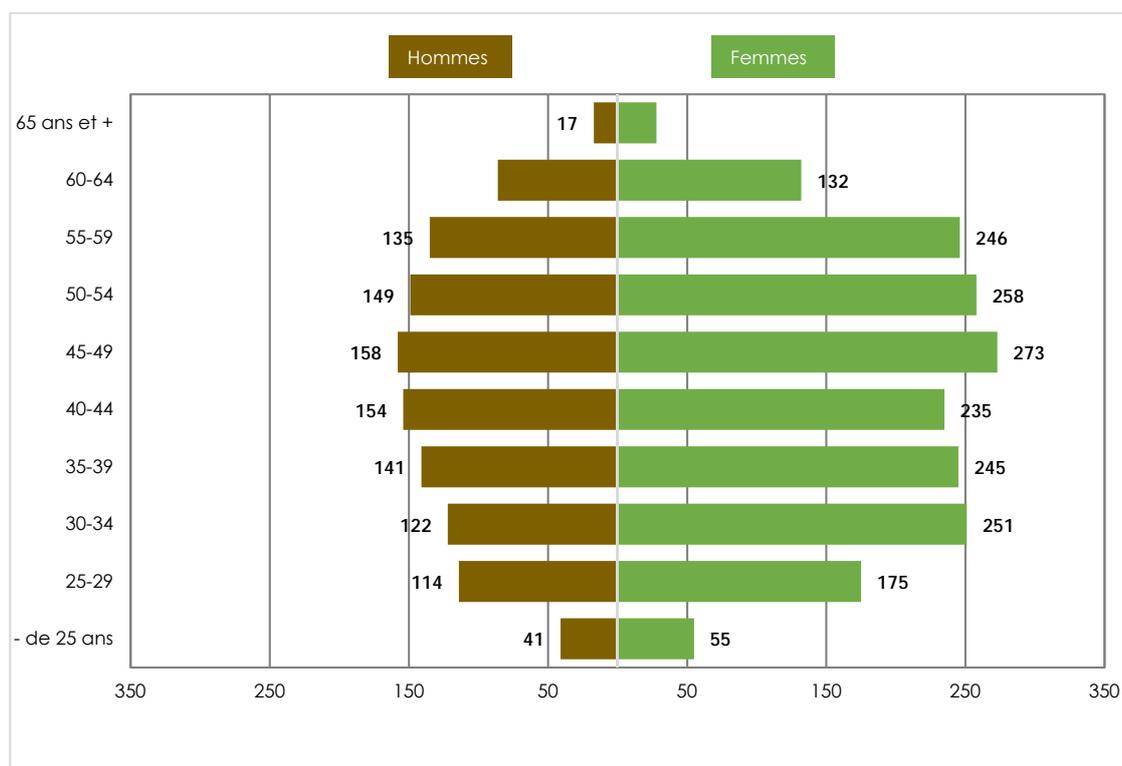
Graphique 19 : Répartition par sexe et catégorie de fonction publique des BIATSS en 2018 (effectifs physiques, hors contrats étudiants) à SU



Graphique 20 : Répartition par type de population et catégorie de fonction publique des BIATSS en 2018 (effectifs physiques, hors contrats étudiants) à SU



Graphique 21 : Pyramides des âges des BIATSS (en effectifs physiques, hors contrats étudiants) en 2018 à SU



Age moyen :
homme : 43,8 ans
femme : 43,9 ans

Age médian :
homme : 44 ans
femme : 44 ans

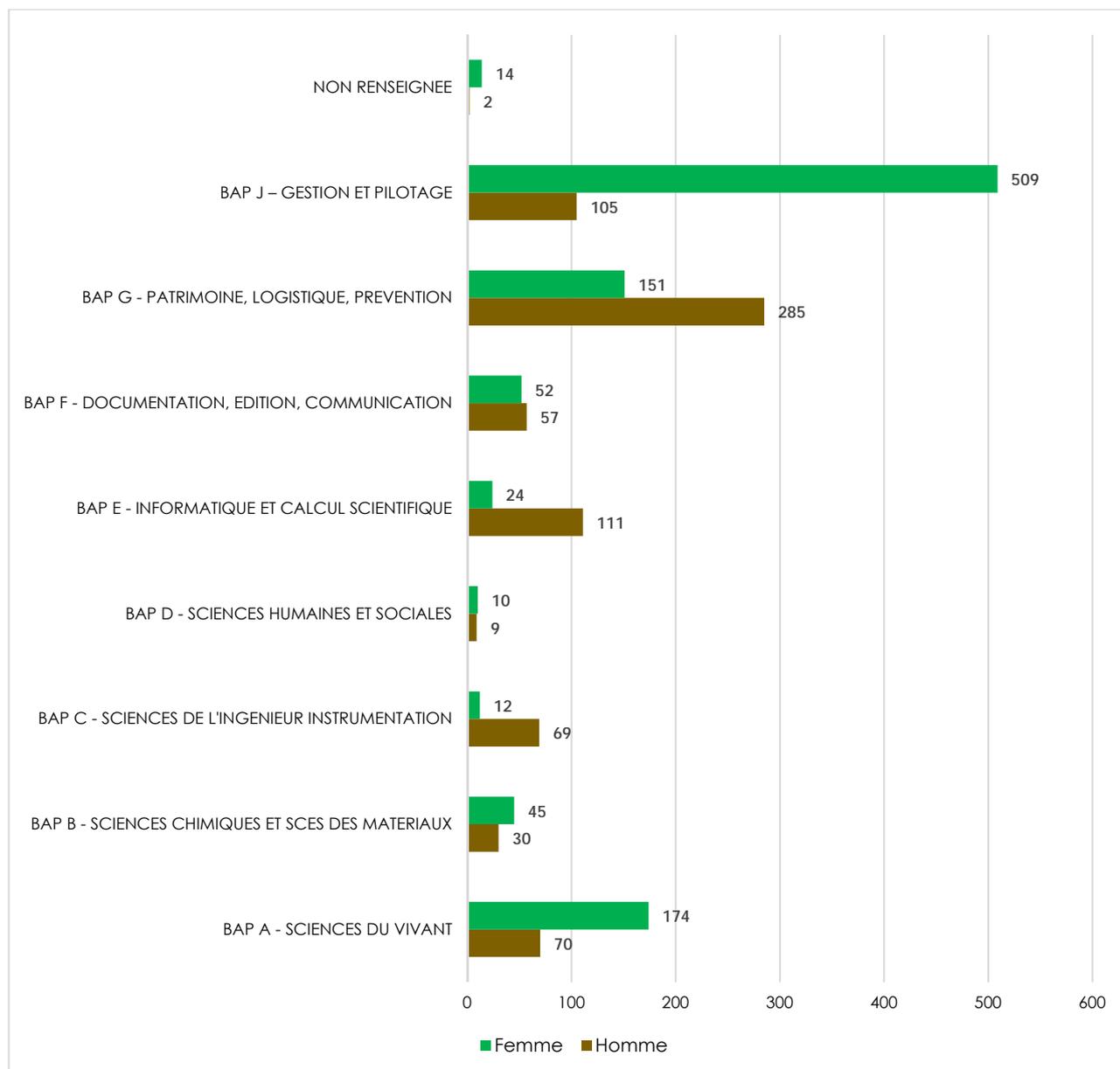
Tableau 12 Répartition des BIATSS ITRF titulaires par branche d'activité professionnelles (BAP) et catégorie fonction publique en 2018 à SU.

Branche d'activité professionnelle (BAP)	Effectifs physiques			Total
	A	B	C	
BAP A - SCIENCES DU VIVANT	122	68	54	244
BAP B - SCIENCES CHIMIQUES ET SCES DES MATERIAUX	27	26	22	75
BAP C - SCIENCES DE L'INGENIEUR INSTRUMENTATION	53	21	7	81
BAP D - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	17	2	0	19
BAP E - INFORMATIQUE ET CALCUL SCIENTIFIQUE	103	29	3	135
BAP F - DOCUMENTATION, EDITION, COMMUNICATION	48	35	26	109
BAP G - PATRIMOINE, LOGISTIQUE, PREVENTION	33	86	317	436
BAP J - GESTION ET PILOTAGE	199	256	159	614
NON RENSEIGNEE	8	5	3	16
Total ITRF titulaires	610	528	591	1 729

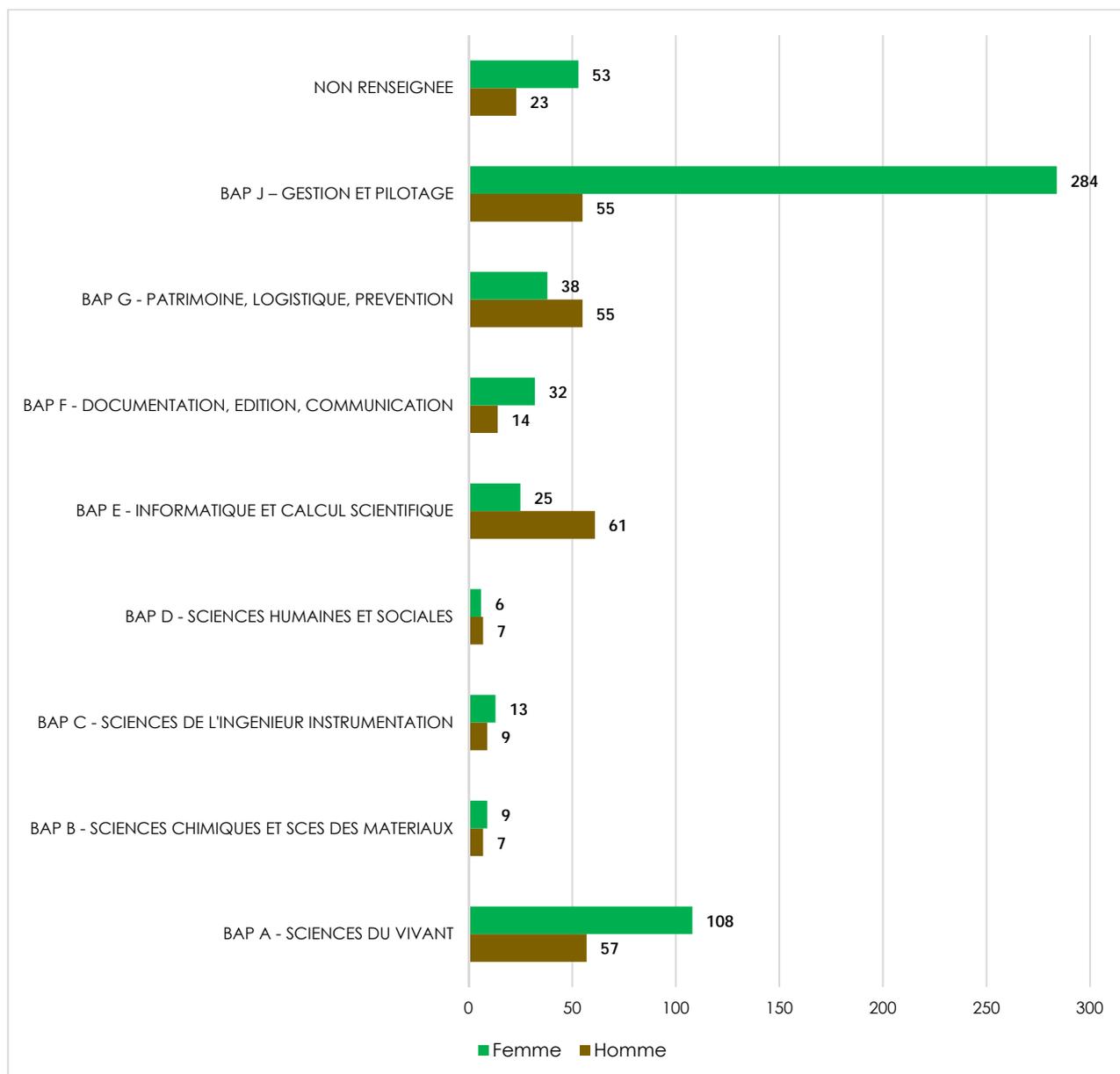
Tableau 13 Répartition des BIATSS contractuels (hors contrats étudiants) par branche d'activité professionnelles (BAP) et catégorie fonction publique en 2018 à SU.

Branche d'activité professionnelle (BAP)	Effectifs physiques			Total
	A	B	C	
BAP A - SCIENCES DU VIVANT	120	30	15	165
BAP B - SCIENCES CHIMIQUES ET SCES DES MATERIAUX	14	2	0	16
BAP C - SCIENCES DE L'INGENIEUR INSTRUMENTATION	20	1	1	22
BAP D - SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	13	0	0	13
BAP E - INFORMATIQUE ET CALCUL SCIENTIFIQUE	79	6	1	86
BAP F - DOCUMENTATION, EDITION, COMMUNICATION	31	9	6	46
BAP G - PATRIMOINE, LOGISTIQUE, PREVENTION	33	11	49	93
BAP J - GESTION ET PILOTAGE	177	126	36	339
NON RENSEIGNEE	49	8	19	76
Total BIATSS contractuels	536	193	127	856

Graphique 22 : Détail par sexe des branches d'activité professionnelle des ITRF titulaires en 2018



Graphique 23 : Détail par sexe des branches d'activité professionnelle des BIATSS contractuels (hors contrats étudiants) en 2018



2.3. AGENTS BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI

Obligation d'emploi

A l'instar du secteur privé, tout employeur public occupant au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent est tenu d'employer, à temps plein ou à temps partiel, des personnes identifiées comme bénéficiaire de l'obligation d'emploi dans la proportion de 6 % de l'effectif total des agents rémunérés (article L.323-2 du code du travail). Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi sont énumérés à l'article L5212-13 du Code du Travail². Les agents reconnus en situation de handicap sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Classification des handicaps

La classification des handicaps est établie à l'aide de 5 catégories :

- o Le **handicap moteur** se caractérise par une capacité limitée pour un individu de se déplacer, de réaliser des gestes, ou de bouger certains membres. L'atteinte à la motricité peut être partielle ou totale, temporaire ou incurable, selon son origine.
- o Le **handicap sensoriel** fait référence aux difficultés liées aux organes sensoriels. On distingue deux types de handicap sensoriel : visuel et auditif.
- o Le **handicap psychique** se définit par l'atteinte d'une pathologie mentale entraînant des troubles mentaux, affectifs et émotionnels, soit une perturbation dans la personnalité, sans pour autant avoir des conséquences sur les fonctions intellectuelles.
- o Le **handicap mental** est une déficience des fonctions mentales et intellectuelles entraînant des difficultés de réflexion, de compréhension et de conceptualisation, conduisant automatiquement à des problèmes d'expression et de communication chez la personne atteinte.
- o Les **maladies invalidantes** qui, de par leurs effets sur l'organisme, peuvent générer un handicap et évoluer dans le temps. On peut notamment citer les maladies respiratoires, digestives ou infectieuses.

Synthèse

- ▶ SU met en œuvre une politique active en faveur de ses personnels en situation de handicap et/ou bénéficiaires de l'obligation d'emploi au travers de différentes actions :
 - ✓ désignation d'un référent handicap,
 - ✓ accompagnement des agents en situation de handicap,
 - ✓ mise en place d'adaptations matérielles,
 - ✓ information des nouveaux agents,
 - ✓ mise en œuvre d'un travail pluridisciplinaire.
- ▶ Le montant consacré par SU à l'accompagnement des personnels en situation de handicap a été de 507 096,20 € en 2018.

² ▶ les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;

▶ les titulaires de la carte mobilité inclusion portant la mention « invalidité » ;

▶ les titulaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) ;

▶ les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;

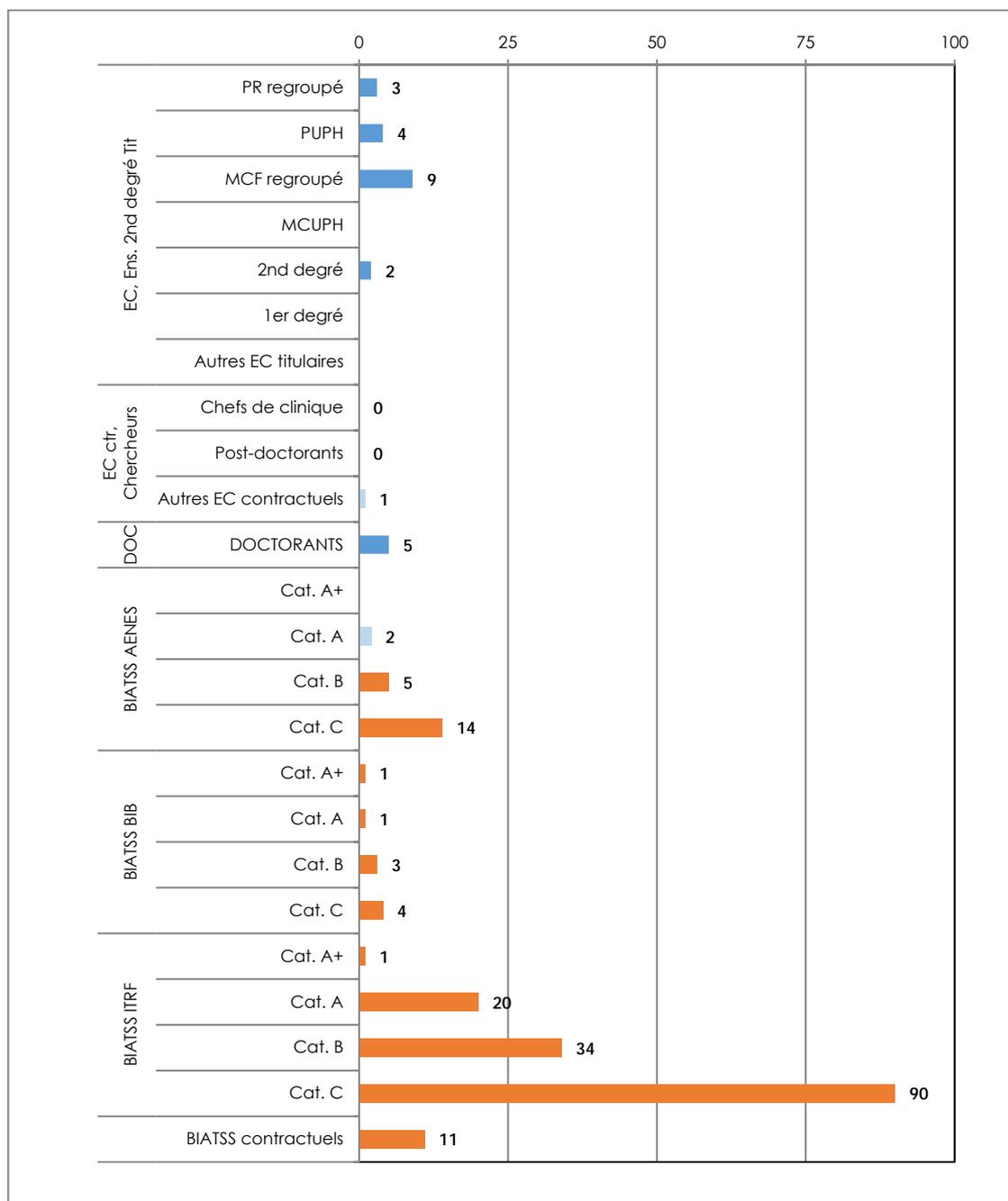
▶ les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;

▶ les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n° 91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;

▶ les bénéficiaires mentionnés aux articles L394 à L396 du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

- ▶ 210 agents de SU sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 1^{er} janvier 2018, soit 2,5% de la population. Parmi ces agents, 9,0 % sont des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et 88,6 % sont des BIATSS.
- ▶ Parmi les agents de SU bénéficiaires de l'obligation d'emploi, 91,9 % sont des agents titulaires et 5,7 % sont des agents contractuels (hors doctorants).
- ▶ Sur l'ensemble des BIATSS titulaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi, 82,9 % sont des ITRF et 61,7 % sont de catégorie C (toutes populations confondues : médico-sociaux, AENES, bibliothèque et ITRF).

Graphique 24 : Nombre et répartition des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2018 à SU



Données au 1^{er} janvier 2018, les données au 31 décembre 2018 n'étant pas encore fiabilisées

3. LA CARRIÈRE

3.1. MOUVEMENTS ET SUIVI DES PERSONNELS

Les clefs pour comprendre

Arrivées

Sont comptabilisés dans les arrivées :

- o les **titulaires** qui **intègrent** l'université en raison d'une **nomination** (concours, mutation) ou **réintègrent** l'établissement suite à une **fin de détachement**, à un **congé parental** ou une **disponibilité** ;
- o les **agents qui intègrent l'université sur contrat**.

Les promotions de corps ou la réussite aux concours des personnels SU ne sont pas prises en compte dans les arrivées.

Les arrivées sont observées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année.

Départs

Sont comptabilisés dans les départs :

- o les **titulaires quittant l'établissement** au cours de la période suite à une retraite, un congé parental, une disponibilité, un détachement sortant, une mutation, un concours... ;
- o les **contractuels en fin de contrat**.

Les promotions de corps ou la réussite aux concours des personnels de SU ne sont pas prises en compte dans les départs.

Les départs sont observés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année.

Détachement

Le détachement est la situation du fonctionnaire qui se trouve placé dans un corps ou cadre d'emplois différent de son corps ou cadre d'emplois d'origine. Le fonctionnaire exerce ses fonctions et est rémunéré selon les règles applicables dans le corps ou cadre d'emplois d'accueil. Le détachement intervient à la demande du fonctionnaire, généralement dans le cadre d'une mobilité, ou à l'initiative de l'administration.

Mutation

Changement d'**établissement** d'affectation. La mutation consiste pour un fonctionnaire à changer d'emploi sans changer de grade, de corps ou de cadre d'emplois d'appartenance. La mutation s'effectue au sein d'une même fonction publique.

Mise à disposition

La mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son corps ou cadre d'emplois d'origine, est réputé occuper son emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce des fonctions hors de son service. Les agents pouvant être mis à disposition sont les fonctionnaires titulaires et les agents contractuels en CDI.

Concours

Le concours est le **mode de recrutement des fonctionnaires**, consistant à opérer, sur le seul critère des capacités individuelles, une sélection entre les candidats à des emplois dont le nombre est limité.

Avancement de corps

L'avancement de corps se fait par liste d'aptitude, au niveau national et académique.

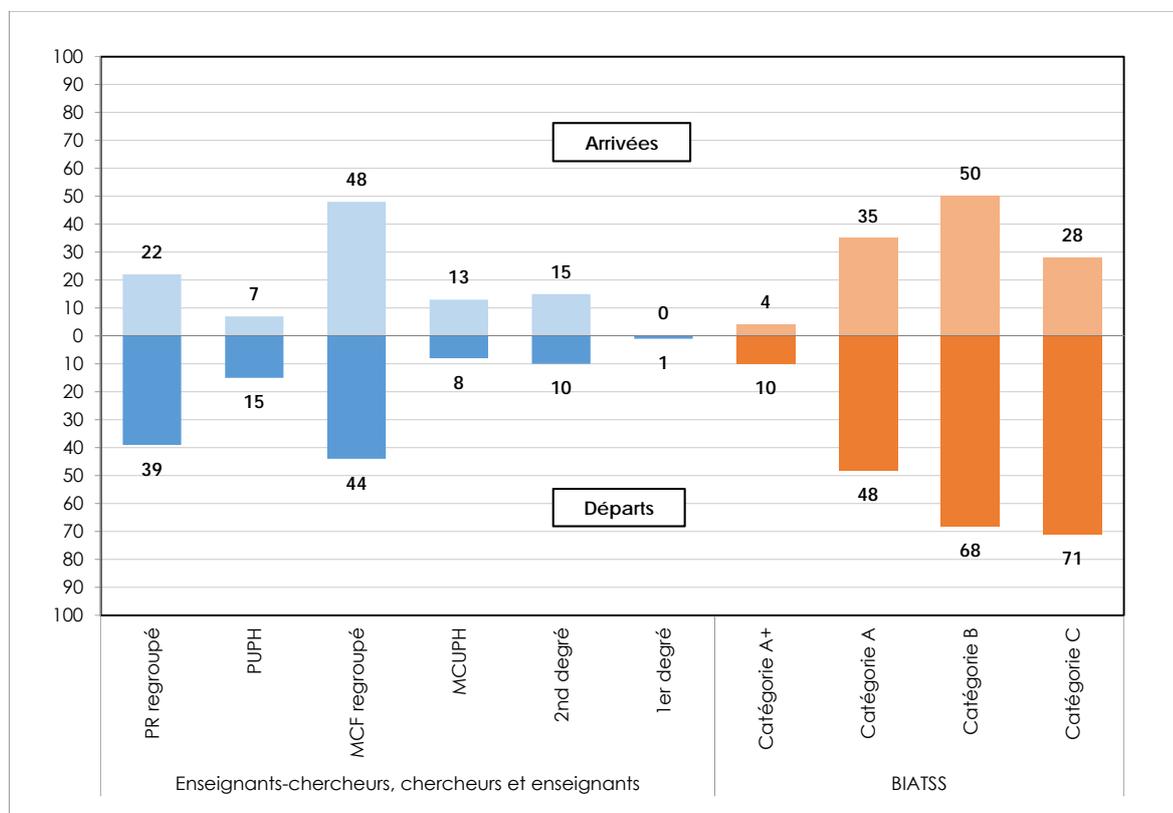
Avancement de grade

L'avancement de grade se fait par tableau d'avancement, au niveau national et académique.

Synthèse

- ▶ En 2018, le solde net des arrivées et départs s'établit à - 92 pour les personnels titulaires et - 21 pour les personnels contractuels.
- ▶ 105 fonctionnaires enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs sont arrivés en 2018 dont 61 MCF et MCUPH et 29 PR et PUPH. Ces arrivées concernent des femmes à 24,1% pour les PR et PUPH et à 54,1 % pour les MCF et MCUPH.
- ▶ La population des BIATSS titulaires a enregistré 117 arrivées en 2018, pour une majorité de femmes (80,3%).
- ▶ Les 314 départs d'agents titulaires de SU en 2018 concernent à 37,3% des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et à 62,7% des BIATSS.
- ▶ Les départs des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs titulaires en 2018 de SU concernent pour 13,0 % des femmes pour les PR et PUPH et pour 44,2% des femmes pour les MC et MCUPH.
- ▶ 54 dépréciations ont été effectuées à SU en 2018 : 13 CDIsation et 41 titularisations

Graphique 25 : Mouvements en effectifs physiques des personnels titulaires en 2018 à SU.



Graphique 26 : Mouvements en effectifs physiques des personnels contractuels (hors doctorants et contrats étudiants) en 2018 à SU.

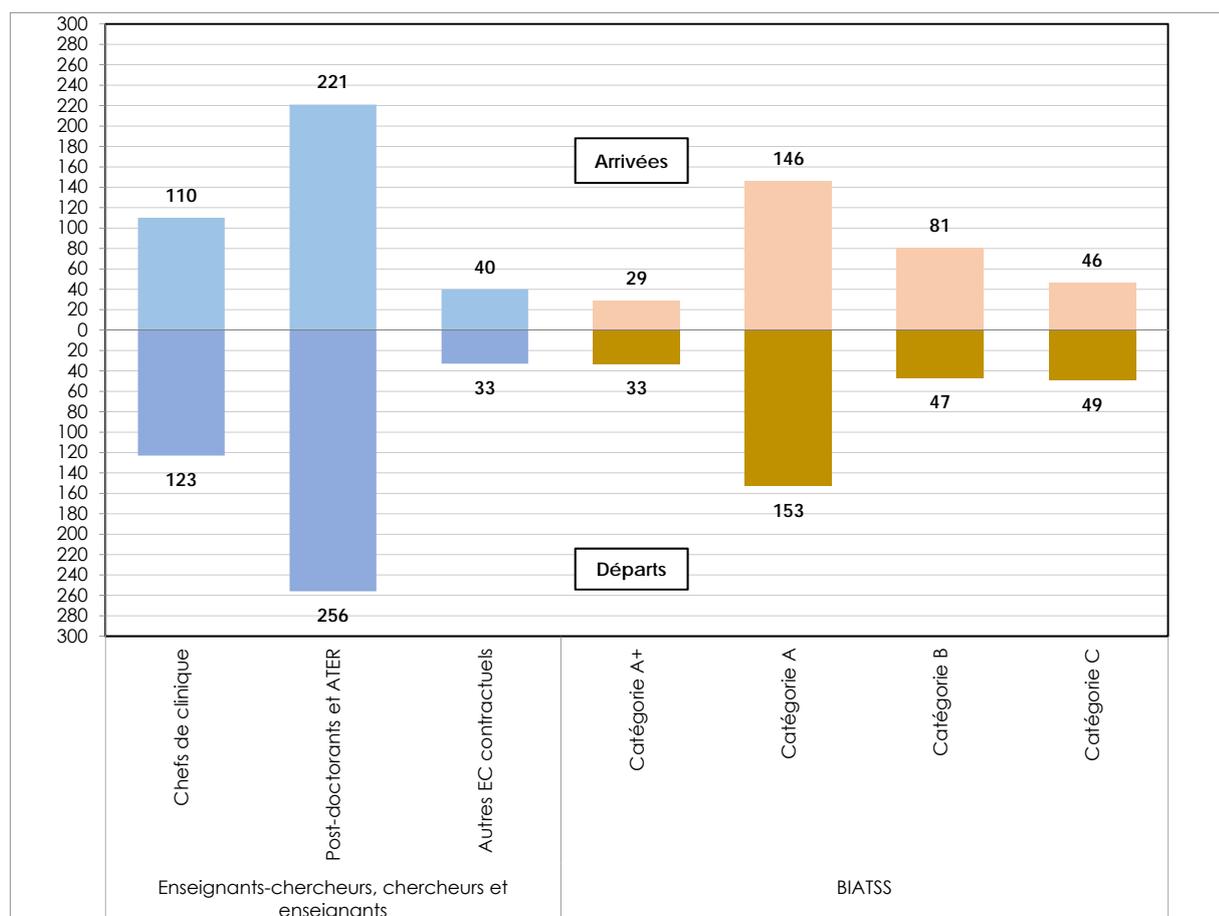


Tableau 14 : Arrivées par sexe de personnels titulaires et contractuels (hors doctorants et contrats étudiants) à SU en 2018

Arrivées		2018 (effectifs physiques)	Hommes (effectifs physiques)	Femmes (effectifs physiques)
TITULAIRES				
EC, ENS ET CHERCHEURS	PR regroupé	22	17	5
	PUPH	7	5	2
	MCF regroupé	48	19	29
	MCUPH	13	9	4
	2nd degré	15	6	9
	1er degré	0	0	0
	Autres EC titulaires	0	0	0
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	105	56	49
BIATSS	Catégorie A+	4	1	3
	Catégorie A	35	7	28
	Catégorie B	50	9	41
	Catégorie C	28	6	22
	Total BIATSS titulaires	117	23	94
Total titulaires		222	79	143

		CONTRACTUELS		
EC, ENS ET CHERCHEURS	Chefs de clinique	110	58	52
	Post-doctorants et ATER	221	140	81
	Autres EC contractuels	40	12	28
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels	371	210	161
BIATSS	Catégorie A+	29	20	9
	Catégorie A	146	54	92
	Catégorie B	81	17	64
	Catégorie C	46	14	32
	Total BIATSS contractuels	302	105	197
Total contractuels		673	315	358
TOTAL arrivées		895	394	501

Tableau 15: Motif des départs par sexe des personnels titulaires en 2018 de SU

Motif de départ		EC, ENS ET CHERCHEURS		BIATSS		Total
		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Départ définitif	Retraite	44	17	28	40	129
	Mutation	14	5	12	38	69
	Concours/Promotion	6	4	2	3	15
	Décès	1	1	2	0	4
	Démission	0	0	2	1	3
	Radiation	0	0	1	0	1
	Fin de détachement entrant	0	0	1	2	3
	Fin de fonction/contrat	0	0	1	1	2
	Congé longue durée	0	0	2	6	8
Départ provisoire	Détachement	10	2	13	17	42
	Disponibilité	7	5	6	8	26
	Congé parental	0	1	1	2	4
	Non renseigné	0	0	3	5	8
TOTAL		82	35	74	123	314

Tableau 16 Départs par sexe de personnels titulaires et contractuels (hors doctorants et contrats étudiants) en 2018 de SU

Départs		2018 (effectifs physiques)	Hommes (effectifs physiques)	Femmes (effectifs physiques)
TITULAIRES				
EC, ENS ET CHERCHEURS	PR regroupé	39	35	4
	PUPH	15	12	3
	MCF regroupé	44	27	17
	MCUPH	8	2	6
	2nd degré	10	5	5
	1er degré	1	1	0
	Autres EC titulaires	0	0	0
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	117	82	35
BIATSS	Catégorie A+	10	7	3
	Catégorie A	48	16	32
	Catégorie B	68	22	46
	Catégorie C	71	29	42
	Total BIATSS titulaires	197	74	123
Total titulaires	314	156	158	
CONTRACTUELS				
EC, ENS ET CHERCHEURS	Chefs de clinique	123	50	73
	Post-doctorants et ATER	256	146	110
	Autres EC contractuels	33	17	16
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels	412	213	199
BIATSS	Catégorie A+	33	22	11
	Catégorie A	153	68	85
	Catégorie B	47	6	41
	Catégorie C	49	22	27
	Total BIATSS contractuels	282	118	164
Total contractuels	694	331	363	
TOTAL départs		1 008	487	521

* Zoom sur les départs en retraite en 2018 parmi les titulaires de SU

		Hommes	Femmes	Total
EC, ENS ET CHERCHEURS	PR regroupé	27	4	31
	PUPH	9	2	11
	MCF regroupé	6	8	14
	MCUPH	1	1	2
	2nd degré	1	2	3
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS	44	17	61
BIATSS	AENES A	0	2	2
	AENES C	0	5	5
	BIB B	3	0	3
	BIB C	1	2	3
	ITRF A+	1	0	1
	ITRF A	3	9	12
	ITRF B	6	9	15
	ITRF C	14	13	27
	Total BIATSS	28	40	68
Total titulaires	72	57	129	

3.2. TAUX DE ROTATION ET DEPRECARISATION

Tableau 17 Taux de rotation* de personnels par catégorie et statut (hors doctorants et contrats étudiants) à SU en 2018

	Taux de rotation des personnels		
	Titulaires	Contractuels	Total
EC	4,3%	48,2%	14,9%
BIATSS	7,1%	33,8%	14,6%
TOTAL	5,6%	40,8%	14,8%

*Le taux de rotation est calculé ici en divisant la demie somme du nombre d'arrivées et de départs entre la période 31 décembre 2017 au 31 décembre 2018 par le nombre de personnels présents au 31 décembre 2017. Les mouvements de personnels arrivant après le 31 décembre 2017 mais repartant avant le 31 décembre 2018 ne sont ici pas comptabilisés.

Tableau 18 Déprécarisation des contractuels en 2018 à SU par processus de « cdisation » de contractuels (flux) ou titularisation en 2018 à SU

CDI	7
CDI SAIC	6
Total CDIsation	13
Titularisation	41
TOTAL	54

3.3. PROMOTION DE CORPS ET DE GRADE

Tableau 19 Promotions de corps et de grade BIATSS en 2018 à SU

Type de population*	Promotion** de corps (liste d'aptitude)		Promotion** de corps (concours***)	Promotion* de grade	
	promouvables	promus		promouvables	promus
ITRF	1 183	21	23	724	79
AENES	187	1		139	15
Bib	90	1		45	7
TOTAL GENERAL	1 460	23	23	908	101

* corps et grade d'arrivé

** interne

*** titulaire SU ayant réussi un concours en 2018, donnée accessible uniquement pour les IRTF

Tableau 20 Promotions de corps et de grade des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs en 2018 à SU

Type de population*	Promotion** de corps***		Promotion** de grade	
	promus	promouvables	promouvables	promus
PR regroupé	11	455		75
PUPH	0	196		36
MCF regroupé	0	449		63
MCUPH	0	51		13
2nd degré	3	79		25
Autres EC titulaires	0	0		0
TOTAL GENERAL	14	1 230		212

* corps et grade d'arrivée.

** interne

*** donnée non accessible pour le nombre de promuable

Nota : ici sont comptés les avancements au titre de l'année interrogée et non ceux prononcés dans l'année interrogée.

4. RÉMUNÉRATIONS

Les clefs pour comprendre

La délibération 14.2018, votée lors du conseil d'administration de SU du 23 janvier 2018, et applicable au 1er janvier 2018, avait maintenu pour l'année 2018 les régimes indemnitaires des ex UPMC et Paris Sorbonne.

Rémunération principale

La rémunération des agents titulaires et des agents contractuels se compose d'une rémunération principale et, le cas échéant, de rémunérations accessoires (primes et indemnités). La rémunération principale se compose du traitement indiciaire ou traitement de base, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

o Grille indiciaire

Le **traitement indiciaire** des fonctionnaires est déterminé par leur **corps**, leur **grade** et leur **échelon**. En effet, le déroulement des carrières des fonctionnaires s'inscrit dans une grille définissant, pour chaque corps et grade, le temps moyen de passage d'un échelon à l'autre (grille d'avancement) ainsi que l'indice afférent à chaque échelon (grille indiciaire associée). **A chaque échelon** correspond donc un **indice** et une **durée du temps de passage** pour accéder à l'échelon supérieur. La **rémunération brute** (appelée **traitement**) est obtenue en **multipliant l'indice majoré** associé à l'échelon de l'agent par la **valeur du point d'indice majoré** de la fonction publique.

o Coût employeur

Le traitement brut des agents complété des cotisations sociales détermine le coût employeur pour l'établissement.

Coût employeur = rémunération principale nette + cotisations salariales + cotisations patronales.

Rémunérations accessoires Enseignants-chercheurs, Enseignants et Chercheurs

o Prime d'Investissement Recherche (PIR)

La **prime d'investissement recherche** est attribuée aux EC titulaires ou stagiaires et comporte deux niveaux de prime à 3 500 € et 7 000 €. Des primes de 7 000 € et 10 000 € sont automatiquement attribuées respectivement aux membres juniors et seniors de l'Institut Universitaire de France.

o Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR)

Les éléments scientifiques d'évaluation de la PEDR mentionnés à l'article 1 du décret n°2009-851 sont les suivants: les publications et productions scientifiques (P), l'encadrement doctoral et scientifique (E), la diffusion des travaux (D) et les responsabilités scientifiques (R). La PEDR est attribuée pour une période de quatre ans renouvelable. Les attributions individuelles sont fixées par le président de l'université, en premier lieu sur la base des avis rendus par l'instance d'examen des candidatures et après avis de la commission de la recherche du conseil académique.

o Prime d'Investissement en Innovation Pédagogique (PIIP)

- Les principaux critères d'attribution de la prime PIIP sont :
 - l'activité d'enseignement ;
 - l'accompagnement et la disponibilité envers les étudiants ;
 - l'innovation pédagogique ;
 - l'aide à l'insertion professionnelle ;

- la promotion de la mobilité ;
 - l'évaluation et amélioration de l'enseignement.
- La PIIP est attribuée aux Enseignants et Enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires de l'ex-UPMC et ne comporte qu'un seul niveau de prime à 3 500€.
- **Prime d'Investissement en licence (PIL)**

La PIL permet de reconnaître un investissement important dans le cycle Licence aux enseignants et enseignants chercheurs produisant. Cette prime est attribuée pour 2 ans (2500€/an) par une seule commission regroupant tous les pôles de recherche et son maintien est conditionné au respect des critères d'investissement qui ont contribué à son attribution.
 - **Prime de charges administratives (PCA), Prime de responsabilité de structure de recherche (PRSR), Prime de responsabilité de structure de formation (PRSF)**

Primes versées aux **enseignants-chercheurs titulaires et personnels assimilés** qui exercent des **responsabilités particulières** (unité de recherche, département de formation et administration centrale) au sein de l'établissement. La liste des fonctions et le montant maximum de la prime sont fixés annuellement par le Conseil d'administration. La décision d'attribution individuelle relève du Président de l'Université, après avis du CA. Son montant est variable.
 - **Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)**

Prime statutaire versée à tous les professeurs des universités, maîtres de conférences, assistants, associés et ATER affectés dans un établissement d'enseignement supérieur. Son montant est **identique pour tous les enseignants-chercheurs**. Une prime d'enseignement supérieur de même montant est accordée aux enseignants du second degré en poste dans l'enseignement supérieur. Les enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires ne sont pas éligibles à cette prime.
 - **Dotation Individuelle d'Accueil (DIA)**

Une Dotation Individuelle d'Accueil a été mise en œuvre afin de faciliter l'arrivée sur leur premier poste de nouveaux enseignants et Maîtres de conférences en début de carrière. Cette indemnité est attribuée automatiquement pendant 2 ans pour un montant total de 6 000 € (4000€ au titre de la 1^e année, 2 000 € au titre de la 2^e année).
 - **Prime d'administration**

Prime réglementaire attribuée au **Président de l'Université** et aux **directeurs** de certains instituts et écoles faisant partie de l'Université.

Rémunérations accessoires BIATSS

- **Indemnité de sujétion particulière (ISP)**

L'indemnité de sujétion particulière (ISP) est créée par la délibération du Conseil d'Administration de l'ex-UPMC du 07/07/2014 après examen du projet en comité technique de l'établissement. La délibération est exécutoire jusqu'à la publication des arrêtés d'application du décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (RIFSEEP).
- **Prime d'Investissement individuel (PII)**

Cette prime a été mise en place pour valoriser la **qualité du service rendu** par l'agent ainsi que son **investissement dans ses fonctions**. Elle est attribuée sur la base d'un **taux de référence** unique de 200 euros, assorti d'un **coefficient multiplicateur** allant de 0 à 6, défini par le **responsable hiérarchique**. Elle

est versée en une seule fois, en fin d'année civile, à tous les personnels titulaires, ainsi qu'aux personnels non-titulaires qui justifient d'une durée de service d'au moins quatre mois sur les douze mois précédant son versement (périmètre ex-UPMC).

o **Complément indemnitaire**

Dispositif dit de complément de prime et de rémunération (périmètre ex-Paris Sorbonne)

o **Prime d'Intéressement**

Dispositif d'intéressement mis en œuvre en application des dispositions de l'article 954-2 du code de l'Education (périmètre ex-Paris Sorbonne)

o **Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : IFSE**

Ce nouveau régime indemnitaire a pour objet de rationaliser et simplifier le régime indemnitaire (décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et circulaire du 5 décembre 2014).

Synthèse

- ▶ La masse salariale brute chargée des cotisations employeurs, soit 499 696 k€, représente 73,6 % de l'ensemble des charges du compte de résultats 2018 de SU (y compris amortissement).
- ▶ Les cotisations employeurs et salariales pèsent pour plus de 51,4% de la masse salariale de Sorbonne Université.
- ▶ Cette masse salariale est consacrée pour plus des trois quarts (76,2 %) à la rémunération des personnels titulaires EC et BIATSS (380 703 k€), à 14,7 % à celle des contractuels EC ou BIATSS (73 513 k€), à 8,3 % aux doctorants et enfin pour 0,8 % au versement d'allocations chômage.
- ▶ La masse salariale (en coût employeur) versées aux MCF regroupés représente 43,4 % de celle des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs titulaires et 38,3 % de celle des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs (titulaires et contractuels confondus).
- ▶ Concernant les BIATSS titulaires, 51,5% de la masse salariale (en coût employeur) des AENES concerne des agents catégories C, 35,3% de celle des BIB concernant des agents de catégorie B et 32,1% de celles de ITRF concerne des agents de catégorie A..
- ▶ 48,1% de la masse salariale (en coût employeur) des BIATSS contractuels concernant des agents de catégorie A.
- ▶ 42,1% du montant total des primes est accordé à des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, pour 57,9% à des BIATSS. Respectivement 34,2% du montant des primes d'enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et 59,4% du montant celles des BIATSS sont accordés à des femmes.

4.1. MASSE SALARIALE ET REMUNERATIONS

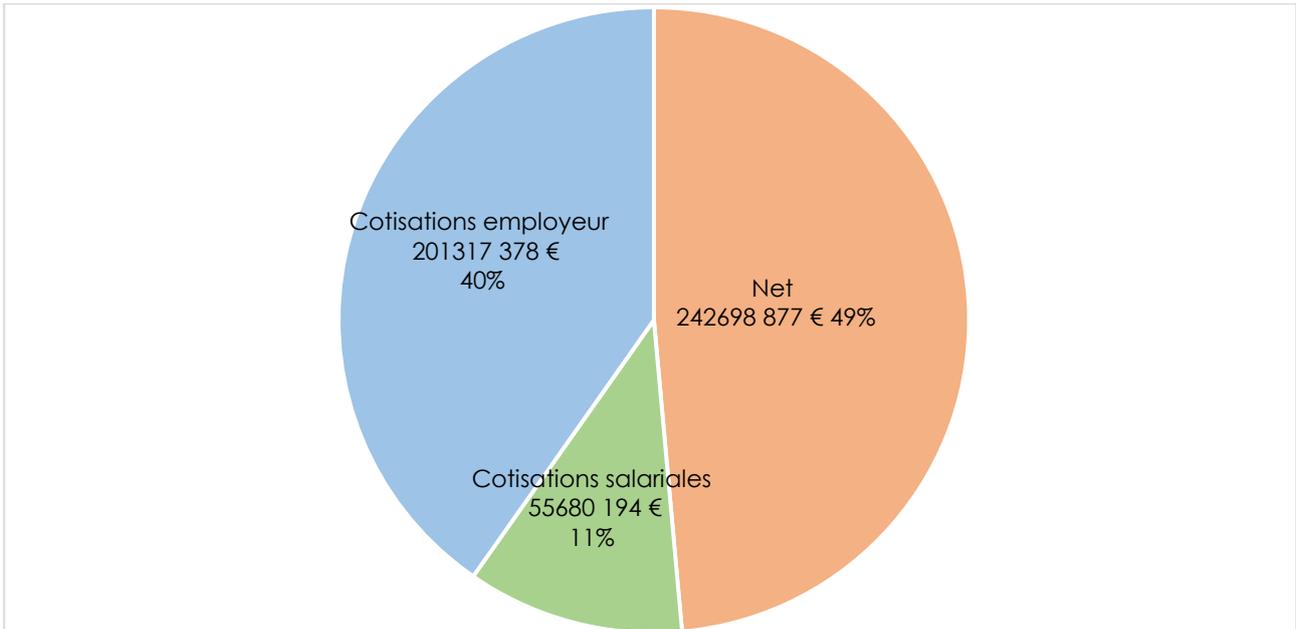
Tableau 21 Masse salariale annuelle 2018 par catégories et répartition (en coûts employeurs) à SU

2018	Net	Cotisations salariales	Cotisations employeur	Coût employeur	
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS					
Titulaires	116 729 364 €	27 798 216 €	118 807 063 €	263 334 643 €	
Contractuels	20 531 373 €	4 529 098 €	10 383 939 €	35 444 410 €	
Total EC, ENS ET CHERCHEURS	137 260 737 €	32 327 314 €	129 191 002 €	298 779 053 €	
DOCTORANTS	23 767 508 €	5 733 726 €	12 065 981 €	41 567 215 €	
BIATSS					
Titulaires	55 989 591 €	12 462 103 €	48 917 015 €	117 368 709 €	
Contractuels	21 810 449 €	5 114 438 €	11 143 380 €	38 068 267 €	
Total BIATSS	77 800 040 €	17 576 541 €	60 060 395 €	155 436 976 €	
CHÔMAGE	3 870 592 €	42 613 €	- €	3 913 205 €	
TOTAL GENERAL	242 698 877 €	55 680 194 €	201 317 378 €	499 696 449 €	
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS					
Titulaires	PR regroupé	37 486 090 €	8 860 480 €	37 227 354 €	83 573 924 €
	PUPH	15 449 992 €	3 768 613 €	16 684 560 €	35 903 165 €
	MCF regroupé	50 830 107 €	12 074 633 €	51 468 536 €	114 373 276 €
	MCUPH	4 160 077 €	1 018 091 €	4 558 510 €	9 736 678 €
	2nd degré	8 315 038 €	1 959 257 €	8 361 372 €	18 635 667 €
	1er degré	416 598 €	99 892 €	432 742 €	949 232 €
	Autres EC titulaires	71 462 €	17 250 €	73 989 €	162 701 €
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	116 729 364 €	27 798 216 €	118 807 063 €	263 334 643 €
Contractuels	Chefs de clinique	3 998 932 €	838 911 €	1 909 980 €	6 747 823 €
	Post-doctorants et ATER	10 037 758 €	2 423 842 €	5 944 662 €	18 406 262 €
	Autres EC contractuels	6 494 683 €	1 266 345 €	2 529 297 €	10 290 325 €
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels	20 531 373 €	4 529 098 €	10 383 939 €	35 444 410 €
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS	137 260 737 €	32 327 314 €	129 191 002 €	298 779 053 €
DOCTORANTS	23 767 508 €	5 733 726 €	12 065 981 €	41 567 215 €	

	2018	Net	Cotisations salariales	Cotisations employeur	Coût employeur
	BIATSS				
Titulaires	Catégorie A+	1 101 928 €	222 000 €	728 085 €	2 052 013 €
	Catégorie A	801 762 €	172 698 €	594 183 €	1 568 643 €
	Catégorie B	1 860 923 €	415 082 €	1 621 155 €	3 897 160 €
	Catégorie C	3 739 312 €	845 349 €	3 411 062 €	7 995 723 €
	BIATSS AENES	7 503 925 €	1 655 129 €	6 354 485 €	15 513 539 €
	Catégorie A+	851 022 €	186 553 €	722 045 €	1 759 620 €
	Catégorie A	618 454 €	141 796 €	571 105 €	1 331 355 €
	Catégorie B	1 314 462 €	300 249 €	1 226 595 €	2 841 306 €
	Catégorie C	985 814 €	224 777 €	914 243 €	2 124 834 €
	BIATSS BIB	3 769 752 €	853 375 €	3 433 988 €	8 057 115 €
	Catégorie A+	4 680 610 €	1 012 137 €	3 850 669 €	9 543 416 €
	Catégorie A	14 914 591 €	3 259 906 €	12 576 074 €	30 750 571 €
	Catégorie B	12 582 058 €	2 820 192 €	11 162 869 €	26 565 119 €
	Catégorie C	12 538 655 €	2 861 364 €	11 538 930 €	26 938 949 €
	BIATSS ITRF	44 715 914 €	9 953 599 €	39 128 542 €	93 798 055 €
	Total BIATSS titulaires	55 989 591 €	12 462 103 €	48 917 015 €	117 368 709 €
Contractuels	Catégorie A+	4 236 893 €	952 942 €	2 208 609 €	7 398 444 €
	Catégorie A	10 467 789 €	2 480 006 €	5 345 698 €	18 293 493 €
	Catégorie B	3 437 148 €	813 276 €	1 726 584 €	5 977 008 €
	Catégorie C	2 695 948 €	630 641 €	1 345 522 €	4 672 111 €
	Contrats étudiants	972 671 €	237 573 €	516 967 €	1 727 211 €
	Total BIATSS contractuels	21 810 449 €	5 114 438 €	11 143 380 €	38 068 267 €
Total BIATSS	77 800 040 €	17 576 541 €	60 060 395 €	155 436 976 €	
Chômage	3 870 592 €	42 613 €	- €	3 913 205 €	
TOTAL GENERAL	242 698 877 €	55 680 194 €	201 317 378 €	499 696 449 €	

* Rémunération SU uniquement (y compris pour PUPH et MCUPH), y compris vacataires

Graphique 27 : Répartition de la masse salariale annuelle 2018 (coût employeur, y compris chômage) à SU



Graphique 28 : Masse salariale annuelle 2018 (coût employeur) par population à SU

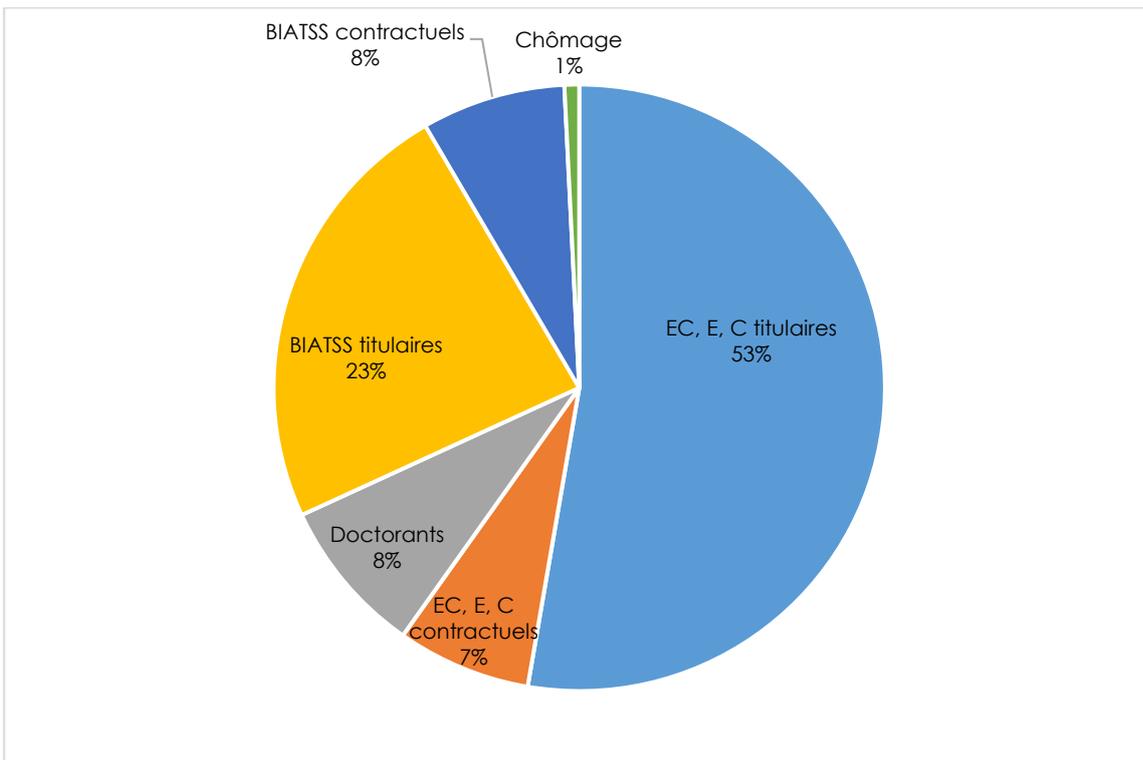


Tableau 22 Détail par sexe de la masse salariale annuelle par sexe et par catégorie (en coûts employeur) en 2018 à SU

2018		Hommes (€)	Femmes (€)	Total [€]
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS				
Titulaires		165 589 151	97 745 491	263 334 642
Contractuels		18 813 145	16 631 264	35 444 410
Total EC, ENS ET CHERCHEURS		184 402 296	114 376 755	298 779 051
DOCTORANTS		23 614 859	17 952 356	41 567 215
BIATSS				
Titulaires		47 324 068	70 044 642	117 368 710
Contractuels		13 591 706	24 476 562	38 068 268
Total BIATSS		60 915 774	94 521 204	155 436 978
CHÔMAGE		1 854 347	2 058 858	3 913 206
TOTAL GENERAL		270 787 276	228 909 173	499 696 450
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS				
Titulaires	PR regroupé	61 466 778	22 107 147	83 573 924
	PUPH	28 054 752	7 848 413	35 903 165
	MCF regroupé	62 716 710	51 656 566	114 373 276
	MCUPH	4 930 110	4 806 568	9 736 678
	2nd degré	7 849 903	10 785 764	18 635 667
	1er degré	484 549	464 682	949 231
	Autres EC titulaires	86 349	76 351	162 700
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	165 589 151	97 745 491	263 334 642
Contractuels	Chefs de clinique	2 713 863	4 033 961	6 747 823
	Post-doctorants et ATER	10 654 749	7 751 513	18 406 262
	Autres EC contractuels	5 444 534	4 845 791	10 290 325
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels	18 813 145	16 631 264	35 444 410
Total EC, ENS ET CHERCHEURS		184 402 296	114 376 755	298 779 051
DOCTORANTS		23 614 859	17 952 356	41 567 215
BIATSS				
Titulaires	Catégorie A+	719 805	1 332 208	2 052 013
	Catégorie A	256 908	1 311 735	1 568 643
	Catégorie B	583 469	3 313 691	3 897 161
	Catégorie C	993 497	7 002 226	7 995 724
	BIATSS AENES	2 553 680	12 959 860	15 513 541
	Catégorie A+	430 158	1 329 462	1 759 620
	Catégorie A	197 897	1 133 458	1 331 356
	Catégorie B	787 148	2 054 158	2 841 306
	Catégorie C	1 264 761	860 073	2 124 834
	BIATSS BIB	2 679 964	5 377 152	8 057 115

	2018	Hommes (€)	Femmes (€)	Total [€]
	Catégorie A+	4 881 205	4 662 211	9 543 416
	Catégorie A	13 748 870	17 001 700	30 750 570
	Catégorie B	11 473 350	15 091 769	26 565 119
	Catégorie C	11 987 000	14 951 950	26 938 949
	BIATSS ITRF	42 090 424	51 707 630	93 798 054
	Total BIATSS titulaires	47 324 068	70 044 642	117 368 710
Contractuels	Catégorie A+	3 442 222	3 956 221	7 398 443
	Catégorie A	6 067 528	12 225 964	18 293 492
	Catégorie B	1 541 206	4 435 802	5 977 009
	Catégorie C	1 891 576	2 780 535	4 672 111
	Contrats étudiants	649 173	1 078 038	1 727 212
	Total BIATSS contractuels	13 591 706	24 476 562	38 068 268
Total BIATSS	60 915 774	94 521 204	155 436 978	
Chômage	1 854 347	2 058 858	3 913 206	
TOTAL GENERAL	270 787 276	228 909 173	499 696 450	

* Rémunération SU uniquement (y compris pour PUPH et MCUPH)

Tableau 23 Rémunération nette mensuelle, primes comprises, par catégorie (quartiles et déciles) en 2018 à SU

	2018 REMUNERATION NETTE MENSUELLE	Seuil du quartile inférieur (Q1) (€)	Rémunération médiane (Q2) (€)	Seuil du quartile supérieur (Q3) (€)	Seuil du 10% supérieur (D9) (€)
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS					
Titulaires		3 119	3 514	4 385	5 281
Contractuels		1 177	1 819	2 424	3 023
Ensemble EC, ENS ET CHERCHEUR		2 390	3 208	3 964	5 114
DOCTORANTS		1 434	1 599	1 650	1 734
BIATSS					
Titulaires		1 734	1 999	2 486	3 096
Contractuels		1 506	1 771	2 256	2 904
Ensemble BIATSS		1 656	1 927	2 384	3 048
TOTAL GENERAL		1 626	2 081	3 184	4 169
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS					
Titulaires	PR regroupé	4 329	4 971	5 579	5 959
	PUPH	3 759	4 447	4 967	5 176
	MCF regroupé	3 048	3 306	3 565	3 887
	MCUPH	2 223	2 552	3 079	3 624
	2nd degré	2 835	3 250	3 702	4 168
	1er degré	2 557	2 720	3 103	3 249
	EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	3 119	3 514	4 385	5 281
Contractuels	Chefs de clinique	1 150	1 166	1 179	1 330

	2018 REMUNERATION NETTE MENSUELLE	Seuil du quartile inférieur (Q1) (€)	Rémunération médiane (Q2) (€)	Seuil du quartile supérieur (Q3) (€)	Seuil du 10% supérieur (D9) (€)
	Post-doctorants et ATER	1 837	2 137	2 569	2 984
	Ec ctr autres	1 598	2 220	3 243	5 507
	EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels	1 177	1 819	2 424	3 023
	EC, ENS ET CHERCHEURS	2 390	3 208	3 964	5 114

DOCTORANTS	1 434	1 599	1 650	1 734
-------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

		BIATSS			
Titulaires	Catégorie A+	3 562	4 029	6 137	6 480
	Catégorie A	2 697	3 059	3 222	3 576
	Catégorie B	1 989	2 113	2 330	2 603
	Catégorie C	1 647	1 765	1 950	2 072
	BIATSS AENES	1 713	1 946	2 221	3 181
	Catégorie A+	2 774	3 121	3 747	4 180
	Catégorie A	2 253	2 606	2 839	3 066
	Catégorie B	1 826	2 009	2 142	2 493
	Catégorie C	1 605	1 655	1 822	1 977
	BIATSS BIB	1 667	1 995	2 516	3 095
	Catégorie A+	2 978	3 544	4 132	4 990
	Catégorie A	2 333	2 657	2 993	3 417
	Catégorie B	1 796	2 008	2 219	2 407
	Catégorie C	1 633	1 733	1 837	1 978
	BIATSS ITRF	1 744	2 012	2 504	3 081
BIATSS titulaires	1 734	1 999	2 486	3 096	
Contractuels	Catégorie A+	2 219	2 603	3 390	5 375
	Catégorie A	1 710	1 949	2 347	2 972
	Catégorie B	1 509	1 591	1 845	2 160
	Catégorie C	1 320	1 454	1 638	2 045
	BIATSS contractuels	1 506	1 771	2 256	2 904
BIATSS	1 656	1 927	2 384	3 048	

TOTAL GENERAL	1 626	2 081	3 184	4 169
----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------

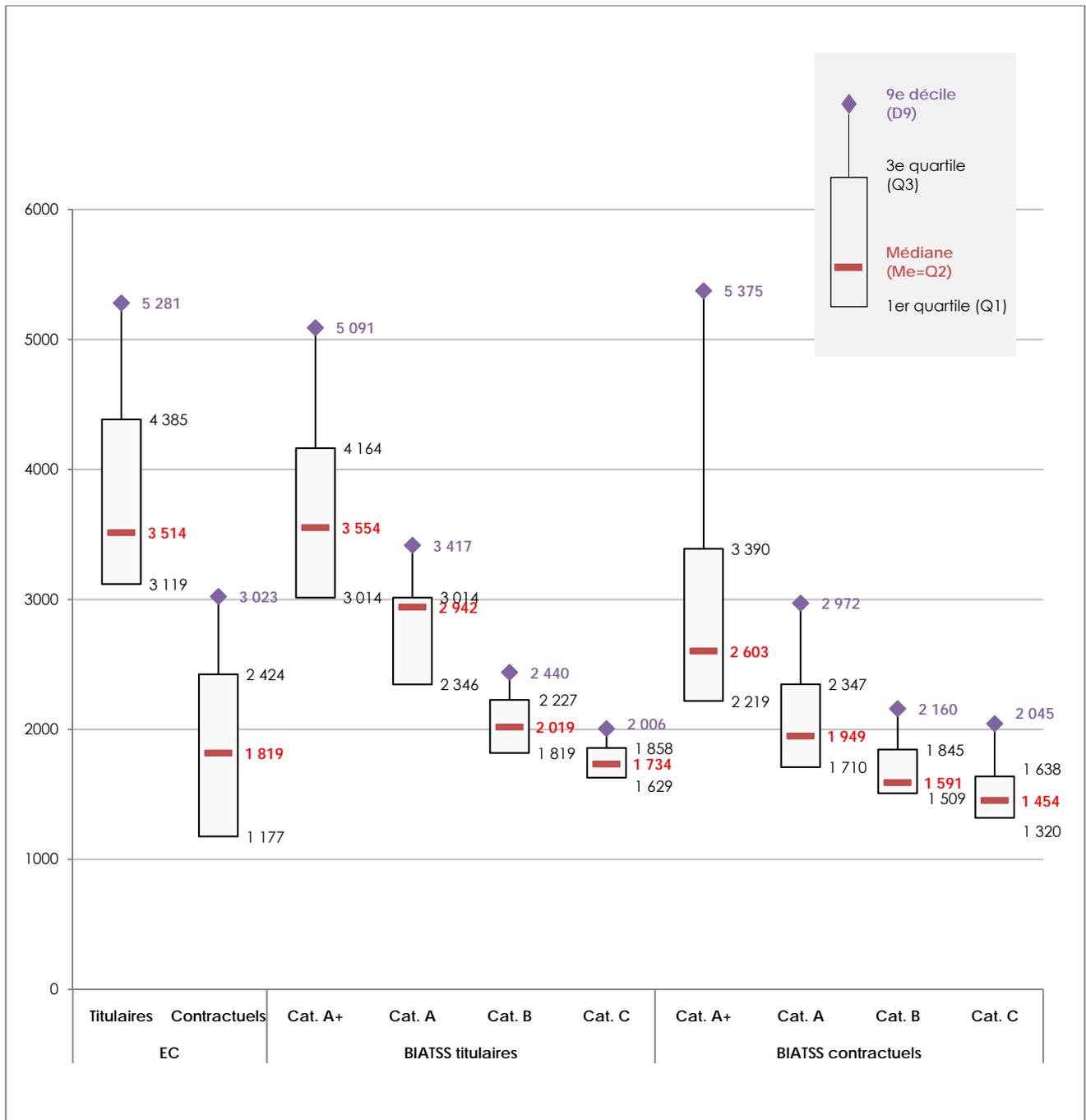
Tableau 24
2018 à SU

Détail des rémunérations nettes mensuelles médianes, primes comprises, par catégorie et par sexe en

2018		Hommes (€)	Femmes (€)
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS			
Titulaires		3 653	3 392
Contractuels		1 968	1 733
Ensemble EC, ENS et CHERCHEURS		3 331	3 070
Doctorant		1 599	1 593
BIATSS			
Titulaires		2 016	1 993
Contractuels		1 821	1 733
Ensemble BIATSS		1 957	1 901
TOTAL GENERAL		2 268	1 964
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS			
Titulaires	PR regroupé	5 062	4 792
	PUPH	4 551	3 987
	MCF regroupé	3 294	3 330
	MCUPH	2 541	2 552
	2nd degré	3 261	3 250
	1er degré	2 700	2 730
	EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	3 653	3 392
Contractuels	Chefs de clinique	1 166	1 166
	Post-doctorants et ATER	2 230	2 084
	Ec ctr autres	2 968	1 653
	EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels	1 968	1 733
EC, ENS et CHERCHEURS		3 331	3 070
Doctorant		1 599	1 593
BIATSS			
Titulaires	Catégorie A+	4 045	3 953
	Catégorie A	2 802	3 116
	Catégorie B	2 078	2 132
	Catégorie C	1 877	1 759
	BIATSS AENES	2 062	1 929
	Catégorie A+	3 022	3 157
	Catégorie A	2 457	2 656
	Catégorie B	2 018	2 004
	Catégorie C	1 640	1 659
	BIATSS BIB	1 898	2 022

	2018	Hommes (€)	Femmes (€)
	Catégorie A+	3 504	3 619
	Catégorie A	2 725	2 620
	Catégorie B	2 043	1 981
	Catégorie C	1 749	1 716
	BIATSS ITRF	2 029	2 001
	BIATSS titulaires	2 016	1 993
Contractuels	Catégorie A+	2 504	2 769
	Catégorie A	1 925	1 961
	Catégorie B	1 583	1 597
	Catégorie C	1 469	1 448
	BIATSS contractuels	1 821	1 733
	BIATSS	1 957	1 901
TOTAL GENERAL	2 268	1 964	

Graphique 29 : Rémunération nette mensuelle, primes comprises, hors doctorant, par catégorie en 2018 à SU



4.2. REMUNERATIONS ACCESSOIRES

Graphique 30 : Montant des primes versées aux personnels de SU par sexe et types de population en 2018

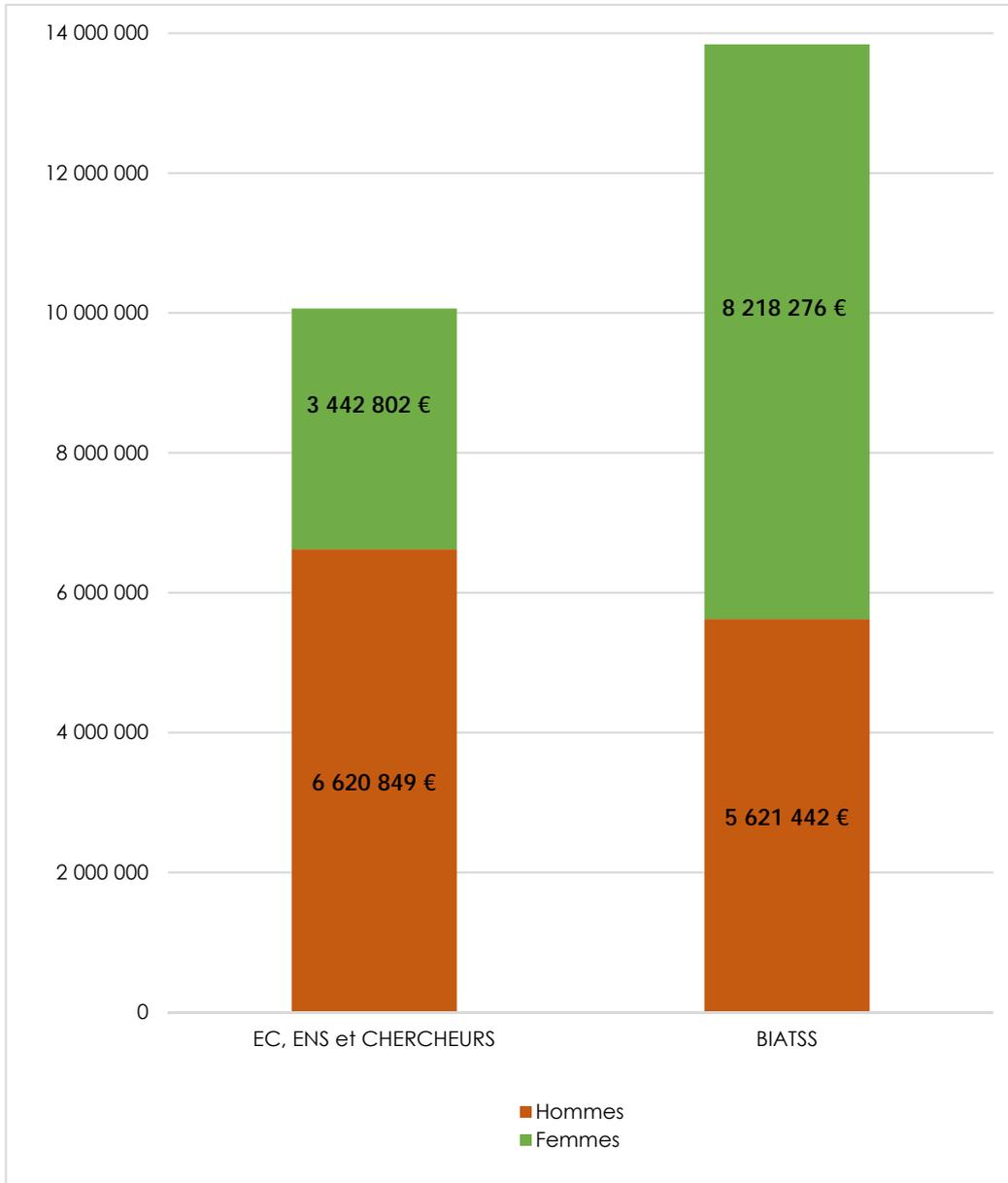


Tableau 25 Détail par sexe des dépenses indemnitaires par types de primes en 2018 à SU

2018	Hommes	Femmes	Total
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS			
PIR	1 930 555 €	695 600 €	2 626 155 €
PRES	1 667 015 €	1 184 921 €	2 851 937 €
PEDR	474 658 €	284 435 €	759 093 €
PRIME ADMINISTRATION	44 974 €	9 279 €	54 253 €
DIA	54 000 €	52 000 €	106 000 €
PRSF	165 804 €	71 964 €	237 768 €
PRSR	200 086 €	37 479 €	237 565 €
ERC	324 233 €	36 000 €	360 233 €
PCA	298 780 €	163 140 €	461 921 €
PIIP	289 625 €	161 000 €	450 625 €
PIL	127 750 €	72 321 €	200 071 €
ISP	256 333 €	190 518 €	446 851 €
IND. COMPENSATRICE CSG	787 035 €	484 144 €	1 271 179 €
Total EC, ENS ET CHERCHEURS	6 620 849 €	3 442 802 €	10 063 650 €
BIATSS			
IFSE	3 911 383 €	5 368 567 €	9 279 950 €
PII	683 542 €	1 114 723 €	1 798 265 €
ISP	332 085 €	570 089 €	902 174 €
COMPLEMENT INDEMNITAIRE	186 778 €	291 022 €	477 799 €
PRIME INTERESSEMENT	112 583 €	231 746 €	344 328 €
PRIME MINISTERIELLE	31 100 €	53 400 €	84 500 €
PRIME SPEC. INSTALLATION BIATSS	27 619 €	12 482 €	40 100 €
ISC BIB	18 763 €	52 574 €	71 338 €
IAT	24 468 €	24 339 €	48 806 €
IFTS	18 326 €	61 218 €	79 544 €
IND. COMPENSATRICE CSG	274 796 €	438 117 €	712 913 €
Total BIATSS	5 621 442 €	8 218 276 €	13 839 718 €
TOTAL PRIMES	12 242 290 €	11 661 078 €	23 903 368 €

5. AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL ET CONGÉS³

Les clés pour comprendre

Congé parental

Position de l'agent qui est placé hors de son administration d'origine pour élever son enfant. La durée est de trois ans maximum : il prend fin, au plus tard, au 3^e anniversaire de l'enfant. L'intéressé cesse de bénéficier de ses droits à rémunération mais conserve ses droits à l'avancement d'échelon en totalité la première année, puis réduits de moitié. Pour les agents non titulaires, cette appellation correspond effectivement à un congé.

Congé paternité et d'accueil de l'enfant

Peuvent bénéficier du congé de paternité et d'accueil de l'enfant, le père de l'enfant, ou, éventuellement, la personne qui, sans être le père de l'enfant, est marié, pacsé ou vit maritalement avec la mère. Le ou les bénéficiaires peuvent être fonctionnaires ou contractuels.

La durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant est fixée à 11 jours calendaires maximum en cas de naissance d'un enfant, 18 jours calendaires maximum en cas de naissances multiples. L'agent peut demander à bénéficier d'un congé d'une durée inférieure à la durée maximum. Le congé n'est pas fractionnable.

Congé bonifié

Le congé bonifié est accordé aux fonctionnaires titulaires originaires d'un département d'outre-mer (DOM) qui exerce leurs fonctions sur le territoire métropolitain.

Ce congé leur permet d'effectuer un séjour dans leur département d'origine. Le congé bonifié donne lieu à une majoration de la durée du congé annuel, une prise en charge des frais de voyage du fonctionnaire et des membres de sa famille et au versement d'une indemnité.

Le congé bonifié comprend le congé annuel de 5 semaines auquel s'ajoute, si les nécessités de service ne s'y opposent pas, une bonification de 30 jours consécutifs maximum.

La durée totale du congé bonifié est donc de 65 jours consécutifs (samedis, dimanches et jours fériés inclus).

Les fonctionnaires concernés peuvent bénéficier d'un congé bonifié tous les 3 ans : ils doivent justifier de 36 mois de services ininterrompus.

Congé d'enseignement ou de recherche

Le congé d'enseignement ou de recherche permet à un salarié de s'absenter pour dispenser un enseignement technologique ou professionnel en formation initiale ou continue. Il peut également l'utiliser pour se consacrer à une activité de recherche et d'innovation dans un établissement public de recherche, une entreprise publique ou privée.

Congé maladie

Le congé de maladie est le congé accordé de droit à l'agent en cas de maladie dûment constatée et le mettant dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions.

³ L'ensemble des données de ce chapitre n'inclue pas les doctorants

Congé de longue maladie (CLM) du fonctionnaire

Le fonctionnaire peut être placé en congé de longue maladie (CLM), après avis du comité médical, lorsque la maladie présente un caractère invalidant et de gravité confirmé et nécessite un traitement et des soins prolongés.

Congé de longue durée (CLD) du fonctionnaire

Le fonctionnaire peut être placé en congé de longue durée (CLD), après avis du comité médical, lorsqu'il est atteint de certaines pathologies, d'origine professionnelle ou non professionnelle. Le bénéfice du CLD est ouvert à la fin de la première année du congé de longue maladie (CLM) si la pathologie de l'agent ouvre droit à l'action d'un CLD.

Congé maternité

Une femme enceinte en activité bénéficie du congé maternité, qu'elle soit titulaire ou contractuelle. Le congé comprend le congé prénatal (en fin de grossesse) et le congé postnatal (après l'accouchement). Pour en bénéficier, elle doit fournir un certificat de grossesse à son administration. La durée du congé de maternité dépend du nombre d'enfants à naître et de ceux déjà à charge.

Temps partiel thérapeutique

Un agent de la fonction publique peut être autorisé à reprendre ses fonctions à temps partiel pour raison thérapeutique après :

- o un congé de maladie ordinaire de 6 mois consécutifs ;
- o un congé de longue maladie ;
- o un congé de longue durée ;
- o un congé pour accident de service ou maladie professionnelle.

Congé pour recherche ou conversion thématique (CRCT)

Le CRCT permet à un enseignant-chercheur de se consacrer à temps plein à la recherche pour une période de six mois à un an. Il peut être accordé tous les six ans sur sa demande. Le bénéficiaire d'un CRCT est déchargé de son enseignement. Il continue à percevoir son salaire.

Délégation

La délégation est une modalité d'accueil spécifique aux enseignants-chercheurs. Placés en position de délégation, les enseignants-chercheurs continuent à percevoir leur rémunération et à bénéficier de l'ensemble des droits attachés à la position d'activité mais ils sont déchargés de leur service d'enseignement.

Pour l'ensemble de ce chapitre, les données SU n'incluent pas celle des doctorants.

Synthèse

- ▶ 309 agents titulaires de SU travaillent à temps partiel en 2018. 86,7 % d'entre eux sont des femmes, et 78,0% sont des BIATSS
- ▶ Les agents titulaires à temps partiels représentent 6,6% de la population des titulaires. De même, respectivement 2,7% des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs titulaires et 11,2% des BIATSS titulaires sont à temps partiel.
- ▶ 55,9 % des enseignants, enseignants chercheurs et chercheurs en situation de CRCT ou de délégation sont des maîtres de conférence et 44,1 % des professeurs. Parmi ces personnels, la représentation des femmes est plus élevée que la place qu'elles occupent dans la catégorie des maîtres de conférence : 47,3 % des CRCT et des délégations sont attribués à des femmes pour une place de 45,3 % dans la

catégorie. A l'inverse, au sein de la catégorie des professeurs, 26,4% des CRCT et délégation accordés à des professeurs sont attribués à des femmes pour une place dans la catégorie de 28,3 %.

- ▶ Le nombre de jours de CRCT et de délégations concernent à 46,5% des professeurs et à 53,4% des maîtres de conférence.
- ▶ 22 enseignants-chercheurs en CRCT et 139 en délégation
- ▶ 25 002 jours de congés ordinaires de maladie ont été pris durant l'année 2018, dont 15,8% ont été pris par des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, et 84,2% par des BIATSS.
- ▶ 83,3% des jours de congés ordinaires de maladie pris durant l'année 2018 ont été pris par des titulaires, contre 16,7% par des agents contractuels.
- ▶ 68,6% des jours de congés ordinaires de maladie pris durant l'année 2018 concernent des femmes.
- ▶ 23 208 jours de congés longue maladie / longue durée ont été pris en 2018. Ces jours concernent à 81,7% des BIATSS, et à 67,6% des femmes.
- ▶ 13 180 jours de congés maternité ont été pris durant l'année 2018, dont 57,3 % par des EC et 42,7 % par des BIATSS.
- ▶ 465 jours de congé paternité/accueil d'un enfant ont été accordés en 2018. La population ayant bénéficié d'un tel congé est composée à 49,2 % de EC et 50,8 % de BIATSS.
- ▶ 6 039 jours de congé parentaux ont été accordés en 2018, dont 82,9% concernaient des des agents titulaires. Parmi les EC, 45,9% des jours de congé parental ont été pris par des femmes, parmi les BIATSS, 84,5% des jours ont été pris des femmes.
- ▶ 2 710 jours de congés bonifiés ont été accordés en 2018. Tous les agents concernés étaient des BIATSS.

5.1. DURÉE, AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Tableau 26 Répartition par sexe des modalités de service (personnels titulaires) en 2018 à SU

Temps partiel (Effectifs physiques)		Temps partiel thérapeutique (Effectifs physiques)	
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS titulaires				
PR regroupé	8	2	0	0
PUPH	0	0	1	0
MCF regroupé	10	36	2	4
MCUPH	0	0	0	0
2nd degré	0	12	0	3
1er degré	0	0	0	0
Autres EC titulaires	0	0	0	0
Total EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	18	50	3	7

BIATSS				
Catégorie A+	0	0	0	0
Catégorie A	0	3	0	0
Catégorie B	1	7	0	0
Catégorie C	3	28	1	0
Total BIATSS AENES	4	38	1	0

	Temps partiel (Effectifs physiques)		Temps partiel thérapeutique (Effectifs physiques)	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A+	0	2	0	1
Catégorie A	0	2	0	1
Catégorie B	3	12	0	1
Catégorie C	2	8	0	0
Total BIATSS BIB	5	24	0	3
Catégorie A+	2	3	0	0
Catégorie A	5	43	2	1
Catégorie B	2	60	3	9
Catégorie C	5	50	2	8
Total BIATSS ITRF	14	156	7	18
Total BIATSS titulaires	23	218	8	21
TOTAL GENERAL	41	268	11	28

Tableau 27 Nombre d'enseignants chercheurs en CRCT ou en délégations en 2018 et nombre de jours associés à SU

2018	CRCT		Délégation	
	Nombre de jours	Nombre d'EC en CRCT	Nombre de jours	Nombre d'EC en délégation
PR regroupés	854	7	16 417	64
MCF regroupés	1564	15	18 273	75
TOTAL GENERAL	2 418	22	34 690	139

Tableau 28 Répartition par sexe des enseignants chercheurs en CRCT ou en délégation en 2018 à SU

2018	CRCT		Délégation	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
PR regroupés	4	3	47	17
MCF regroupés	3	12	46	29
TOTAL GENERAL	7	15	93	46

5.2. ABSENCES ET CONGÉS

5.2.1. Congés pour maladie

Tableau 29 Détail par sexe de la répartition des congés pour maladie en 2018 à SU

2018	En nombre de jours	
	Hommes	Femmes

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS		
Titulaires	1 350	2 203
Contractuels	39	365
EC, ENS ET CHERCHEURS	1 389	2 568

BIATSS		
Titulaires	5 726	11 555
Contractuels	737	3 027
BIATSS	6 463	14 582

TOTAL GENERAL	7 852	17 150
----------------------	--------------	---------------

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS			
Titulaires	PR regroupé	339	251
	PUPH	254	68
	MCF regroupé	519	998
	MCUPH	129	367
	2nd degré	109	515
	1er degré	0	4
	EC titulaires autres	0	0
	EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	1 350	2 203
Contractuels	Chefs de clinique	0	0
	Post-doctorants	31	307
	Ec ctr autres	8	58
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels	39	365
Total EC, ENS ET CHERCHEURS	1 389	2 568	

BIATSS			
Titulaires	Catégorie A+	5	47
	Catégorie A	20	75
	Catégorie B	25	288
	Catégorie C	262	1 509
	BIATSS AENES	312	1 919
	Catégorie A+	6	154
	Catégorie A	5	166
	Catégorie B	95	487
	Catégorie C	105	209
	BIATSS BIB	211	1 016

		En nombre de jours	
		Hommes	Femmes
2018			
	Catégorie A+	102	255
	Catégorie A	1 121	1 541
	Catégorie B	1 539	2 660
	Catégorie C	2 441	4 164
	BIATSS ITRF	5 203	8 620
	Total BIATSS titulaires	5 726	11 555
Contractuels	Catégorie A+	88	124
	Catégorie A	142	1 207
	Catégorie B	98	1 010
	Catégorie C	409	686
	Total BIATSS contractuels	737	3 027
Total BIATSS		6 463	14 582
TOTAL GENERAL		7 852	17 150

5.2.2. Autres types de congés

Tableau 30 Congés de maternité / paternité et accueil enfant en 2018 à SU

		Nombre de jours	
		Congés de maternité	Congés de paternité et accueil enfant
2018			
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS			
Titulaires	PR regroupé	0	0
	PUPH	0	0
	MCF regroupé	2 759	104
	MCUPH	764	12
	2nd degré	290	11
	1er degré	0	0
	Autres EC titulaires	0	0
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	3 813	127
Contractuels	Chefs de clinique	2 683	57
	Post-doctorants	984	45
	Autres EC contractuels	77	0
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels	3 744	102
Total EC, ENS ET CHERCHEURS		7 557	229
BIATSS			
Titulaires	Catégorie A+	0	0
	Catégorie A	109	0
	Catégorie B	0	0
	Catégorie C	362	0
	Total BIATSS AENES	471	0

	2018	Nombre de jours	
		Congés de maternité	Congés de paternité et accueil enfant
	Catégorie A+	0	0
	Catégorie A	0	0
	Catégorie B	0	0
	Catégorie C	237	11
	Total BIATSS BIB	237	11
	Catégorie A+	341	5
	Catégorie A	970	88
	Catégorie B	1 585	44
	Catégorie C	495	55
	Total BIATSS ITRF	3 391	192
Total BIATSS titulaires	4 099	203	
Contractuels	Catégorie A+	220	0
	Catégorie A	509	22
	Catégorie B	567	0
	Catégorie C	228	11
	Total BIATSS contractuels	1 524	33
Total BIATSS	5 623	236	
TOTAL GENERAL		13 180	465

Tableau 31 Congés parentaux en 2018 à SU

	2018	Nombre de jours de congés parentaux	
		Hommes	Femmes
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS			
Titulaires	PR regroupé	0	0
	PUPH	0	0
	MCF regroupé	365	206
	MCUPH	0	104
	2nd degré	0	0
	1er degré	0	0
	Autres EC titulaires	0	0
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	365	310
Contractuels	Chefs de clinique	0	0
	Post-doctorants et ATER	0	0
	Autres EC contractuels	0	0
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS contractuels	0	0
	Total EC, ENS ET CHERCHEURS	365	310

2018		Nombre de jours de congés parentaux	
		Hommes	Femmes
BIATSS			
Titulaires	Catégorie A+	0	0
	Catégorie A	103	0
	Catégorie B	0	0
	Catégorie C	0	1 095
	Total BIATSS AENES	103	1 095
	Catégorie A+	0	0
	Catégorie A	0	243
	Catégorie B	0	0
	Catégorie C	184	0
	Total BIATSS BIB	184	243
	Catégorie A+	0	68
	Catégorie A	365	533
	Catégorie B	181	700
	Catégorie C	0	859
	Total BIATSS ITRF	546	2 160
Total BIATSS titulaires	833	3 498	
Contractuels	Catégorie A+	0	0
	Catégorie A	0	181
	Catégorie B	0	122
	Catégorie C	0	730
	Total BIATSS contractuels	0	1 033
Total BIATSS	833	4 531	
TOTAL GENERAL		1 198	4 841

Tableau 32 Congés longue maladie / longue durée, par sexe en 2018 à SU

2018	Nombre de jours		
	Hommes	Femmes	Total
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS titulaires			
PR regroupé	858	0	858
PUPH	486	0	486
MCF regroupé	810	697	1 507
MCUPH	0	0	0
2nd degré	0	1 225	1 225
1er degré	0	163	163
Autres EC titulaires	0	0	0
Total EC, ENS ET CHERCHEURS titulaires	2 154	2 085	4 239
BIATSS titulaires			
Catégorie A+	0	0	0
Catégorie A	0	0	0
Catégorie B	0	700	700
Catégorie C	0	2 842	2 842
Total BIATSS AENES	0	3 542	3 542
Catégorie A+	0	280	280
Catégorie A	0	67	67
Catégorie B	365	224	589
Catégorie C	1 163	0	1 163
Total BIATSS BIB	1 528	571	2 099
Catégorie A+	0	0	0
Catégorie A	667	1 193	1 860
Catégorie B	1 351	2 927	4 278
Catégorie C	1 813	5 377	7 190
Total BIATSS ITRF	3 831	9 497	13 328
Total BIATSS titulaires	5 359	13 610	18 969
TOTAL GENERAL	7 513	15 695	23 208

Tableau 33 Congés bonifiés par sexe en 2018 à SU

2018	Nombre de jours par sexe		
	Hommes	Femmes	Total
ENSEIGNANTS-CERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CERCHEURS titulaires			
PR regroupé	0	0	0
PUPH	0	0	0
MCF regroupé	0	0	0
MCUPH	0	0	0
2nd degré	0	0	0
1er degré	0	0	0
Autres EC titulaires	0	0	0
Total EC, ENS ET CERCHEURS titulaires	0	0	0
BIATSS Titulaires			
AENES	0	128	128
BIB	61	63	124
ITRF	983	1 475	2 458
Total BIATSS titulaires	1 044	1 666	2 710
TOTAL GENERAL	1 044	1 666	2 710

6. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les clés pour comprendre

La médecine de prévention a pour rôle de prévenir toute altération de la santé des agents du fait de leur travail. Elle conduit des actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des travailleurs tout au long de leur parcours professionnel.

Le médecin de prévention a deux actions principales :

- o La surveillance médicale des agents ;
- o L'action sur les lieux de travail.

La visite médicale est :

- o obligatoire ;
- o au moins annuelle :
 - selon le type de risques professionnels : chimiques, biologiques, physiques...
 - selon les catégories de salariés (agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés, femmes enceintes, agents réintégrés après CLM ou CLD, agents porteurs de pathologies particulières déterminées par le médecin) ;
- o au moins quinquennale pour les autres agents ;
- o l'agent peut à tout moment demander une visite. L'administration ou le médecin peuvent demander des visites médicales supplémentaires.

L'action sur les lieux de travail :

- o visite des lieux de travail : visite de laboratoire à titre systématique ou à la suite d'incidents ou d'accidents afin de mieux connaître les conditions et les situations de travail des agents, d'en évaluer les contraintes et les risques et de confronter ces données aux données cliniques relevées lors des visites médicales ;
- o examen des postes de travail : action de prévention visant à éliminer le risque à la source et procéder à toute information utile aux salariés.

L'évaluation des risques professionnels est la **première** étape de la démarche générale de prévention.

- o Elle consiste à appréhender les dangers pour la santé et la sécurité des personnes dans tous les aspects liés à l'activité de l'établissement ;
- o Il s'agit d'un travail d'analyse des modalités d'exposition des personnes aux dangers et facteurs de risques identifiés ;
- o Les résultats de l'évaluation des risques sont consignés dans un document unique. Le document unique est opéré par unité de travail avec un inventaire des risques ;
- o Il est complété par un programme d'actions de prévention.

Pour optimiser l'évaluation des risques professionnels et répondre aux enjeux de la prévention de la santé et de la sécurité, le service hygiène et sécurité s'est doté d'un outil informatique qui permet d'évaluer, de hiérarchiser les risques identifiés et de piloter en temps réel des actions de prévention avec des mises à jour simplifiées.

Le pourcentage des laboratoires de recherche, des services d'enseignement et administratifs ayant réalisé un document unique d'évaluation des risques atteint le taux de 99% en 2016. Par ailleurs, au cours de l'année 2016, 81,6 % des documents uniques ont été mis à jour.

Le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est une instance consultative, spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents. Il a

acquis avec le décret n°2011-774 du 28 juin 2011 une nouvelle compétence sur les conditions de travail (organisation du travail, environnement physique du travail, aménagement des postes de travail,...).

L'accident de travail (agents contractuels)

Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident qui survient du fait ou à l'occasion du travail. De manière générale, sauf preuve contraire de l'employeur ou de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), est considéré comme accident de travail, tout accident qui survient durant le temps et sur le lieu de travail ou durant les périodes où le salarié se trouve sous l'autorité de son employeur et tout accident de trajet.

L'accident de service (agents titulaires)

Est présumé imputable au service, tout accident survenu à un fonctionnaire, quelle qu'en soit la cause dans le temps, le lieu du service, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice par le fonctionnaire de ses fonctions ou d'une activité qui en constitue le prolongement normal, en l'absence de faute personnelle ou de tout autre circonstance particulière détachant l'accident du service.

L'accident de trajet

Est reconnu imputable au service, lorsque le fonctionnaire ou ses ayants droits en apportent la preuve ou lorsque l'enquête permet à l'autorité administrative de disposer des éléments suffisants, l'accident de trajet dont est victime le fonctionnaire qui se produit sur le parcours habituel entre le lieu où s'accomplit son service et sa résidence ou son lieu de restauration et pendant la durée normale pour l'effectuer, sauf si un fait personnel du fonctionnaire ou tout autre circonstance particulière étrangère notamment aux nécessités de la vie courante est de nature à détacher l'accident du service.

Maladie professionnelle :

Est reconnue comme maladie professionnelle :

- o l'une des maladies figurant aux tableaux des maladies professionnelles et contractée dans les conditions précisées à ces tableaux (délai entre la fin de l'exposition au risque et la première constatation médicale de la maladie, durée minimale pendant laquelle le salarié a été exposé au risque, accomplissement de travaux susceptibles de provoquer la maladie) ;
- o l'une des maladies figurant aux tableaux des maladies professionnelles qui n'a pas été contractée dans les conditions précisées à ces tableaux mais pour laquelle il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime ;
- o une maladie ne figurant pas aux tableaux des maladies professionnelles mais pour laquelle il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail et qui a entraîné une incapacité permanente du salarié d'au moins 25 % ou son décès.

Synthèse

► Plusieurs thématiques relatives à l'hygiène et la sécurité ont été débattues en CHSCT au sein de SU:

- ✓ Règlement intérieur de Sorbonne Université
- ✓ Bilan de prévention des risques psychosociaux au niveau individuel et au niveau collectif dans le cadre de la fusion de l'année 2017, et point sur la fusion à 6 mois entre l'UPMC et PS sur les conditions de travail des personnels
- ✓ Organisations de visites par les membres du CHSCT
- ✓ Organisation de prévention, et des domaines médico-social à SU, examen des signalements au registre santé et sécurité au travail
- ✓ Prévention et prise en charge des risques psychosociaux
- ✓ Travaux en cours et en prévision à Sorbonne Université

- ✓ Suivi des travaux sur les campus
- ✓ Déménagements
- ✓ Organisation du temps de travail des personnels BIATSS de Sorbonne Université
- ✓ Mise en place du télétravail au sein de Sorbonne Université

42 avis ont été soumis au vote lors des 8 séances du CHSCT en 2018.

▶ **Visites des locaux, à la demande du CHSCT :**

- ✓ 1 visite conjointe avec un autre CHSCT (CNRS) au LCPMR (Laboratoire de Chimie-Physique – Matière et Rayonnement) suite au déménagement du laboratoire du bâtiment Perrin sur le campus Pierre et Marie Curie.

Le rapports et les préconisations sont en cours de rédaction.

▶ **Composition de la Direction de la prévention des risques professionnels :**

- ✓ 9 personnes, en équivalent temps plein, étaient affectées à la Direction de la Prévention des Risques Professionnels au 31/12/2018.

▶ **Risque incendie :**

- ✓ Exercice d'évacuation :

200 exercices d'évacuation ont eu lieu en 2018 sur l'ensemble des campus de Sorbonne Université (hors Roscoff : donnée indisponible). Au total, environ 25 620 personnes ont été évacuées au cours des campagnes du premier semestre, et 34 140 au cours de celles du second semestre (hors Roscoff, données indisponibles).

- ✓ Campagne de prévention :

89 agents ont été formés en matière de prévention du risque incendie (avec manipulation d'extincteurs sur feu réel) à Sorbonne Université en 2018 lors des 7 sessions de formation.

▶ **Actions de formation en matière de santé, sécurité et conditions de travail :**

Plusieurs formations sur les domaines concernant la santé, la sécurité et les conditions de travail sont organisées chaque année à l'université. Ceci concerne au total 674 stagiaires (une personne ayant suivi 2 formations compte pour 2 stagiaires).

▶ **Service de Médecine de Prévention au sein SU :**

- ✓ L'équipe médicale du service de médecine de prévention comprenait au 1^{er} novembre 2018 12,2 équivalents temps plein (ETP) :
 - 1 ETP cheffe de service administratif – cadre de santé
 - 3,4 ETP médecins de prévention et médecin coordonnateur
 - 2,8 ETP infirmiers santé au travail
 - 1 ETP psychologue
 - 4 ETP médico-administratifs
- ✓ 964 visites médicales ont été réalisées en 2018, dont 58,7% correspondaient à des visites systématiques. Respectivement 9,7% des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et 20,0% des BIATSS ont été vu au moins une fois en visite médicale.
- ✓ Près des deux tiers des personnels reçus en visite médicale sont des BIATSS (28,9% sont des enseignants-chercheurs et 64,4% sont des BIATSS) et près des trois quarts sont titulaires (74,8% sont titulaires, 25,2 % sont contractuels).
- ✓ 4 984 personnes relèvent du service de médecine de prévention ;
- ✓ 112 agents ont été reçus par la psychologue pour un total de 197 entretiens. 6 entretiens d'urgence ont été réalisés (non inclus dans les 197 entretiens). ;

- ✓ 1 084 actes de soins ont été dispensés à l'infirmierie du campus Pierre et Marie Curie ; 712 personnels ont été vus aux infirmieries des campus Sorbonne et Clignancourt.
- ✓ Suivi amiante : Les consultations ont lieu au centre hospitalier intercommunal de Créteil. Les scanners thoraciques sont réalisés à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière ou à l'hôpital Tenon. Sur les 48 consultations de pathologie professionnelle effectuées, il a été identifié 0 exposition forte, 33 expositions intermédiaires et 10 expositions basses (pour 5 consultation, l'exposition est à préciser).

► **Accidents :**

- ✓ 135 déclarations d'accidents ont été reconnues imputables par la DDRH en 2018, dont 78 se sont traduites par un ou plusieurs arrêts de travail :
 - Accidents de service (titulaire) : 45 dont 26 avec arrêt de travail,
 - Accidents de travail (contractuel) : 11 dont 2 avec arrêt de travail,
 - Accidents de trajet : 71 dont 48 avec arrêt de travail,
 - Accidents de mission : 8 dont 2 avec arrêt de travail.
- ✓ Au cours de l'année 2018 au sein de SU, il y a eu 122 arrêts de travail suite à des accidents pour une durée totale de 2 182 jours d'arrêt.
- ✓ 77,0% de ces arrêts concernent des personnels BIATSS : 84 arrêts de BIATSS titulaires et 10 arrêts de BIATSS contractuel.
- ✓ Le nombre moyen de jours par arrêt est de 18,9 pour les enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs et de 18,3 jours pour les BIATSS.

► **Registre de santé et de sécurité au travail (RSST) au sein de SU :**

- ✓ 29,1 % des signalements effectués au RSST de SU en 2018 concernent des problèmes d'ambiance et de conditions de travail, et 15,9% concernent des risques psychosociaux.

6.1. MÉDECINE DE PREVENTION

Tableau 34 Répartition de l'activité médicale de prévention à SU en 2018

Nombre de visites médicales effectuées*	Titulaires	Contractuels	Total
Visites médicales systématiques	525	206	731
Visites médicales au retour d'un arrêt maladie	16	4	20
Visites médicales à la demande (médecin, agent, administration)	391	104	495
TOTAL	932	314	1 246

* l'ensemble des visites pour un même agent sont ici comptabilisées : si l'agent vient 3 fois, 3 visites seront comptabilisées.

Tableau 35 Agents reçus en visite médicale à SU en 2018

2018	Nombre d'agents venus en visite médicale*	Proportion d'agents de SU reçus au moins une fois parmi la population totale
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS, CHERCHEURS ET DOCTORANTS		
Titulaires	247	9,7%
Contractuels	75	9,9%
EC, ENS, CHERCHEURS	322	9,7%
DOCTORANTS	75	5,9%
BIATSS		
Titulaires	573	26,6%
Contractuels	146	10,2%
BIATSS	719	20,0%
TOTAL GENERAL	1 116	13,7%

* un agent compte ici une seule fois, même s'il vient plusieurs fois

6.2. ACCIDENTS DE SERVICE ET ACCIDENTS DE TRAVAIL

Tableau 36 Dénombrement des accidents (service, travail, mission et trajet) reconnus en 2018 à SU

2018	Nombre de jours	Nombre d'arrêts	Nombre moyen de jours d'un arrêt*
ENSEIGNANTS-CERCHEURS, ENSEIGNANTS ET CERCHEURS			
PR regroupé	81	6	14
PUPH	28	1	28
MCF regroupé	193	9	21
MCUPH	35	2	18
2nd degré	0	0	
1er degré	0	0	
Total Enseignants-chercheurs titulaires	337	18	19
Chefs de clinique*	0	0	
Post-doctorants et ATER	40	2	20
Autres EC contractuels	0	0	
Total Enseignants chercheurs contractuels	40	2	20
DOCTORANTS	84	8	11
BIATSS			
Catégorie A+	0	0	
Catégorie A	0	0	
Catégorie B	0	0	
Catégorie C	12	1	12
BIATSS AENES	12	1	12
Catégorie A+	0	0	
Catégorie A	0	0	
Catégorie B	6	2	3
Catégorie C	33	5	
BIATSS BIB	39	7	6
Catégorie A+	26	1	26
Catégorie A	365	16	23
Catégorie B	593	21	28
Catégorie C	526	38	14
BIATSS ITRF	1 510	76	20
Total BIATSS titulaires	1 561	84	19
Catégorie A+	0	0	
Catégorie A	148	8	19
Catégorie B	12	2	6
Catégorie C	0	0	
Contrats étudiants	0	0	
Total BIATSS contractuels	160	10	16

* Nombre de jours observés en 2018 divisé par le nombre d'arrêts observés en 2018

6.3. REGISTRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Tableau 37 Formations en matière de santé, sécurité et conditions de travail en 2018 à SU

Thématique des formations	Nombre de personnels formés*
assistants de prévention	22
risques laboratoires (chimie, laser, etc)	196
risques électrique et habilitation électrique	126
risque incendie et secours au personne	100
premiers secours	80
ergonomie et allergie alimentaire	28
autres (RPS, prévention des risques d'agression, responsabilité des chefs de service, CHSCT, etc.)	122
TOTAL THEORIQUE*	674

* une personne ayant suivi plusieurs formations compte pour autant de formations qu'elle a suivies.

Tableau 38 Répartition par thème des signalements au registre de santé et de sécurité au travail (RSST) en 2018 à SU

Thèmes		Nombre de signalements
Risques psycho-sociaux, ambiances et conditions de travail	ACT - Ambiances (températures, humidité, nuisances) et conditions de travail	64
	Risques psycho-sociaux (RPS)	35
Malaises	Malaises	15
Blessures/accidents	Risque chimique	12
	Circulation	1
	Accident de trajet	4
	Chute de plain-pied	7
	Risques électriques	2
	Chutes d'objets	2
Travaux, matériels, campus	Équipement de travail et petit matériel de laboratoire (coupures, piqûres, brûlures)	11
	Bâtiment	28
	Sureté	16
	Eclairage	0
	Sécurité incendie	8
	Infiltrations et fuites d'eau	0
	Mauvaises odeurs	2
	Hygiène et nuisibles	0
Eau	0	
Autre	Autre	13
Total		220

7. FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

Les clés pour comprendre

La loi n°2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique et son décret d'application n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État ont eu pour objectif de permettre aux agents d'exercer leur fonction de façon efficace tout en leur permettant d'élargir leurs perspectives de carrière à moyen et long terme. **Les actions de formation continue sont déclinées en 3 catégories ou « types » :**

T1 : adaptation immédiate au poste : cette catégorie concerne les formations destinées à rendre l'agent opérationnel sur son poste de travail. Il ne s'agit pas de formation dite « statutaires » car les formations de type T1 ne sont pas prévues dans les statuts particuliers du corps ou du cadre d'emploi concerné. Ces formations se déroulent exclusivement sur le temps de travail et sont de l'initiative de l'employeur.

T2 : adaptation à l'évolution prévisible des métiers : il s'agit des formations favorisant le maintien dans l'emploi en fonction des évolutions prévisibles des métiers. Les évolutions sont donc ici seulement « prévisibles », ces formations n'exigent donc pas un changement immédiat sur l'emploi occupé. Cela permet notamment à l'agent de se préparer au changement et ne pas y être confronté de façon trop vive lorsque ce dernier se présentera. Ces formations peuvent être demandées par l'agent ou proposées par l'employeur.

T3 : Développement ou acquisition de nouvelles qualifications : il s'agit des autres actions de formation, ne rentrant pas dans les deux premières catégories. Il s'agit ici du développement des qualifications de l'agent au-delà de ce qui est requis pour son poste, ou de l'acquisition de nouvelles qualifications en vue de préparer son évolution professionnelle, un changement de poste ou d'orientation. Ces formations relèvent de l'initiative de l'agent et peuvent dans certaines limites se dérouler en dehors du temps de travail.

La classification de ces différentes formations sous 3 types ne relève pas de la nature de la formation, mais du contexte et de la motivation de la demande.

Les formations de type 1 n'entrent pas dans le champ du droit individuel à la formation (DIF) puisqu'elles relèvent de l'initiative de l'employeur. A l'inverse, l'agent peut faire valoir son DIF pour les formations de types T2 ou T3.

Par ailleurs, depuis l'ordonnance du 1^{er} janvier 2017, le Compte Personnel d'Activité (CPA) est ouvert aux agents publics et s'articule autour du Compte Personnel de Formation (CPF), qui se substitue au DIF, et du Compte d'Engagement Citoyen (CEC).

Synthèse

- ▶ La dépense consolidée de formation des personnels de l'établissement (incluant la masse salariale) a été de : 1 823 190 € en 2018.
- ▶ Pour l'année 2018, le co-financement a principalement été mobilisé dans le cadre d'écoles thématiques ou de conférences / congrès, qui intègrent dans leur tarification, en plus des coûts de formation, des frais de restauration, hébergement ou transports. Dans ces cas, une demande de co-financement est formulée auprès des services.
- ▶ 1 850 individus ont été formés, pour un total de 4 542 stagiaires dans l'année (une personne suivant trois stages dans l'année compte pour trois stagiaires). SU a organisé 69 sessions de formation préparation aux concours.

- Un peu moins des trois quarts des stagiaires (72,4 %) sont des femmes : 72,3% pour les formations hors préparation aux concours et 73,0% pour les formations aux concours. Concernant les formations hors préparations aux concours, 53,3% des stagiaires enseignants, chercheurs et enseignants-chercheurs (y compris les doctorants) sont des femmes.

7.1. LE BUDGET

Tableau 39 Répartition du budget des formations (tout financement) en 2018 à SU

	Budget
Catégorie A + EC	552 240 €
Catégorie B	423 423 €
Catégorie C	291 276 €
Total Equivalent rémunération stagiaire	1 266 939 €
Budget de fonctionnement de la formation *	556 251 €
Total	1 823 190 €

* le budget de fonctionnement de la formation compte un socle dotation d'état relativement stable depuis quelques années et une partie variable liée à l'IDEX. Des dépenses très spécifiques sont éligibles à ce titre et certaines ne sont pas reportées dans le tableau de répartition par thématiques de formations.

7.2. LES THEMATIQUES DE FORMATION

Tableau 40 Nombre de stagiaires et dépenses nettes par thématiques de formationen 2018 à SU

Thèmes	Nombre de stagiaires*	dépenses nettes**
Pédagogie et TICE	180	- €
Sciences, congrès scientifiques, écoles thématiques	46	40 665 €
Expérimentation animale, SVT	17	16 594 €
Informatique, statistiques, calcul scientifique	20	35 331 €
Documentation et bibliothéconomie	61	14 300 €
Finances et comptabilité (GBCP, séminaires comptables...)	835	9 782 €
Achats publics	20	3 901 €
Gestion de l'étudiant formation continue	38	2 719 €
Ressources humaines	114	30 999 €
TOTAL métiers	1 331	154 291 €
Bureautique (Office, Limesurvey, Infolab...)	222	15 645 €
Accueil des publics	67	4 740 €
Applications de gestion	220	21 383 €
Formation de formateur	34	14 533 €
Gouvernance et pilotage	2	813 €
Hygiène et sécurité, Santé au travail, VSS	720	59 913 €
Handicap	12	1 094 €
QVT (ateliers fusion, co-dev fusion)	79	8 400 €
Langues étrangères	24	5 608 €
Expression écrite et orale	43	3 334 €
Management	366	45 363 €
Efficacité professionnelle (Prise de notes, gestion du temps, Opti-Chimie)	66	4 057 €
Développement personnel (retraite...)	5	690 €
Communication, technologies de l'information	195	17 668 €
Culture juridique et politiques publiques, Europe, Laïcité	77	72 866 €
Transfert technologique	23	5 145 €
Culture professionnelle générale (ESR, Université, Finances)	312	1 108 €
TOTAL transverse	2 467	282 359 €
Prépa concours	699	47 031 €
Prépa diplômes	5	6 085 €
Validation des Acquis par l'Expérience	2	6 090 €
Bilan de compétences	1	2 930 €
Développement professionnel (CV, lettre de motivation, rapport, mobilité)	37	969 €
TOTAL Parcours professionnels	744	63 105 €
TOTAL	4 542	499 755 €

* une personne suivant trois stages dans l'année compte pour trois stagiaires.

** hors dépenses de fonctionnement général

7.3. LES ACTIONS DE FORMATION

Tableau 41 Nombre de jours de formation par catégorie de formation en 2018 à SU

Catégorie	Jours de formation
T1	4 374
T2	92
T3	175
Total	4 641

Tableau 42 Nombre de sessions et d'heures de formation en 2018 à SU

	Formations hors préparations aux concours	Préparations aux concours	TOTAL Formations
Nombre de sessions	578	69	647
Nombre d'heures de formations	25 204	3 401	28 605

7.4. LES PERSONNELS FORMES

Tableau 43 Répartition du nombre de stagiaires et d'individus par type de formation, par populations et par catégories fonction publique en 2018 à SU

	Formations hors préparations aux concours		Préparations aux concours		TOTAL formations	
	Nombre de stagiaires*	Nombre d'individus	Nombre de stagiaires*	Nombre d'individus	Nombre de stagiaires*	Nombre d'individus
EC (y compris doctorants)	255	152	-	-	255	152
Catégorie A	1 432	569	185	104	1 617	673
Catégorie B	1 237	400	314	152	1 551	552
Catégorie C	919	365	200	108	1 119	473
TOTAL	3 843	1 486	699	364	4 542	1 850

* Une personne suivant trois stages dans l'année compte pour trois stagiaires.

Tableau 44 Répartition du nombre de stagiaires par sexe par type de formation, par populations et par catégories fonction publique en 2018 à SU

	Formations hors préparations aux concours			Formation préparations aux concours			TOTAL Formations		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
EC (y compris doctorants)	119	136	255	-	-	-	119	136	255
Catégorie A	418	1 014	1 432	49	136	185	467	1 150	1 617
Catégorie B	304	920	1 237	82	232	314	386	1 152	1 551
Catégorie C	224	706	919	58	142	200	282	848	1 119
Nombre de stagiaires*	1 065	2 776	3 843	189	510	699	1 254	3 286	4 542

* Une personne suivant trois stages dans l'année compte pour trois stagiaires.

8. RELATIONS PROFESSIONNELLES

Les clés pour comprendre

Depuis la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, le paysage institutionnel de l'université a évolué. Il est désormais composé de deux conseils centraux et d'instances représentatives du personnel :

Les conseils centraux :

- o **Le conseil d'administration (CA)** détermine la politique de l'établissement, tel que prévu par l'article L 712-3 du Code de l'éducation.
- o **Le conseil académique** regroupe en son sein la commission de la recherche (ancien conseil scientifique, ou CS) et la commission de la formation et de la vie universitaire (ancien Conseil des Études et de la Vie Universitaire, ou CEVU)

Le conseil académique, en formation plénière, est consulté et émet des vœux sur :

- Les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique et technique et de documentation scientifique et technique ;
- La qualification à donner aux emplois d'EC, de chercheurs vacants ou demandés ;
- La demande d'accréditation pour la délivrance de diplômes nationaux ;
- Le contrat d'établissement ;
- Toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques étudiantes ;
- Il propose au CA un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap (après avis du comité technique).

Lorsqu'ils procèdent à l'examen de questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des personnels enseignants-chercheurs et personnels assimilés, les conseils siègent en formation réduite aux seuls représentants des enseignants-chercheurs et personnels assimilés. On parle alors de « formation restreinte des conseils ».

- o **La commission de recherche** est chargée de prendre les décisions relatives :
 - à la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la recherche telle qu'allouée par le CA et sous réserve du cadre stratégique de sa répartition tel que défini par le CA ;
 - aux règles de fonctionnement des laboratoires ;
 - aux mesures de nature à permettre aux étudiants de développer les activités de diffusion de la culture scientifique et technique.

La commission de recherche a une compétence consultative sur les conventions avec les organismes de recherche.

- o **La commission de la formation et de la vie universitaire** exerce les compétences décisionnelles dans les domaines suivants :
 - Répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le CA, et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition tel que défini par le CA ;
 - Les règles relatives aux examens ;
 - Les règles d'évaluation des enseignements ;
 - Des mesures recherchant la réussite du plus grand nombre d'étudiants ;

- Faciliter l'entrée dans la vie active ;
- Mesures pour l'orientation des étudiants et la validation des acquis ;
- Favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives ;
- Mesures pour l'amélioration des conditions de vie des étudiants ;
- Mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ;
- Mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs.

La commission de formation et de la vie universitaire a une compétence consultative sur les programmes de formation des composantes.

Les instances représentatives du personnel :

- **Le comité technique (CT)** (ancien Comité Technique Paritaire, suite à la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social) est consulté dans les conditions prévues par le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État sur les questions et projets de textes relatifs :
 - à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements ou services ;
 - à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
 - aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
 - aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
 - aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférant ;
 - à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles ;
 - à l'insertion professionnelle ;
 - à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations.

Un bilan de la politique sociale de l'université lui est présenté chaque année.

- **La Commission Paritaire d'Établissement (CPE)** donne un avis sur :
 - les divers actes de gestion (recrutements, propositions de titularisation, demandes de détachement, de disponibilité ou de mutation) ;
 - les propositions de refus de titularisation, refus de temps partiel, recours hiérarchique d'entretien professionnel ;
 - les questions relatives à l'inscription sur la liste d'aptitude, le tableau d'avancement et à la réduction de l'ancienneté pour avancement d'échelon...

La Commission Consultative Paritaire (CCP) est une instance qui examine les situations des agents non titulaires. Elle fonctionne de la même manière que la CPE et siège toujours en formation restreinte.

- **Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** est une instance consultative ayant pour missions de :
 - contribuer à la protection de la santé physique et mentale et à la sécurité ;
 - contribuer à l'amélioration des conditions de travail ;
 - veiller à l'observation des prescriptions légales en ces matières.

Synthèse

- ▶ Le nombre de réunions des instances en plénière est de 79 en 2018, dont 27 réunions pour les conseils centraux (CA, CAC, CR et CFVU) et 28 réunions de conseil de faculté.
- ▶ Seuls les conseils de faculté et le CHSCT sont à parité égale. Pour l'ensemble des autres conseils et commissions, la proportion de femme est supérieure à celle des hommes. Elle est hétérogène au sein de chaque collège et de chaque commission : respectivement 50% pour les collèges A, C, étudiants et les personnalités extérieures, 52% pour le collège B et 85% pour le collège T.
- ▶ 12 667 € de subventions ont été versées en 2018 aux organisations syndicales

Tableau 45 Nombre de réunions des instances au sein de SU en 2018

	TOTAL SU			
	PLENIER	RESTREINT	RESTREINT	HDR
		PR & MC	PR	
Conseil d'administration	9	6	5	0
Commission de la recherche	3	1	1	3
Commission de la formation et de la vie universitaire	10			
Conseil académique	5	12	11	0
CT	9			
CPE et CCP	7			
CHSCT	8			
Conseil de faculté	28	0	0	0
TOTAL	79	19	17	3

Tableau 46 Nombre d'élu et parité au sein des instances en 2018 à SU

	TOTAL SU		
	Nombre d'élus	Hommes	Femmes
Conseil d'administration	36	16	20
Commission de la recherche*	40	19	21
Commission de la formation et de la vie universitaire	40	18	22
Conseil académique**	80	37	43
CT (hors suppléant)***	20	9	11
CHSCT (hors suppléant)***	16	8	8
Conseil de faculté	118	59	59
TOTAL	350	166	184

Graphique 31 : Parité parmi les élus en 2018 à SU

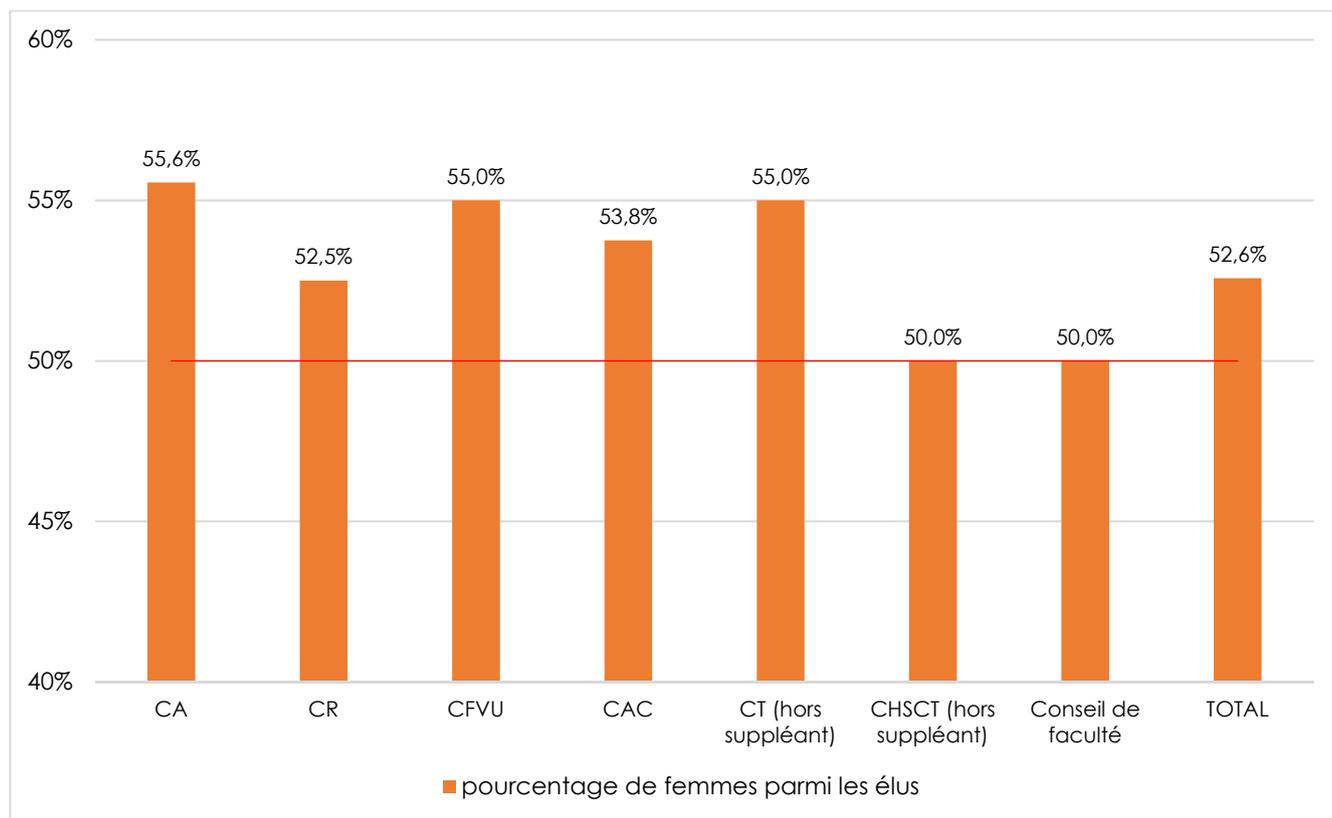


Tableau 47 Zoom sur la parité au sein des instances statutaires à SU en 2018

Mandat 2018		
	Hommes	Femmes
Conseil d'administration - Membres élus		
COLLEGE A	5	3
COLLEGE B	3	5
COLLEGE T	2	4
COLLEGE ETUDIANTS	2	4
PERSONNALITES EXTERIEURES	4	4
TOTAL CA	16	20
TOTAL CA	36	
Commission de la formation et de la vie universitaire -Membres élus		
COLLEGE A	3	5
COLLEGE B	4	4
COLLEGE T	0	4
COLLEGE ETUDIANTS	9	7
PERSONNALITES EXTERIEURES	2	2
TOTAL CEVU	18	22
TOTAL CFVU	40	
Commission de la recherche - Membres élus		
COLLEGE A	7	7
COLLEGE B	3	2
COLLEGE C	4	4
COLLEGE D	1	0
COLLEGE T	0	3
COLLEGE AOS	0	1
COLLEGE ETUDIANTS	2	2
PERSONNALITES EXTERIEURES	2	2
TOTAL CRS	19	21
TOTAL CR	40	
TOTAL des trois conseils	53	63
TOTAL des trois conseils	116	

Tableau 48 Nombre de jours de formation des membres du CHSCT et du CA en 2018 à SU

Nombre de jours cumulés	
CHSCT	CA
16	3*

Tableau 49 Décharges attribuées aux organisations syndicales pour le CHSCT en 2018 à SU

Organisations syndicales	TOTAL demi-journées/an BIATSS
CGT	182
FSU-Solidaires FP	88
INDEPENDANTS	22
SGEN-CFDT	44
Union locale de l'UNSA éducation et du SNPTES	44
TOTAL	380

Tableau 50 Subventions accordées aux listes représentées dans les instances en 2018 en euros à SU

Organisations syndicales	Montants (€)
Réunis	863 €
NSU	779 €
CGT	2 360 €
BIATSS tous ensemble	33 €
INDEPENDANTS	874 €
SGEN-CFDT	1 435 €
Union locale de l'UNSA éducation et du SNPTES	152 €
Association des doctorants	9 €
BOUGE TA FAC (Association générale des étudiants de Paris - AGEP)	1 438 €
AVERROES	332 €
DOC'UP	153 €
UNEF -UEAF	908 €
UNI	175 €
CAP 6	660 €
FSU	766 €
SNPTES	483 €
Solidaires FP-SUD	763 €
UNSA	483 €
TOTAL	12 667 €

9. ACTIONS SOCIALES ET SPORTIVES

9.1 ACTION SOCIALE

Les clés pour comprendre

L'action sociale collective ou individuelle de Sorbonne Université s'adresse à l'ensemble des agents et vise à améliorer les conditions de vie et de travail des agents et celles de leur famille ainsi qu'à les soutenir lors de situations difficiles pouvant impacter l'exercice de leur métier.

Les différentes prestations (prestations interministérielles PIMS ou Aides sociales internes à l'Université ASIU) et services visent à aider à concilier vie professionnelle et vie personnelle et se déclinent, dans les domaines de l'enfance et des loisirs, de la famille, du logement, du handicap, de la maladie et de la retraite.

Une attention particulière est portée aux agents ayant la qualité de travailleur handicapé ou souhaitant l'obtenir par un accompagnement à l'élaboration de leur demande auprès de la MDPH puis par l'aménagement des postes de travail.

Les conférences sociales menées début 2018 ont permis la réalisation d'un état des lieux des prestations sociales existantes et fait émerger de nouvelles actions notamment pour les agents en situation de handicap. Le 3 juillet 2018, le Conseil d'Administration a voté une nouvelle politique sociale et permis le développement de prestations nouvelles et/ou revalorisées. Les prestations sociales sont versées sous conditions par Sorbonne Université. Le détail de ces prestations ainsi que les dossiers de demandes sont d'ores et déjà accessibles sur l'intranet de Sorbonne Université et seront récapitulées dans un fascicule en cours de conception, qui sera remis à chaque agent.

Le périmètre de l'action sociale au sein de Sorbonne université regroupe l'ensemble des prestations tendant à améliorer les conditions de vie et de travail des personnels dans les domaines de l'enfance et des loisirs, de la famille, du handicap et de la maladie, de l'installation et du logement ainsi que les aides financières et les prêts sans intérêt en cas de difficultés passagères.

- **Prestations sociales**
 - attribution aux agents rémunérés par l'université, titulaires ou contractuels de plus de 6 mois,
 - dans les domaines des loisirs et vacances, des études, des enfants, de la famille, du handicap et de la maladie, de l'installation et du logement ;
- **Prestations interministérielles d'action sociale** à réglementation commune
 - application des taux annuels fixés par circulaire de la DGAFP,
 - séjours d'enfants (centres de vacances avec et sans hébergement, gîtes et maisons familiales, séjours mis en œuvre dans le cadre du système éducatif, séjours linguistiques), aides aux parents d'enfants handicapés ;
- **Consultations dans le domaine juridique et économique ;**
- **Diffusion de l'information sur l'action sociale de l'Etat ;**
- **Halte-garderie** d'une capacité d'accueil de 20 enfants à la journée ;
- **Le handicap**
 - accompagnement dans la constitution des dossiers auprès des Maisons départementales des personnes handicapées (pour des demandes d'Allocation aux adultes handicapés AAH, de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé RQTH, de prestation de compensation du handicap PCH, et de cartes d'invalidité),
 - mesures visant à améliorer les conditions de vie professionnelle ou à compenser le handicap.

Synthèse

- ▶ Les assistantes sociales ont passé 763 entretiens avec des agents de SU.
- ▶ La population des agents reçus en entretien est principalement représentée par les BIATSS (94,4%) et en particulier celles des BIATSS de catégorie B et C : respectivement 27,7% de BIATSS de catégorie B et 51,4% de BIATSS de catégorie C sur l'ensemble des agents vu en 2018 par les assistantes sociales.
- ▶ Le budget de l'action sociale peut être décomposé en aides financières (92,6 k€), en prestations (173,2 k€), soit un total de 265,9 k€. Les aides financières exceptionnelles (soit 63,8 k€) représentent 68,8 % du montant des aides financières accordées aux personnels en 2017. Les bénéficiaires de ces aides exceptionnelles sont majoritairement des BIATSS de catégorie C (55,3%) mais également des BIATSS de catégorie B (28,2%).
- ▶ Les bénéficiaires des autres prestations sont majoritairement des BIATSS de catégorie C (39,7%), de catégorie B (27,7%) et de catégorie A (16,9%).
- ▶ En complément de ces aides et prestations, le service social a par ailleurs organisé en 2018 le premier Noël des enfants de Sorbonne Université. Des critères ont été déterminés par le conseil d'administration afin d'offrir aux enfants de 0 à 12 ans une carte cadeau d'un montant de 30€ pour les agents dont l'INM était inférieur ou égal à 682 et sans conditions d'INM pour les enfants en situation de handicap. Du fait du choix de ces critères, 1 682 enfants ont bénéficié de ce cadeau.

Le service culturel a complété ce cadeau par l'accueil des familles sur des spectacles choisis dans le cadre de sa programmation annuelle en recherchant à proposer des spectacles variés et adaptés aux différentes tranches d'âge des enfants.

- ▶ Le nombre de personnels inscrits au DAPS (Département des activités physiques et sportives) et au SUAPS (Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives) est de 719 sur la période 2017/2018.

Tableau 51 Répartition des personnels reçus en entretien par les assistantes sociales en de 2018 à SU

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS, CHERCHEURS	
PR regroupés	0
PUPH	0
MCF regroupés	34
MCUPH	0
2nd degré	0
1er degré	0
EC tit autres	0
Chefs de clinique	0
Post-doctorants et ATER	0
EC ctr autres	0
Total EC, ENS, CHERCHEURS	34

DOCTORANTS	39
-------------------	-----------

BIATSS	
Catégorie A+	0
Catégorie A	87
Catégorie B	211
Catégorie C	392
Total BIATSS	690

TOTAL GENERAL*	763
-----------------------	------------

* Il s'agit ici du nombre d'entretiens. Un agent peut être reçu en entretien plusieurs fois au cours de l'année par le service social des personnels

Tableau 52 Répartition des aides financières en nombre de bénéficiaires et montants selon les catégories en 2018 à SU

	Les aides financières exceptionnelles*		Les prêts sans intérêts		Total 2018	
	Bénéficiaires	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant total (€)
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS, CHERCHEURS						
PR regroupés	-	-	-	-	-	-
PUPH	-	-	-	-	-	-
MCF regroupés	5	2 800 €	1	3 000 €	6	5 800 €
MCUPH	-	-	-	-	-	-
2nd degré	-	-	-	-	-	-
1er degré	-	-	-	-	-	-
EC tit autres	-	-	-	-	-	-
Chefs de clinique	-	-	-	-	-	-
Post-doctorants et ATER	1	300 €	-	-	1	300 €
EC ctr autres	-	-	-	-	-	-
Total EC, ENS, CHERCHEURS	6	3 100 €	1	3 000 €	7	6 100 €
DOCTORANTS	5	3 400 €	-	-	5	3 400 €
BIATSS						
Catégorie A+	-	-	-	-	-	-
Catégorie A	6	4 200 €	1	1 500 €	7	5 700 €
Catégorie B	29	17 020 €	6	7 000 €	35	24 020 €
Catégorie C	57	36 042 €	8	17 420 €	65	53 462 €
Total BIATSS	92	57 262 €	15	25 920 €	107	83 182 €
TOTAL GENERAL	103	63 762 €	16	28 920 €	119	92 682 €

* Attribuées lors des commissions sociales des personnels.

Tableau 53 Répartition des autres prestations en nombre de bénéficiaires titulaires et contractuels et montants selon les catégories en 2018 à SU

	Allocation parent d'enfant handicapé		Loisirs / Vacances des enfants		Etudes des enfants		Aides au logement localif		Aides aux frais de justice		Total 2018	
	Bénéficiaires	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant total (€)	Bénéficiaires	Montant total (€)
ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS, CHERCHEURS												
PR regroupés	1	484	-	-	-	-	-	-	-	-	1	484
PUPH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MCF regroupés	24	12 739	9	2 747	2	620	1	900			36	17 006
MCUPH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2nd degré	3	2 905	7	707	1	200			-	-	11	3 812
1er degré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
EC tit autres							1	900	-	-	1	900
Chefs de clinique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Post-doctorants et ATER	-	-	6	703	2	88	-	-	-	-	8	791
EC ctr autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total EC, ENS, CHERCHEURS	28	16 128	22	4 157	5	908	2	1 800	-	-	57	22 993
DOCTORANTS	-	-	1	160	-	-	13	10 059	-	-	14	10 219
BIATSS												
Catégorie A+	2	968	3	660	-	-	1	900	-	-	6	2 528
Catégorie A	12	8 709	42	8 272	12	2 220	13	11 250	4	2 324	83	32 775
Catégorie B	6	4 292	94	19 174	22	2 831	13	10 668	1	600	136	37 565
Catégorie C	27	17 943	113	23 348	28	4 432	22	18 477	5	2 900	195	67 100
Total BIATSS	47	31 912	252	51 454	62	9 483	49	41 295	10	5 824	420	139 968
TOTAL GENERAL	75	48 041	275	55 770	67	10 391	64	53 154	10	5 824	491	173 180

Remarque : Il est possible de bénéficier de plusieurs aides au cours de la même année

Tableau 54 Nombre d'enfants pris en charge par la halte-garderie de SU en 2018

Catégorie FP des parents	2018
Catégorie A+ et A *	19
Catégorie B	6
Catégorie C	10
TOTAL	35

* Les catégories A+ et A ont été regroupées pour raison de secret statistique.

N.B : Lors d'un départ d'un enfant en cours d'année, le berceau compte pour deux enfants. Le décompte des enfants se fait par année civile. La halte-garderie dispose de 20 berceaux par jour.

Les locaux mis à disposition dans le cadre de la halte-garderie sont composés de 200 m² pour un ensemble de 8 personnels permanents et 1 pédiatre présent à 10 % de son temps.

9.2. ACTIVITES SPORTIVES

Tableau 55 Nombre d'activités sportives proposées et nombre de personnels inscrits en 2017-2018 à SU

	Nombre d'activités proposées (aux étudiants et aux personnels)	Nombre de personnels inscrits
DAPS* + SUAPS	110	693
Association sportive**	33	26

* cours gratuits uniquement ici

** activités proposées aux personnels et aux étudiants, pour le DAPS. Uniquement la section du personnel pour le SUAPS

(DAPS = Département des Activités Physiques et Sportives, SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives)

10. DOCTORANTS

Les clefs pour comprendre

Contrat doctoral

Depuis la rentrée 2016, un nouveau cadre juridique a été mis en place pour le recrutement des doctorants : le contrat doctoral (Décret n° 2016-1173 du 29 août 2016 modifiant le décret n°2009-464 du 23 avril 2009 relatif aux doctorants contractuels des établissements publics d'enseignement supérieur ou de recherche.

Ce décret garantit un financement sur 3 ans indépendamment des bailleurs de fonds potentiels (état, région, association, contrat de recherche, institutions étrangères, ...).

Pour obtenir un contrat doctoral, il n'y a pas de conditions de nationalité, d'âge ou d'obtention dans l'année du M2. Le contrat doctoral est ouvert à un doctorant inscrit en première année de thèse depuis moins de six mois. Les doctorants contractuels bénéficient des dispositions relatives aux agents non titulaires, notamment en ce qui concerne les congés, les accidents du travail, la formation, les règles de licenciement et de démission..

Le contrat doctoral prévoit pour les doctorants la possibilité de consacrer 1/6e de leur temps à des "**missions doctorales**". Quatre types de mission sont proposés :

- o enseignement,
- o expertise en entreprise ou dans une collectivité locale,
- o valorisation de la recherche,
- o diffusion de l'information scientifique.

Synthèse

- ▶ 42,9% des doctorants en 2018 à SU sont des femmes. Le plus jeune avait 22 ans au 31 décembre 2018, et le plus âgé 56 ans.
- ▶ 88,7% des doctorants résident en Île-de-France (1 125 doctorants) ; 0,5% résident en Alpes-Maritimes (6 doctorants), 1,5% au Finistère (19 doctorants), 0,8% en Pyrénées-Orientales (10 doctorants), 8% dans les autres départements de France (102 doctorants) et 0,5% hors du territoire français (6 doctorants).
- ▶ 25,1 % des doctorants de SU sont de nationalité étrangère. Parmi eux, 37,7% ont une nationalité d'un pays appartenant au continent européen, 30,5 % au continent asiatique, 17,9 % au continent africain et 13,5 % aux continents nord et sud américains. Un seul doctorant a une nationalité d'un pays océanien.
- ▶ Les doctorants représentent 8,3 % de la MS totale de SU (hors chercheurs invités).
- ▶ Les doctorants représentent 6,7% des personnels reçus en visite médicale à SU en 2018 et 5,9% des doctorants ont été reçus au moins une fois en visite médicale.
- ▶ En 2018, les doctorants ont pris 1 446 jours d'arrêt maladie, 1 283 jours de congé maternité et 44 jours de congé paternité ou d'accueil du jeune enfant. Aucun doctorant n'a bénéficié de jour de congé parental en 2018.
- ▶ 5,1 % des entrevues avec les assistantes sociales de SU en 2018 concernaient un-e doctorant-e. 3,6 % du montant total des aides financières accordées pour les personnels de SU par la Commission Sociale des Personnels a été versé en faveur d'agent(s) doctorant(s).

Tableau 56 Effectifs et parité des doctorants en 2018 à SU

	Effectifs physiques			ETPT*
	hommes	femmes	TOTAL	
Doctorants	724	544	1 265	1 255,2

* ETPT de l'ensemble des doctorants présents entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018

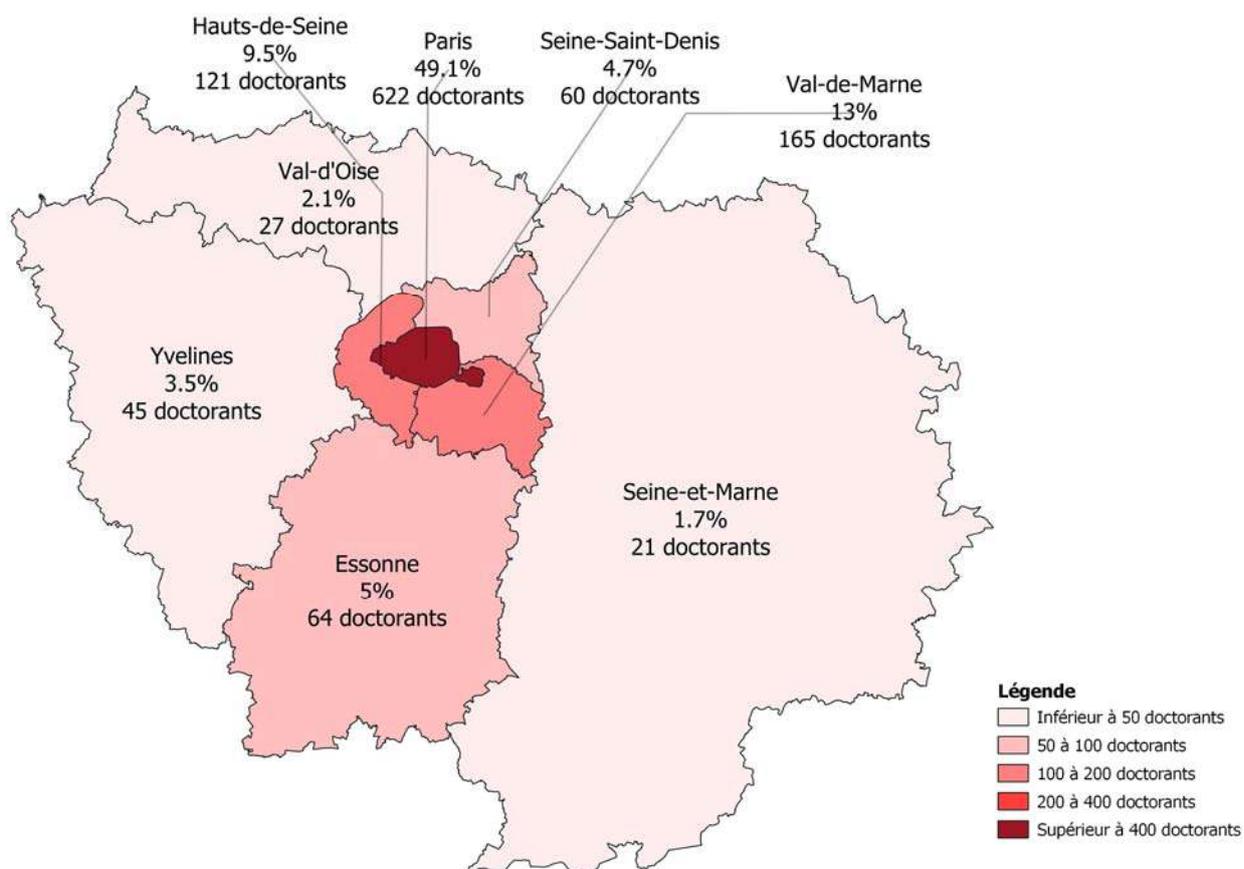
Tableau 57 Ages minimum, maximum des doctorants de SU en 2018

	Age min.	Age médian	Age max.	Age moyen
Doctorants	22	26	56	26

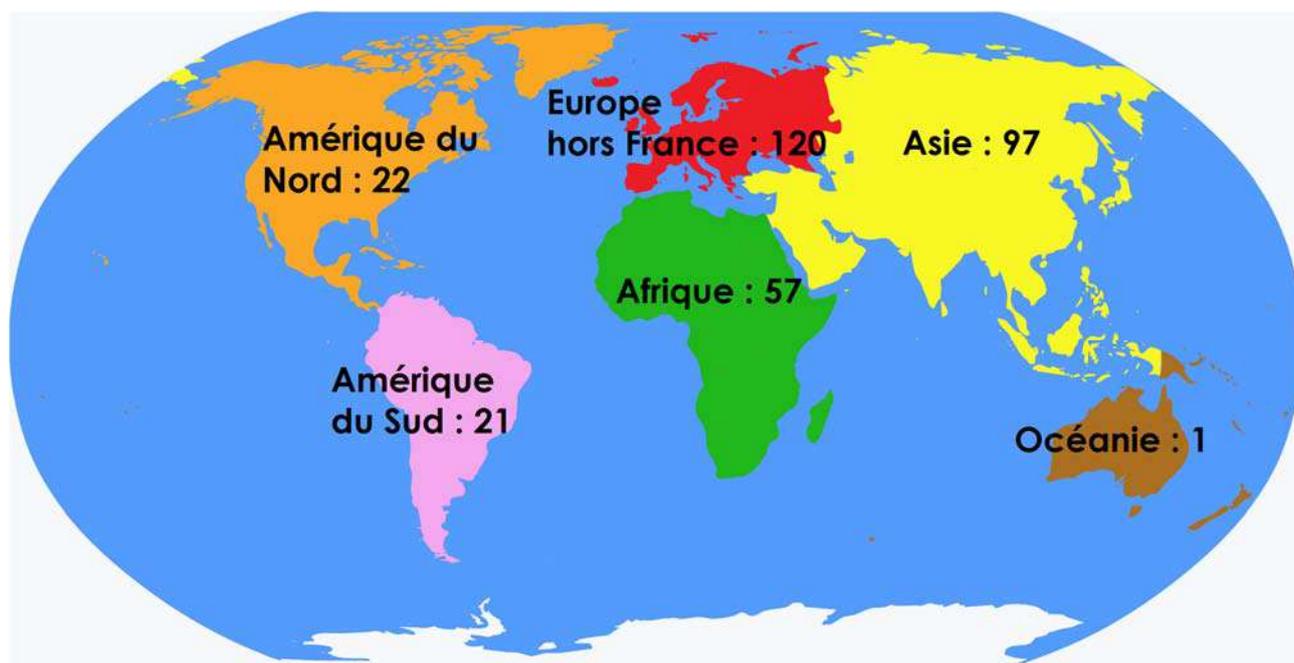
Tableau 58 Masse salariale annuelle 2018 et répartition (en coût employeur)

	Net mensuel	Cotisations salariales	Cotisations employeur	Masse salariale (en coût employeur)
Doctorants	23 767 508 €	5 733 726 €	12 065 981 €	41 567 215 €

Graphique 32 : Répartition géographique du lieu de résidence des doctorants de SU en 2018



Graphique 33 : Répartition géographique des nationalités des doctorants internationaux de SU en 2018, en effectifs physiques.



11. ANNEXES

11.1. ANNEXE 1 : REGROUPEMENTS DES POPULATIONS

Groupe	Type pop.	Corps	Libellé du corps	Grade
PR regroupé	Ens. Chercheurs	PROF.UNIV.	PROFESSEUR DES UNIVERSITES	PRF.UNI.CE PRF.UNI.1C PRF.UNI.2C
		ASTRONOME	ASTRONOME	ASTRONOME CE ASTRONOME 1C ASTRONOME 2C
		PHYSICIEN	PHYSICIEN	PHYSICIEN HC PHYSICIEN 1C PHYSICIEN 2C
PUPH	Ens. Hos. Univ.	PROF.UNIV.PRAT.HOSP.	PROFESSEUR DES UNIV - PRATICIEN HOSP.	PROF.UN.PRAT.HO.CE PROF.UN.PRAT.HO. 1C PROF.UN.PRAT.HO. 2C
MCF regroupé	Ens. Chercheurs	MAIT.CONF.	MAITRE DE CONFERENCE	MT.CONF.HC MT.CONF.CN
		ASTRONOME ADJOINT	ASTRONOME ADJOINT	ASTRO.ADJ.HC ASTRO.ADJ.CN
		PHYSICIEN ADJOINT	PHYSICIEN ADJOINT	PHYS.ADJ.HC PHYS.ADJ.CN
MCUPH	Ens. Hos. Univ.	MAIT.CONF.PRAT.HOSP.	MAITRE DE CONF UNIV. - PRATICIEN HOSP.	MAIT.CF.PRAT.HO. HC MAIT.CF.PRAT.HO. 1C MAIT.CF.PRAT.HO. 2C
2nd degré	Ens. 2nd degré	CERTIFIE	PROFESSEUR CERTIFIE	CERT. HC CERT. CN CERT. BIAD
		AGREGE	PROFESSEUR AGREGE	AGREGE HC AGREGE CN
		PROF. EPS	PROFESSEUR D'EPS	EPS HC EPS CN EPS BIAD
		PROF. LYCEE PRO	PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL	PLP CN PLP HC

Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs titulaires

Groupe	Type pop.	Corps	Libellé du corps	Grade
--------	-----------	-------	------------------	-------

		PEGC	PROFESSEUR D'ENS. GENERALE DES COLLEGES	PEGC CE PEGC CN
--	--	------	--	--------------------

1er degré	Ens. 1er degre	PROF ECOLE	PROFESSEUR DES ECOLES	PE CN PE HC
------------------	----------------	------------	-----------------------	----------------

EC tit. autres	Ens. Chercheurs	ASSISTANT ENS. SUP.	ASSISTANT DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	ASSISTANT ENS. SUP.
	EC univ méd générale	PR MED GENE	PROFESSEUR UNIV DE MEDECINE GENERALE	PR MED GENE 2C
		MCF MED GENE	MAITRE DE CONF UNIV DE MEDECINE GENERALE	MCF MED GENE 2C

Chef de clinique	Chefs de clinique			
-------------------------	-------------------	--	--	--

Doc	Doctorants	Moniteur
	Doctorants SAIC	Allocataire
	Doctorants sur convention	

Post-doc	ATER	Post doc
	Post doc sur convention	Post doc SAIC

Ec ctr autres	PAST	Invité
	Lecteur	Pr 2nd degré
	Maître de langue	Professeurs et maîtres de conférence associés
	Autre cdd	

Enseignants-chercheurs contractuels

Groupe	Cat. F.P.	Type pop.	Corps	Libellé du corps	Grade	
AENES	A+	AENES	AC EPCSCP	AGENT COMPTABLE D'EPCSCP	AGTC ET G2 AGTC ET G1	
			ADMENESR	ADMINISTRATEUR EN. ES. ET RECHERCHE	ADMENESR	
			C.A.S.U	CONSEILLER ADMIN SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE	CASU	
			AAE	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	AAE (principal)	
	A	Médicaux sociaux*	AENES	AAE	ATTACHE D'ADMINISTRATION DE L'ETAT	AAE
			INF	INFIRMIER ENES	INF CN INF CS INF HC	
			CTSSAE	CONS TECH DE SERV SOC AE	CTSSAE	
	B	Médicaux sociaux	AENES	SAENES	SECRETAIRE ADM EDUC NAT ET ENS SUP	SAENS CE SAENS CS SAENS CN
			ASSAE	ASSISTANT SERVICE SOCIAL ADMIN DE L'ETAT	ASSPAE	
	C	AENES	ADJENES	ADJOINT ADM EDUC NAT ET ENS SUP	ADJENES P1 ADJENES P2 ADJENES C1 ADJENES C2	
	BIB	A+	Bibliothèque - Musée	CONS.GN.BI	CONSERVATEUR GENERAL DES BIBLIOTHEQUES	CONS.GN.BI
				CONSV.BIBL	CONSERVATEUR DES BIBLIOTHEQUES	CONS.CH.BI CBIB
A		Bibliothèque - Musée	BIBLIOTH.	BIBLIOTHECAIRE	BIBL. GR. UNIQUE	
B		Bibliothèque - Musée	BIB.ADJ.SP	BIBLIOTHECAIRE ADJOINT SPECIALISE	B.AD.SP.2C	
			BIBAS	BIB. ASSISTANT SPE	BIBAS CE BIBAS CS BIBAS CN	
C		Bibliothèque - Musée	MAGASINIER	MAGASINIER DES BIBLIOTHEQUES	MAG B P1 MAG B P2 MAG B 1 MAG B 2	
ITRF		A+	ITARF	IGR RF	INGENIEUR DE RECHERCHE RF	IGR HC RF IGR 1C RF IGR 2C RF
		A	ITARF	IGE RF	INGENIEUR D'ETUDES RF	IGE HC RF IGE CN RF
	ASI RF			ASSISTANT INGENIEUR RF	ASI RF	
	Personnels d'orientation et d'information**			CPE	CONSEILLER PRINCIPAL EDUCATION	CPE CN CPE HC
	B	ITARF	TECH RF	TECHNICIEN RF	TEC RF CE	

BIATSS

Groupe	Cat. F.P.	Type pop.	Corps	Libellé du corps	Grade
					TEC RF CS TEC RF CN
	C	ITARF	AT RF	ADJOINT TECHNIQUE RF	ATRF P1 ATRF P2 ATRF 1 ATRF 2

* pour des raisons de secret statistique, les médicaux sociaux ont été fusionnés aux AENES de catégorie A

** pour des raisons de secret statistique, les POI (personnel d'orientation et d'insertion) ont été fusionnés aux IRTF de catégorie A

11.2. ANNEXE 2 : PARTENAIRES : EFFECTIFS PHYSIQUES

Tableau 59 Détail de la population des partenaires de SU en effectifs physiques en 2018

2018	
EPST	
Chercheurs	1 654
ITA	1 300
Total	2 954
Hors EPST	
Chercheurs / EC	1 467
ITA	417
Total	1 884
Total partenaires	4 838

Bilan de la politique sociale réalisé par la Direction de l'aide au pilotage en collaboration avec les facultés de Sorbonne Université ainsi qu'avec la Direction des projets et outils RH, la Direction du statut, des instances et du dialogue social, le Service de gestion RH, logistique et financière, la Direction de la protection sociale, coordination médico-sociale et risques professionnels, la Direction de la logistique, la Direction de la prévention des risques professionnels, la Direction des affaires juridiques, le Médecin coordonateur de prévention.

